



En partenariat
avec



RAPPORT DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES

Rapport annuel

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Titre du projet :	Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT)
Numéro de référence MPTF du projet :¹	00134411
Organisation de mise en œuvre :	Maîtrise d'œuvre principale : Ministère de l'Aménagement et des Grands travaux (MAGT - anciennement MATIER) Maîtrises d'œuvres associées : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) Ministère de l'Économie Forestière (MEF) Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC)
Rapport soumis par :	MERLE Caroline Responsable d'équipe projet AFD, siège (Paris) merlec@afd.fr
Contact en cas de besoin de clarification :	Franklin L. KOUNOU & Morgane SEGER Chargés de Projets PUDT/KOPEKOPA AFD, agence de Brazzaville Kounoulf.ext@afd.fr & segerm.ext@afd.fr

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui

Non

Si oui, quand : 17/12/2024

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : 17/12/2024

¹ https://drive.google.com/open?id=1YndKt5KEULfKU0hCkr9FkY6i99cczf5T&authuser=secretariatcafi%40gmail.com&usp=drive_fs

	▪ Table des matières	
1	Données clés du projet	6
2	Résumé des progrès réalisés par le projet (sur la période de rapportage).....	7
2.1	Présentation du programme	7
2.2	Rappel historique des actions antérieures à la période de rapportage.....	7
2.3	Principales actions menées en 2024	9
3	Défis de mise en œuvre	19
3.1	Défis liés au contexte du pays	19
3.2	Défis inhérents au projet.....	19
3.3.	Commentaires	19
4	Evaluation de la performance du programme.....	20
4.1	Evaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre logique	1
4.2	Etat d’avancement de la mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage	1
4.2.1	Tableau de l’état d’avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage	20
5	Résultats du projet.....	24
5.1	Contributions du projet à l’atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI. 24	
5.1.1	Matrice des bénéficiaires	24
5.2	Contributions du PUDT à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention	25
6	Communication et promotion	26
6.1	Illustration spécifique	26
6.2	Stratégie et plan de communication	26
7	Exécution financière.....	28
7.1	Décaissements	28
7.1.1	Taux de décaissement du Programme.....	28
7.1.2	Annexe 3 - Tableau 8.2 (cf. 12.3).....	31
7.1.3	Cout efficacité : tableau des progrès et décaissements par effets et par produits	31
7.1.4	Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+.....	49
7.2	Contrats	49
7.3	Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines.....	53
7.4	Mobilisation de ressources.....	53
7.5	Audits.....	53

7.6	Révisions budgétaires.....	53
8	Suivi évaluation et apprentissage du projet.....	53
8.1	Etat d'avancement du plan de suivi du projet dans la période de rapportage.....	53
8.2	Evaluations.....	54
8.3	Intégration des leçons apprises.....	54
8.4	Révisions programmatiques.....	54
9	Thèmes transversaux.....	54
9.1	Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables.....	54
9.2	Respect des standards environnementaux et sociaux.....	55
10	Gestion des risques.....	62
10.1	Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée.....	62
10.2	Évaluation de la transparence et de l'intégrité.....	73
11	Récapitulatif des livrables.....	74
12	Annexes.....	75

▪ ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACFAP	Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées
AFD	Agence Française de Développement
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
ANO	Avis de Non Objection
BC	Bon de Commande
BL	Bon de Livraison
CAFI	Central African Forest Initiative / Initiative pour la forêt d'Afrique Centrale
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
CIADT	Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIFOR	Center for International Forestry Research
CLPA	Communautés Locales et Populations Autochtones
CNADT	Conseil National d'Aménagement et de Développement du Territoire
CNG	Centre National Géomatique
COFIL	Comité de Pilotage du Programme
DANO	Demande d'Avis de Non Objection
DC	Demande de Cotation
DDEF	Direction Départemental des Eaux et Forêts
DDP	Demande de Proposition
DFP	Domaine Forestier Permanent
DG	Direction Générale
DGPPA	Direction Générale pour la Promotion des Peuples Autochtones
EF	Expertise France
GACAT	Groupe d'Animation et de Concertation sur l'Aménagement du Territoire
GC	Groupe de concertation
GT	Groupe de travail
HCVN	High Conservation Value Network
HSC	Haut Stock de Carbone
HVC	Haute Valeur de Conservation
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MAGT	Ministère de l'Aménagement et des Grands travaux
MEDDBC	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo
MEF	Ministère de l'Économie Forestière
MGPR	Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours
MPO	Manuel de Procédures Organisationnelles et Opérationnelles
MPTF	Multi-Partner Trust Fund
MO	Maîtrise d'Ouvrage
MOD	Maîtrise d'Ouvrage Délégué
MOE	Maîtrise d'Œuvre
NES	Normes Environnementales et Sociales
LOI	Letter of Intent / Lettre d'Intention
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNAT	Plan National d'Affectation des Terres
PPFNC	Projet Paysage Forestier Nord-Congo

PPM	Plan de Passation des Marchés
Prodoc	Document de projet
PTA	Plan de travail annuel
PTAB	Programme de Travail Annuel Budgétisé
PUDT	Programme d'Utilisation Durable des Terres
PV	Procès-Verbal
RAF	Responsable Administratif et Financier
RIPA	Responsable de l'inclusion des populations autochtones
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SPM	Spécialiste en Passation des Marchés
TDR	Termes De Référence
UC	Unité de Compte
UCP	Unité de Coordination du Programme
UGP	Unité de Gestion du Programme
VIA	Volontaire International en Administration
WCS	Wildlife Conservation Society
WRI	World Resources Institute
WWF	World Wide Fund
ZADA	Zonage à dire d'acteurs
ZAP	Zone Agricole Protégée

1 Données clés du projet

Titre du projet	Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT)
Numéro de référence MPTF du projet	00134411
Hyperlien du document de projet ²	00134411- Land Use Planning - AFD
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Brazzaville et les 12 départements de la République du Congo
Institutions ou ministères de tutelle	Maîtrise d'œuvre principale : Ministère de l'Aménagement et des Grands travaux (MAGT - anciennement MATIER) Maîtrises d'œuvres associées : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) Ministère de l'Économie Forestière (MEF) Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC)
Organisation partenaire participante de niveau 1 ³	Agence Française de Développement (AFD)
Budget total du projet (USD)	26 359 298 USD
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI	27/06/202227/06/2022
Date de réception des premiers fonds du MPTF	30/12/202230/12/2022
Date d'approbation du 1 ^{er} plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	22/03/2024
Date de clôture initiale	19/12/202719/12/2027
Date de clôture révisée le cas échéant	NA
Dépenses du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 170 545 USD
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2024	3 260 309 USD
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	18%
Date et lieu de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	NA

² L'ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive CAFI https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ.

³ Il s'agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet.

2 Résumé des progrès réalisés par le projet (sur la période de rapportage)

2.1 Présentation du programme

▪ Objectif général

Le Programme d'utilisation durable des terres (PUDT) s'inscrit dans le cadre du partenariat entre la République du Congo et l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (Central African Forest Initiative ou CAFI), formalisé dans la Lettre d'intention (Letter of Intent – Loi) signée le 3 septembre 2019 par le Président de la République du Congo et le Président de la République française, pour le compte du CAFI. Sur une période de 5 ans, l'objectif du PUDT est d'appuyer la République du Congo dans la mise en œuvre d'un processus d'aménagement du territoire, en adéquation avec sa politique de diversification économique bas-carbone, inclusive à l'échelle nationale et locale, garantissant la satisfaction des besoins des populations et les engagements environnementaux pris par le pays en terme de gestion durable des terres et des ressources naturelles, dont, en particulier, les engagements de la Lettre d'intention.

▪ Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme

Les activités du programme visent à structurer l'approche nationale de l'aménagement du territoire, en accompagnant l'élaboration du plan national d'affectation des terres (PNAT), d'un schéma national d'aménagement et de développement du territoire (SNAT) 2025 et de deux schémas départementaux (SDAT) pilotes pour les départements du Niari et du Pool. Ces chantiers prioritaires incluent des activités de structuration et d'harmonisation des politiques sectorielles touchant les terres rurales et le renforcement des modalités de protection des écosystèmes sensibles (forêts et tourbières). Ils requièrent également la construction d'un dialogue entre ministères sectoriels clés, acteurs du secteur (société civile et secteur privé) et représentants des communautés locales et des populations autochtones. Les activités sont mises en œuvre par quatre Ministères : Ministère de l'aménagement et des grands travaux (anciennement MATIER⁴), Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche (MAEP), Ministère de l'économie forestière (MEF), Ministère de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo (MEDDBC). Il est attendu de ce programme l'atteinte de deux principaux résultats :

- R1 : le processus d'aménagement du territoire national pour la planification des affectations et des utilisations des terres rurales est structuré et piloté conformément au cadre réglementaire existant et aux engagements pris à travers la lettre d'intention CAFI ;
- R2 : Les stratégies d'aménagement du territoire au niveau local (bassins de production et d'approvisionnement des territoires) sont élaborées et mises en œuvre pour les départements pilotes du Pool et du Niari.

2.2 Rappel historique des actions antérieures à la période de rapportage

▪ En 2022

- Par note de décision EB.2022.08 du 27 juin 2022, le CAFI validait sous réserve le document de programme du PUDT. Les modifications apportées dans la version

⁴ – Ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier. En termes de périmètre d'action, l'entretien routier a été placé sous la tutelle du ministre de l'assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier, ce qui n'a pas d'impact direct sur le programme.

finale du document de programme, soumise le 15 septembre 2022 ont été jugées satisfaisantes et approuvées par une notification de la part du secrétariat du CAFI le 6 septembre 2022 sous la référence EB.2022.21 ;

- Le 19 décembre 2022, l'AFD signait les deux conventions de financement du PUDT, à savoir la convention de financement CCG 1157 01F (fonds AFD) et la convention de financement CCG 1179 01K (fonds délégués du CAFI) avec la République du Congo ;
 - Le 20 décembre 2022, l'AFD signait le memorandum of understanding avec le Central African Forest Initiative (CAFI) multi-partner trust fund (MPTF), en parallèle de l'Administrative support services agreement (ASSA) avec le Programme des Nations Unis pour le Développement ;
 - Le 30 décembre 2022, l'AFD recevait la notification de transfert de la première tranche des fonds par le secrétariat exécutif du CAFI, permettant la mise à disposition de ces fonds CAFI auprès de la maîtrise d'ouvrage.
- En 2023
- Le 8 février 2023, le coordonnateur national était désigné officiellement par le Ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien (MATIER), complétant les nominations des coordonnateurs des maîtrises d'ouvrage associées du Ministère de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo (MEDDBC), du Ministère de l'économie forestière (MEF) et du Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche (MAEP) ayant respectivement été réalisées le 14 février 2022, le 7 décembre 2021 et le 14 juillet 2022 ;
 - Le 26 avril 2023, les conditions suspensives au premier versement envers la maîtrise d'ouvrage étaient levées ;
 - Le 28 juin 2023, une première version du manuel de procédures organisationnelles (MPO) était validée par l'AFD, permettant de lever les réserves pour la mise à disposition des avances et d'effectuer ainsi les premiers abondements des comptes projet. Une fiche complémentaire et modificative au MPO pour modification des frais de mission est en cours de rédaction au niveau de l'UCP pour les deux programmes.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appui au démarrage du projet et de la mise en place des équipes de coordination :

- Le 3 avril 2023, la maîtrise d'ouvrage principale du programme à savoir le MATIER, à travers l'unité de coordination du programme (UCP), procédait à la contractualisation de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage (ATMO) assurée par Expertise France (EF). Le recrutement complet des 3 assistants techniques à maîtrise d'ouvrage (ATMO) était effectif à compter du mois de Juin 2023 ;
- En septembre 2023, le personnel administratif et technique du PUDT s'installait effectivement dans les bureaux du programme. Le recrutement du personnel complémentaire ainsi que le traitement de l'ensemble des éléments logistiques

comme la finalisation de l'acquisition du matériel et équipement du programme (mobiliers de bureau, matériel informatique, matériel roulant), étaient finalisés durant cette période.

Parallèlement au recrutement de l'ATMO et à l'installation des équipes, en phase de démarrage (afin de pouvoir envisager le démarrage opérationnel des activités) l'UCP MATIER, avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), s'attelait à la contractualisation avec l'ensemble des partenaires techniques internationaux (CIRAD, CIFOR, WRI, WWF, WCS, HCVN) pré-identifiés lors de la phase d'instruction du PUDT tel qu'il suit :

- Le 26 juin 2023, contractualisation avec le High Conservation Value Network (HCVN) et avec la World Wide Fund for nature (WWF) ;
- Le 3 juillet 2023, contractualisation avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et la Wildlife Conservation Society (WCS) ;
- Le 7 juillet 2023, contractualisation avec le World Resource Institute (WRI) ;
- Le 19 juillet 2023, contractualisation avec le Center for International Forestry Research (CIFOR).

2.3 Principales actions menées en 2024

- Le 17 janvier 2024, le secrétariat à la primature a publié les deux décrets⁵ instituant le comité de pilotage conjoint du PUDT et KOPEKOB (COPI) et le groupe d'Animation et de Concertation sur l'Aménagement du Territoire (GACAT) ;
- Le 22 mars 2024, la proposition du plan de travail annuel budgétisé (PTAB) 2023-2024, élaborée avec l'ensemble des partenaires techniques de mise en œuvre et avec l'appui de l'AFD, a été soumise et approuvée lors du comité de pilotage du PUDT. A l'issue de ce COPI, il a été recommandé qu'à l'avenir le comité de pilotage puisse se tenir de façon conjointe pour le PUDT et le PI-PUDT conformément au décret n°2024-16 du 17 janvier 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité de pilotage conjoint du programme d'utilisation durable des terres et de son programme d'investissements opérationnels ;
- La sensibilisation des institutions nationales sur le PI-PUDT / KOPEKOB pour assurer l'appropriation du programme et de ses enjeux par les parties prenantes concernées a été conduite en 2024 auprès des administrations centrales, déconcentrées et décentralisées à travers un atelier à Brazzaville et une série d'ateliers dans les départements (Kinkala les 8 et 9 février 2024, Dolisie les 15 et 16 février 2024, Loango le 19 avril 2024, Sibiti le 22 avril 2024, Madingou le 24 avril 2024, Owando le 3 mai 2024, Ouessou le 6 mai 2024, Ewo le 8 mai 2024), Djambala le 10 mai 2024 et enfin Impfondo le 12 juin 2024) ;

⁵ Décret n°2024-16 du 17 janvier 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité de pilotage conjoint du programme d'utilisation durable des terres et de son programme d'investissements opérationnels
Décret n°2024-15 du 17 janvier 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du groupe d'animation et de concertation sur l'aménagement du territoire, en sigle GACAT.

- Les réunions du comité de suivi technique trimestriel du PUDT, constitué de l'unité de coordination du programme (UCP), des unités de gestion du programme (UGP), de l'AFD et du CAFI, se sont tenues respectivement le 21 février, le 27 juin, le 18 septembre et le 5 décembre 2024;
- Malgré la mobilisation tardive des équipes par le CIFOR au cours du premier semestre 2024, l'ensemble des partenaires de mise en œuvre ont effectivement démarré les activités opérationnelles avec la production des premiers livrables par les équipes techniques (*annexe 11*) ;
- Le 1^{er} comité de pilotage conjoint PUDT/KOPEKOKA s'est tenu le 17 décembre 2024, à Brazzaville.

Le cadre des résultats du programme est synthétisé dans le tableau ci-dessous⁶, décrivant également les indicateurs de suivi ainsi que les progrès obtenus.

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
RESULTAT 1 : Le processus d'aménagement du territoire national pour la planification des affectations et des utilisations des terres rurales est structuré et piloté conformément au cadre réglementaire existant et aux engagements pris à travers la Lettre d'intention CAFI	
Sous-Résultat A – Le processus de décision et de concertation sur l'aménagement du territoire est structuré et opérationnel	
Nombre de décisions adoptées et appliquées prises par les organes de décision de l'AT	
ND	ND
Produit 1.0. Identification des rôles, responsabilités, capacités et besoins en renforcement des institutions en charge de l'aménagement du territoire et recommandations	
Les rôles et responsabilités des différents acteurs du processus d'aménagement du territoire sont 1) identifiés 2) agréés et 3) établis au travers d'un document	
L'identification des rôles et responsabilités des différents acteurs a été (livrable disponible)	Idem
Des plans de renforcement de capacités des différents acteurs clés sont produits et couvrent l'ensemble des parties identifiées dans le document établis.	
ND	ND
Produit 1.1. Mise en place du dispositif de concertation et de décision au niveau national, des orientations de l'aménagement du territoire	
Nombre de réunions du CNADT /CIADT	
Aucune réunion du CNADT n'est organisée dans le cadre du programme, mais 3 réunions du Secrétariat Technique du CIADT sont tenues	Idem
Le secrétariat permanent du CNADT est opérationnel	
Le Secrétariat technique du CIADT a été mis en place en juillet 2023 ainsi que tous les organes du CIADT. Le CNADT est un organe hautement politique placé au niveau de la présidence de la République responsable de sa convocation.	Idem
Un texte officialise la création du Groupe d'animation et de concertation sur l'AT (GACAT)	

⁶ Egalement accessible sur :

https://drive.google.com/drive/folders/1HGN8bux5UZghi3X_WI088bKpQH08nqBr

Un texte officialisant la création du Groupe d'animation et de concertation sur l'AT (GACAT) a été publié (Décret n°2024-15 du 17 janvier 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du groupe d'animation et de concertation sur l'aménagement du territoire en sigle GACAT)	Idem
Nombre de réunions du Groupe d'animation et de concertation sur l'AT avec présence d'une diversité de parties prenantes (Ministères, société civile et secteur privé)	
2 réunions du GACAT se sont tenues (installation et session inaugurale)	Une feuille de route du GACAT est en cours d'élaboration par toute les parties prenantes impliquées dans le programme.
Nombre de notes sur le processus technique, juridique et politique de l'AT au travers d'analyses et de recommandations produites par le GACAT	
ND	ND
Produit 1.2. La méthodologie CLIP nationale adaptée au processus d'aménagement du territoire est développée et les parties prenantes du PUDT formées à ses principes	
La méthodologie CLIP nationale est validée par l'ensemble des PP	
Proposition de directives nationales CLIP élaborées (en attente de validation par l'AFD). Cette proposition devra être validé lors d'un atelier national de validation avec la DGPPA et les autres partenaires concernés	Idem
Nombre de formations (nationales et départementales) conduites par le programme et nombre de bénéficiaires désagrégés par groupe et par genre	
ND	ND
Surface des zones pilotes (géo référencées) couvertes par le CLIP	
ND	ND
Produit 1.3. Les parties prenantes disposent des capacités nécessaires pour encadrer le processus d'aménagement du territoire au national et sont opérationnelles	
Nombre de formations réalisées pour le renforcement de capacités des parties prenantes nationales institutionnelles	
Une formation des formateurs réalisée par WRI et 2 formation en diagnostic territorial et aménagement du territoire	Idem
Nombre de formations réalisées pour le renforcement de capacités des parties prenantes nationales institutionnelles	
ND	ND
Sous-Résultat B - Classement au DFP des forêts naturelles productives, les zones de plantations agroforestières et les AP	
Surface de forêts catégorisées HCS/HVC et non HCS/HVC et taux de couverture nationale	
Le groupe de travail a tenu ses premières sessions à partir du 3 ^{ème} trimestre 2024, avec la présentation des travaux préliminaires sur la cartographie des zones HCS/HVC. Le groupe de concertation, en charge de valider ces travaux doit être mis en place en janvier 2025 (en cours de création)	Idem
Pourcentage de surface de forêts classées au DFP (dont % de forêts HCS/HVC)	
ND	ND
% et surface de forêts HCS/HVC encadrées par des modalités de gestion évitant la déforestation	
ND	ND
Surface déforestée (dont dans zones HCS/HVC)	
ND	ND
Surface de concessions sous régime de partage de production	

ND	ND
Nombre de textes d'application du code forestiers adoptés et répondant aux dispositions du code forestier	
ND	ND
Produit 1.4. Les zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) et Haut Stocks de Carbone (HSC) sont identifiées à l'échelle nationale pour leur prise en compte dans l'aménagement du territoire	
Une base de données des HVC/HSC nationales et des données sous-jacentes existe	
La constitution de la base de données est à environ 75%	Idem
Un jeu de cartes des HVC/HSC identifiées au niveau national au cours d'un processus participatif regroupant l'ensemble des parties prenantes (administrations, secteur privé, OSC, ONG, etc.) est disponible à l'échelle nationale	
ND	ND
Un document stratégique des modalités de gestion et suivi des HCV/HCS au niveau national est établi	
ND	ND
Des modalités de gestion des HVC/HSC sont définies conformément aux menaces qui pèsent sur les HVC/HSC	
ND	ND
Des modalités de suivi des HVC/HSC sont définies et permettent d'adopter des mesures correctives en cas de pertes de valeur	
ND	ND
Produit 1.5 : Une analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux induits par le nouveau régime de partage de production est produite et vulgarisée. Les parties prenantes de la filière forêt-bois sont accompagnées dans la compréhension de la mise en œuvre de ce régime	
Les groupes de concertation ont examiné les différents scénarios de Partage de production (PdP) proposés dans l'étude initiale et produit leurs recommandations à l'aune de l'étude des impacts environnementaux et sociaux produits par le PUDT.	
Le bureau d'étude forêt en charge de la mise en œuvre de cette activité est en phase de contractualisation, les activités n'ont pas encore démarrés.	ND
Des missions d'accompagnement sont conduites auprès des parties prenantes de la Filière forêt-bois pour la mise en œuvre du régime de partage de production	
ND	ND
Produit 1.6 Le cadre de la gestion durable des forêts est consolidé	
Les textes d'application et le cadre normatif de la Loi 33-2020 ont été (i) élaborés et (ii) adoptés selon un processus de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes	
ND	ND
Un cadre légal et réglementaire des HVC/HSC existe et circonscrit leurs possibilités de conversion	
ND	ND
La politique nationale de gestion durable des forêts est reformulée selon un processus de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes	
ND	ND
Produit 1.7 Des recommandations sur l'implantation et la gestion de plantations forestières industrielles, actuelles et futures, sont formulées, prenant en compte les résultats d'une étude de leurs impacts environnementaux et sociaux	
Une étude prospective sur les projets de plantations agroforestières et leurs itinéraires techniques permet de légitimer leur bien-fondé dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la réduction de la pauvreté et le maintien (ou l'enrichissement) de la biodiversité	
ND	ND
Produit 1.8 Le DFP est identifié et classé, via une approche HVC/HVC/CLIP et classé selon la procédure en vigueur	
La procédure de classement au DFP des UFA et Aires protégées est validée et inclut les plantations	

ND	ND
La commission interministérielle de classement du DFP est créée	
ND	ND
Nombre d'UFA et AP classées au DFP par décret/Nb d'UFA et AP existantes	
ND	ND
Sous-Résultat C - L'enjeu de la protection des tourbières est circonscrit (identification, assignation d'un statut juridique particulier et définition de modalités de gestion)	
Superficie de tourbières & forêts sur les zones de tourbières (suivi annuel prenant en compte l'évolution des superficies déforestées/asséchées)	
ND	ND
Pourcentage de la superficie des tourbières protégées juridiquement	
ND	ND
Nombre et superficies des permis d'exploitation industrielle sur la zone de tourbière désagrégé par type	
ND	ND
Produit 1.9 Les zones de tourbières sont cartographiées et délimitées	
L'ensemble des données scientifiques est centralisé au sein d'une base de données.	
ND	ND
Une carte de zonage précise des tourbières est disponible	
ND	ND
Une modélisation des impacts des activités humaines sur le fonctionnement des tourbières est disponible	
ND	ND
Nombre de rapports annuels de suivi des tourbières	
ND	ND
Produit 1.10 Les utilisations actuelles des tourbières sont caractérisées	
Un rapport d'étude socio-économique sur la zone tourbière est disponible et fait l'objet de consultations auprès des populations locales	
Le CIFOR a démarré les travaux, une première version du rapport devrait être disponible dès le 1er trimestre 2025.	ND
Produit 1.11 Un statut juridique et des modalités pour la protection et la gestion durable des tourbières sont proposés	
Un statut juridique particulier assigné aux zones de tourbières est validé, incluant des modalités pour leur protection et/ou leur gestion durable	
ND	ND
Nombre d'ha de tourbières (surface) et pourcentage bénéficiant d'une protection réglementaire	
ND	ND
Sous-Résultat D - Orientations nationales pour le développement d'une agriculture zéro-déforestation et soutien aux filières clés soutenues	
Superficie du DAPH (zone à potentiel de développement agricole zéro-déforestation)	
ND	ND
Superficie cultivée du DAPH (dans la mesure du possible désagrégée par type de production et commodités)	
ND	ND
Surface des réserves foncières pour l'agriculture zéro-déforestation	
ND	ND
Produit 1.12. Les zones à haut potentiel agricole zéro-déforestation sont identifiées par commodités à l'échelle nationale	
Nombre de cartes thématiques (version imprimée et Shape files) et les rapports ou notices associées (et remis officiellement lors d'ateliers nationaux). Ces thèmes sont : Potentialités	

pédoclimatiques ; Systèmes de production et de transformation actuels ; Dynamique d'utilisation des terres à vocation agricole ; Systèmes de culture proposés en zone de savane et forestière	
La phase 1 et 2 des enquêtes agricoles (caractérisation des ménages), centrées sur les 7 filières définies comme prioritaires par le MAEP, ont été réalisées par le CIRAD sur l'ensemble du territoire national.	Idem
Produit 1.13 - Les scénarios de développement stratégique des bassins de production agricole élaborés sont alignés avec les objectifs de production du pays et les orientations nationales d'aménagement du territoire, et permettent de spatialiser les zones d'investissement prioritaire	
Une carte du DAPH est disponible et présentée officiellement couvrant le territoire national	
ND	ND
Un atlas pédologique des potentialités départementales est disponible pour le MAEP et les DDA	
Une brochure communiquant les potentialités de développement agricole est disponible par département.	
ND	ND
Un rapport sur les tenures foncières (droit moderne ou coutumier, cadastre, etc.) et règles d'accès et d'usage actuelles pour la valorisation des terres en cultures et plantations agricoles est disponible	
ND	ND
Produit 1.14 - Les orientations et sauvegardes nationales pour le développement de l'agroforesterie et l'agriculture dans le Domaine forestier permanent et en zones de savane sont définies et permettent la constitution de réserves foncières	
Une stratégie nationale des marchés visés (trois types d'opérateurs : petits producteurs, agriculteurs entrepreneurs, agro-industries) pour les filières prioritaires 0-déforestation et/ou par types de produits agricoles est élaborée et identifie les normes et critères techniques associés	
ND	ND
Des scénarios d'aménagement du territoire et l'analyse coûts-bénéfices sont établis par le SNAT pour le développement de l'agroforesterie et l'agriculture dans le DFP et en zones de savanes.	
ND	ND
Les scénarios d'aménagement du territoire établis par le SNAT sont présentés et mis en débat	
ND	ND
Produit 1.15 - Les chaînes de valeur agricoles sans déforestation et sans conversion des écosystèmes naturels sont promues et vulgarisées	
Des plateformes de durabilité des filières sont constituées individuellement	
Une cartographie des acteurs du secteur agricole (administration, secteur privé, les petits exploitants agricoles, partenaires techniques et financiers et communautés locales) a été amorcée en avril 2024 par WWF, en complémentarité avec les enquêtes agricoles déployées par le CIRAD (cf. 1.12). (A1.15.1). Elle a permis de pré-identifier les plateformes prioritaires à opérationnaliser, à savoir la plateforme multipartite sur le cacao à renforcer et la proposition de création d'une nouvelle plateforme pour le safoutier. Une réunion du groupe de travail agriculture du PUDT s'est tenue les 24 et 25 juin 2024 pour amender ces propositions (A1.15.2.2). La mise à disposition du rapport reste attendue par l'AFD.	ND
Une plateforme multi-filière autour de l'agriculture zéro-déforestation et climato-intelligente est en place et opérationnelle (gouvernance, fonctionnement, feuille de route, plan de financement)	
ND	ND
Une plateforme multi-acteurs et des programmes des PTF du secteur agricole est constituée et fonctionnelle	

Identification de la synergie avec la plateforme de l'Agence Congolaise des Systèmes d'Information (ASCI) en vue de la création de la plateforme multi-acteurs	ND
Produit 1.16 Le cadre légal et réglementaire des filières agricole est enrichi	
Des cadres normatifs encadrant la durabilité des grandes filières zéro-déforestation (cacao, palme, etc.) sont élaborés et validés par les autorités.	
Le recrutement du bureau d'étude agricole, en charge de cette activité, est en cours (en phase d'attribution).	ND
Un texte sur l'agriculture durable et zéro-déforestation est élaboré	
Le recrutement du bureau d'étude agricole, en charge de cette activité, est en cours (en phase d'attribution).	ND
Sous-Résultat E - Le PNAT et le projet de SNAT 2025 sont produits à travers une approche holistique combinant analyses de schémas sectoriels spatialisés, recommandations d'ajustement des stratégies sectorielles existantes, superpositions d'usage identifiées, PND 2022-2026 et grandes orientations nationales d'aménagement des terres rurales	
Nombre de cellules cartographiques renforcées à l'issue du programme	
ND	ND
Superficies cartographiées par la cellule du MATIER et nature des contributeurs	
ND	ND
Produit 1.17. Un système dynamique de gestion de base de données est développé et mis à jour par la cellule cartographique du MATIER et les jeux de cartes d'occupation et d'utilisation des sols produits pour la réalisation du PNAT	
Une base de données documentaire et géographique sur les utilisations et occupations actuelles et planifiées des terres est constituée et mise à jour par la cellule cartographique du MATIER. Elle informe la plateforme web du PNAT.	
Données préliminaires collectées sur les données actuelles. Le rapport diagnostique des e des capacités du personnel affecté aux cellules SIG du MATIER, MEF, réalisée par WRI est en attente de compléments pour validation par l'AFD.	ND
La cellule cartographique du MATIER est structurée, équipée et opérationnelle :	
Un bâtiment a été octroyé par le MATIER et nécessite un réaménagement complet (proposition à adresser par le MATIER à l'AFD).	ND
Nombre et pourcentage d'agents ayant bénéficiés d'actions de renforcement par le programme au sein de la cellule cartographique	
La formation des agents membres des cellules SIG est en cours de préparation (préparation des modules de formation par WRI en cours)	ND
Nombre de protocole d'accords conclus et appliqués (SIG fonctionnels) entre le MATIER et les cellules cartographiques d'autres ministères	
Protocole WRI/IGN signé. Draft de protocole global MATIER et ministères sectoriels en cours d'élaboration.	Idem
(%) Nb et surface des permis cartographies / permis attribués (forestier, agricole, miniers et pétroliers)	
ND	ND
Produit 1.18. Le mode de résolution des conflits d'affectation et d'usage fonciers est établi	
Superficies sujettes à des conflits de superposition identifiées	
ND	ND
Existence d'un mécanisme de recours et de résolution des conflits fonciers	
Identification des superpositions d'utilisation et analyse des conflits nationaux d'affectation de terres. Typologie des conflits	Les actions préalablement initiées se poursuivent et un livrable sera

	disponible fin deuxième trimestre 2025
Les procédures relatives aux règles d'affectation des terres et de résolution des conflits d'usage des terres sont élaborées et validées et couvrent l'ensemble des types de superposition potentiels	
Une proposition de méthodologie pour la réalisation des études de cas sur les mécanismes de recours légaux en cas de conflits fonciers est disponible (réalisée par le CIRAD).	ND
Nombre de cadres pilotes de concertation du secteur privé, de la société civile et des ministères clés pour résoudre les conflits identifiés	
ND	ND
Produit 1.19 Un diagnostic territorial est produit et des recommandations d'ajustement des politiques sectorielles validées sur base de projections spatiales des stratégies sectorielles existantes et définies par les ministères clés de l'aménagement du territoire (agriculture, énergie, forêts, hydrocarbures, infrastructures et mines) et d'analyses prospectives	
Les données collectées sont analysées et le diagnostic territorial est réalisé	
ND	ND
Des ateliers de restitution/validation du diagnostic territorial sont organisés	
ND	ND
Les stratégies sectorielles existantes des ministères clés du processus d'aménagement du territoire sont spatialisées et des recommandations d'ajustement sont émises.	
ND	ND
Des modèles de simulation des dynamiques d'usage et d'occupation des sols sont développés	
ND	ND
Produit 1.20 Le PNAT est produit et validé par le CIADT et le CNADT	
Le portail web de l'AT est mis en place et actualisé	
ND	ND
L'état des lieux de l'affectation des terres actuelle et l'identification des superpositions d'affectation non compatibles sont réalisés	
ND	ND
Le PNAT est élaboré, validé et diffusé	
ND	ND
Un projet de SNAT, confirmant les orientations nationales, est élaboré et diffusé	
ND	ND
Produit 1.21 Le CIADT et le CNADT se concertent et prennent des décisions de haut niveau en matière de règlements de conflits d'affectations et d'orientations nationales d'aménagement du territoire alignées au PND 2022-2026. Elles sont consignées au sein d'un projet de SNAT 2025	
Un premier projet d'orientations nationales d'aménagement du territoire est élaboré	
ND	ND
Le projet d'orientations nationales d'aménagement du territoire est mis en débat	
ND	ND
Les orientations stratégiques du SNAT sont finalisées	
ND	ND
Sous-Résultat F - Les premiers textes d'application du Code de l'aménagement du territoire sont produits, renforçant l'ensemble des processus initiés par le PUDT	
Ratio du nombre de textes élaborés/finalisés et adoptés grâce à l'appui du programme	
ND	ND
Produit 1.22 Une série de textes d'application des décisions d'orientations nationales d'aménagement des terres rurales, prises en phase 1 du PUDT et mettant en œuvre le projet de SNAT 2025, sont produits	

Les textes d'application de l'aménagement des terres rurales à produire sont identifiés	
ND	ND
Nombre de textes d'application d'aménagement des terres rurales élaborés de manière concertée	
ND	ND
Nombre de textes ayant fait l'objet d'une présentation aux élus	
ND	ND
RESULTAT 2 : Les stratégies d'aménagement du territoire au niveau local (bassins de production et d'approvisionnement des territoires) sont élaborées et mises en œuvre pour les Départements du Pool et du Niari	
Sous-Résultat G - Les schémas directeur d'approvisionnement en bois-énergie pour les villes de Brazzaville et Pointe-Noire sont élaborés	
Existence (ou progrès) et implémentation pour l'adoption d'un stratégie nationale visant le développement de filières bois-énergie durables	
La phase d'enquête des enquêtes ménages sur la consommation en bois-énergie et des flux a globalement été réalisée en 2024.	ND
Produit 2.1 Les modes de consommation de bois-énergie et les filières et bassins d'approvisionnement sont caractérisés	
Existence de rapports d'analyse de la consommation énergétique et des pratiques de cuisson des ménages et des usagers productifs utilisant le bois-énergie des villes de Brazzaville & Pointe-Noire disponible	
Les enquêtes ménages sur la consommation en bois-énergie et les flux ont été réalisées (enquête sur les flux en saison des pluies en cours de finalisation en décembre 2024). Un atelier de validation de l'étude sur la consommation des ménages groupe MEF a été tenu en décembre.	Idem
Existence d'études de caractérisation des filières d'approvisionnement en bois-énergie des villes de Brazzaville & Pointe-Noire	
Les études de caractérisation des filières d'approvisionnement en bois-énergie des villes de Brazzaville & Pointe-Noire ont démarré et sont à 75% d'exécution.	ND
Identifier, cartographier et caractériser les bassins d'approvisionnement en bois-énergie de Brazzaville & Pointe-Noire	
L'identification, la cartographie et la caractérisation des bassins d'approvisionnement en bois-énergie de Brazzaville et Pointe-Noire sont en cours d'exécution sur la base des données récoltés lors des enquêtes.	ND
Mise à jour du bilan de l'offre et de la demande en bois-énergie à court terme dans les bassins d'approvisionnement en bois-énergie de Brazzaville & Pointe-Noire	
ND	ND
Produit 2.2. Des propositions d'alternatives durables sont formulées et développées	
Les potentialités de généralisation de l'utilisation du GPL sont caractérisées	
ND	ND
Les potentialités de valorisation de la biomasse urbaine et péri-urbaine sont caractérisées	
ND	ND
Produit 2.3. Des modèles de schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie sont établis pour les villes de Brazzaville et Pointe-Noire pour informer les travaux d'élaboration des stratégies nationales et locales d'aménagement du territoire	
Elaborer et évaluer des solutions techniques de gestion durable et en simuler l'impact	
ND	ND
Une plateforme de concertation multi-acteurs et multisectorielle chargée de l'élaboration des Schéma Directeurs d'Approvisionnement (SDA) est mise en place et animée	
ND	ND
Les SDA des villes de BZV et PNR sont rédigés et validés	

ND	ND
Pérennisation des acquis	
ND	ND
Sous-Résultat H - Les cartes d'utilisation et d'occupation des terres pour les départements du Pool et du Niari sont produites	
Surfaces (et nombre de départements) couverts par des cartes d'utilisation et d'occupation des terres à jour	
ND	ND
Produit 2.4. Production des cartes de bases pour le Pool et le Niari	
Les cartes de base (cartes d'utilisation et d'occupation des terres) sont produites pour le Pool et le Niari à travers une approche participative incluant l'ensemble des parties prenantes, en particulier le secteur privé.	
ND	ND
Les cartes nationales des HSC/HCV et des potentialités agricoles sont affinés à l'échelle départementale.	
ND	ND
Sous-Résultat I - Des plans d'aménagement du territoire locaux pilotes sont développés et alignés à une méthodologie de développement des schémas et plans départementaux d'aménagement du territoire	
Nombre de départements du pays ayant connaissance de la méthodologie harmonisée pour l'élaboration des SDAT	
ND	ND
Produit 2.5. Le processus d'élaboration des SDAT et des PDAT est défini	
Une méthodologie d'élaboration des SDAT est validée et contextualisée aux deux départements pilotes.	
ND	ND
Nombre d'acteurs clés au niveau des deux départements renforcés dans leur capacités à mettre en œuvre les SDAT	
ND	ND
Produit 2.6. Les parties prenantes, au niveau des deux départements pilotes, disposent de moyens humains, matériels et les compétences pour élaborer, suivre et mettre en œuvre les SDAT pilotes	
Nombre de collectivités locales et services de l'administration décentralisée renforcés dans leur capacités humaines, matérielles et techniques	
ND	ND
Chaque département est doté de compétences et moyens nécessaires à la production, au stockage et la diffusion des cartes nécessaires pour le processus d'aménagement du territoire départemental.	
ND	ND
Chaque DDATIER pilote dispose d'une cellule géomatique opérationnelle tant d'un point de vue des ressources humaines que matérielles.	
Produit 2.7. Les parties prenantes à l'aménagement des territoires sont accompagnées dans l'élaboration des Schémas et des Plans départementaux d'aménagement du territoire pour les départements du Pool et du Niari	
Deux SDAT sont élaborés et validés pour le Pool et le Niari	
ND	ND
Deux PDAT sont élaborés et validés pour le Pool et le Niari	
ND	ND

3 Défis de mise en œuvre

3.1 Défis liés au contexte du pays

Le PUDT doit transformer les idées autour de ce que peut être une politique d'aménagement du territoire. Actuellement, prédomine une conception de l'aménagement du territoire peu intégrative et peu inclusive, en appui aux politiques sectorielles, par nature souvent axées sur la seule production, dans des objectifs presque exclusifs de croissance économique. Le projet doit parvenir à dépasser la seule fonction de résolutions des conflits qui pourrait être attachée à l'aménagement du territoire, pour travailler à une intégration spatiale répondant à la recherche de durabilité que posent les objectifs de développement durable. Cette approche doit permettre de mieux encadrer l'initiative privée afin que les objectifs sociaux et environnementaux ne soient pas oubliés.

Le projet devra aussi faire face à l'absence de dynamiques réelles de décentralisation et de développement local. L'aménagement du territoire manque de relais dans les territoires et le projet devra proposer des mécanismes novateurs et pragmatiques pour palier à cette situation.

L'aménagement du territoire demande de l'investissement et du temps. Les politiques publiques sont souvent soumises à l'impératif de l'efficacité immédiate à la fois de la part du gouvernement, mais aussi des bailleurs. Elles privilégient parfois des solutions « simples », à des situations complexes, parfois insuffisantes pour gérer des injonctions contradictoires, par exemple entre le besoin d'exploitation de ressources non renouvelables et la préservation de la biodiversité. Le PUDT devra créer une culture du dialogue interministériel autour de ces questions.

3.2 Défis inhérents au projet

La complexité du projet est grande. Il y a de nombreux fronts de travail, impliquant de nombreux partenaires et de nombreuses actions. Ce montage nécessite un niveau de coordination extrêmement élevé, avec un pas d'exécution nécessairement plus lent. La gouvernance est essentielle et appelle à une synergie managériale à tous les niveaux d'intervention du programme. Elle nécessite une vision claire et partagée, qui doit pouvoir dépasser les questions de formalisme et d'outils. Dans cette perspective, la conception du rôle du GACAT doit être réaffirmée et partagée. Son organisation doit être conforme aux enjeux de dialogue et de partage, en ciblant mieux les réunions sur les choix fondamentaux.

Après la phase de mise en place finalisée en 2023, il faut que s'accélère le processus de traitement et de validation des dossiers du PUDT au niveau de la coordination (UCP et UGP du programme). Un système solide de suivi des livrables élaborés doit également être mis en place pour garantir une bonne visibilité sur l'articulation entre les différents résultats du programme. Cette mise en cohérence est un point essentiel pour permettre l'atteinte de l'objectif final de mise en place du plan et schéma national d'aménagement du territoire.

3.3. Commentaires

Bien que l'AFD soit considérée comme une agence d'exécution au sens du CAFI, il est important de noter que les modalités d'intervention de l'AFD peuvent différer de celles d'autres agences. En effet, l'AFD privilégie un modèle où la responsabilité de

l'opérationnalisation des projets repose avant tout sur les autorités nationales qui assument la maîtrise d'ouvrage (MOA). Ce choix repose sur la reconnaissance de la capacité des autorités locales à mener leurs propres projets de développement. En favorisant cette approche, l'AFD entend non seulement renforcer les capacités locales, mais aussi encourager la responsabilisation des acteurs nationaux vis-à-vis des engagements pris au niveau international.

Ce modèle permet aux pays bénéficiaires de garder le contrôle de leur développement en alignant les projets avec leurs priorités nationales, tout en favorisant la durabilité grâce au renforcement des compétences locales. Dans ce schéma, l'AFD joue un rôle de soutien, fournissant des ressources techniques, financières et stratégiques pour aider les autorités nationales à atteindre leurs objectifs. Cependant, il présente également des difficultés. En particulier, il peut allonger les délais de mise en œuvre, car les autorités nationales manquent parfois de capacités techniques ou organisationnelles suffisantes. Enfin, ce modèle repose sur l'engagement et la compétence des autorités nationales, c'est-à-dire aussi sur les ressources et la volonté politique qu'elles allouent à chaque projet.

Au regard de cette particularité, la mise en œuvre du programme nécessite un soutien constant auprès des MOA, ainsi qu'une gestion souple et collaborative pour surmonter les défis liés à la mise en œuvre. Dans ce sens, plusieurs initiatives, pour appuyer les équipes de la coordination nationale (maîtrise d'ouvrage) dans son rôle ont été mises en place en 2024 avec le renforcement de l'appui de l'AFD. Deux chargés de mission sont désormais dédiés à temps plein à cette tâche et répondent aux sollicitations de l'UCP sur des sujets variés, pour le PUDT et le KOPEKOBА : facilitation pour la passation des marchés, appui à la définition d'un tableau de suivi des livrables, rationalisation budgétaire pour permettre une meilleure lisibilité aux équipes financières, etc.

4 Evaluation de la performance du programme

4.1 Evaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre logique⁷

Produits	Indicateurs	Baseline	Cible initiale	Cible révisée (le cas échéant)	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur ⁸	Commentaires
Produit 1.0.	Les rôles et responsabilité des différents acteurs du processus d'aménagement du territoire sont identifiés.	Il n'existe pas de revue ni d'analyse	Les acteurs clés nationaux de l'AT sont en mesure de concourir aux prises de décisions stratégiques		L'identification des rôles et responsabilités des différents acteurs est réalisé à 95% - Livrable disponible, en attente de validation	95%	NA
Produit 1.0.	Les plans de renforcement de capacités des différents acteurs clés sont produits.	Les acteurs clés ne sont pas formés aux principes de l'AT			Plan de renforcement de capacités en cours de validation par l'AFD (en attente de transmission par l'UCP)	95%	
Produit 1.1.	Le secrétariat technique permanent du CIADT est opérationnel	Les décrets 2017-226 et 2017-227 fixent la composition, l'organisation et le fonctionnement du CNADT et de la CIADT mais ces derniers ne sont pas opérationnels	Le CNADT et le CIADT se réunissent régulièrement et prennent les décisions politiques majeures sur l'AT		Le Secrétariat technique du CIADT a été mis en place en juillet 2023 ainsi que tous les organes du CIADT. Aucun d'appui du PUDT n'a été apporté pour l'instant au CIADT.	10%	
Produit 1.1.	Le secrétariat permanent du CNADT est opérationnel						
Produit 1.1.	Un texte officialise la création du Groupe d'animation et de concertation sur l'AT (GACAT)			La concertation entre parties prenantes sur l'AT est inexistante (début 2021)			
Produit 1.1.	Le Groupe d'animation et de concertation sur l'AT se réunit régulièrement avec présence d'une diversité de parties prenantes (Ministères, société civile et secteur privé)		3 ou 4 réunions par an du GACAT		Réalisé à 10% (réunions de lancement – en attente feuille de route pour dérouler)	10%	
Produit 1.1.	Le Groupe d'animation et de concertation sur l'AT contribue à alimenter le processus technique, juridique et politique de l'AT au travers d'analyses et de recommandations						

⁷ https://drive.google.com/drive/folders/1HGN8bux5UZghi3X_Wl088bKpQH08nqBr

⁸ Indiquer une valeur entre 0% et 100% (0% si les activités contribuant à l'atteinte du résultat en question n'ont pas commencé et 100% si les activités ont été réalisées et le résultat atteint).

Produits	Indicateurs	Baseline	Cible initiale	Cible révisée (le cas échéant)	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur ⁸	Commentaires
Produit 1.2.	Développement concerté et inclusif d'une méthodologie CLIP nationale en concertation avec les populations autochtones	Pluralité de procédures CLIP ; Décret de 2019 imprécis ; Rôle de la commission consultative mal défini.	Une procédure CLIP est établie dans un processus de co-construction, et mise en œuvre grâce à un renforcement de capacités des parties prenantes		Proposition de directives CLIP nationale disponible, à valider	75%	Nécessité d'une planification concertée de l'atelier national de validation avec la DGPPA et les autres partenaires concernés. Reprogrammation de l'atelier national au 4 ^e trimestre
Produit 1.2	Les capacités institutionnelles et des différentes parties prenantes en matière de CLIP sont renforcées	Concept et méthodologie du CLIP pas toujours maîtrisés.					
Produit 1.3.	Le plan de renforcement de capacités des parties prenantes nationales institutionnelles est mis en œuvre		Les acteurs institutionnels de l'AT ont bénéficié d'un renforcement de capacités		Plan de renforcement non validé (cf. 1.0) Formation sur les concepts AT et SIG déjà réalisée cependant auprès du GACAT et principaux ministères associés	10%	
Produit 1.3.	Le plan de renforcement de capacités organisations de la société civile et du secteur privé concernés est mis en œuvre		Les acteurs clés de la société civile et du secteur privé impliqués dans le PUDT ont reçu les formations des plans de renforcement de capacités définis en 1.0.		Non initié	0%	Non prévu dans le document de programme et dans le contrat du Cirad. Les cibles des formations sont des sessions de renforcement de capacités du GACAT, des administrations et des principales parties prenantes nationales institutionnelles. Des formations de formateurs au sein du MATIER sont prévues

Produits	Indicateurs	Baseline	Cible initiale	Cible révisée (le cas échéant)	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur ⁸	Commentaires
Produit 1.4.	Une base de données des HVC/HSC nationales et des données sous-jacentes existe	Les HVC des UFA certifiées FSC et d'autres données d'ONG ou centres de recherche existent mais ne sont pas harmonisées et rassemblées Source : rapport HVC (CIB, IFO) ; publication ABCG	Base de données structurée et archivées des HVC/HSC nationales et des données sous-jacentes		Finalisation de la base de données attendue au 1 ^{er} trimestre 2025	75%	
Produit 1.4.	Les HVC/HSC sont identifiées au niveau national selon une méthodologie issue d'un processus participatif regroupant l'ensemble des parties prenantes (administrations, secteur privé, OSC, ONG, etc.)		Cartes des HVC/HSC à l'échelle nationale actualisées		Finalisation de la cartographie préliminaire attendue au 1 ^{er} trimestre 2025%	30%	Délai dans la mise en place du groupe de travail pour l'élaboration de la méthodologie pour l'identification des HVC/HSC. La mise en place du groupe de concertation qui doit valider le travail est en cours.
Produit 1.4.	Les modalités de gestion et suivi des HCV/HCS sont établies à travers un processus inclusif.		Document stratégique de gestion des HCV/HCS à l'échelle nationale validée en Atelier national		-	0%	
Produit 1.4.	Des modalités de gestion des HVC/HSC sont définies conformément aux menaces qui pèsent sur les HVC/HSC		Des guides opérationnels de gestion des HVC et HSC ont été élaborés selon un processus de concertation		-	0%	
Produit 1.4.	Des modalités de suivi des HVC/HSC sont définies et permettent d'adopter des mesures correctives en cas de pertes de valeurs		Des grilles de contrôle de suivi des HVC et HSC ont été élaborées selon un processus de concertation (avec des proxys)		-	0%	

Produits	Indicateurs	Baseline	Cible initiale	Cible révisée (le cas échéant)	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur ⁸	Commentaires
Produit 1.5.	Les groupes de travail et de concertation ont examiné les différents scénarii de partage de production proposés dans l'étude initiale et produit leurs recommandations à l'aune de l'étude des impacts environnementaux et sociaux produits par le PUDT.	Une étude proposant différents scénarii pour la mise en du régime de partage de production a été produite en 2021 et présentée aux parties prenantes en janvier 2022,	Les groupes de concertation sont parvenus à un consensus sur les modalités de mise en application du régime et la loi publiée au Journal officiel est compatible avec le maintien d'un secteur forestier industriel responsable en République du Congo		-	0%	
Produit 1.5.	Les parties prenantes de la Filière forêt-bois sont accompagnés dans la mise en œuvre du régime de partage de production	-	Les parties prenantes se sont appropriées les modalités de mise en œuvre du régime de partage		-	0%	
Produit 1.6.	Les textes d'application et le cadre normatif de la Loi 33-2020 ont été élaborés selon un processus de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes	Étude juridique préparatoire listant les textes d'application et cadres normatifs à élaborer	100% des textes d'application et cadres normatifs listés dans la feuille de route de l'étude juridique préparatoire ont été publiés		Répartition des textes à produire auprès du CIFOR, en lien avec le GTMA	15%	
Produit 1.6.	Un cadre légal et réglementaire des HVC/HSC existe et circonscrit leurs possibilités de conversion	-	- Une loi spécifique pour les HVC/HSC - Maximum 4 à 6 textes d'application		-	0%	
Produit 1.6.	La politique nationale de gestion durable des forêts est reformulée selon un processus de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes	Des politiques sectorielles relativement indépendantes les unes des autres	Un document de politique nationale trans-sectorielle de gestion durable des forêts		-	0%	
Produit 1.7.	Une étude prospective sur les projets de plantations agroforestières et leurs itinéraires techniques permet de légitimer leur bien-fondé dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la réduction de la pauvreté et le	Plusieurs projets de développement agroforestiers sont à l'étude ou en démarrage sans réelles données sur leurs potentiels de séquestration versus un	Les itinéraires techniques d'implantation et de gestion des plantations agroforestières industrielles permettent de lutter contre le changement climatique et sont		0%	0%	Début de l'activité planifié en fin d'année par CIFOR (retard au démarrage)

Produits	Indicateurs	Baseline	Cible initiale	Cible révisée (le cas échéant)	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur ⁸	Commentaires
	maintien (ou l'enrichissement) de la biodiversité	scenario <i>business as usual</i>	socialement bénéfiques pour les populations rurales				
Produit 1.8.	La procédure de classement au DFP des UFA et Aires protégées est validée et inclut les plantations	Il n'existe pas de stratégie de la filière sur le classement des UFA et AP au DFP (2021)	Procédure validée et mise en œuvre				
Produit 1.8.	Une procédure de classement des différentes zones forestières est validée	Des orientations sont données dans la loi 33-2020, mais il n'existe pas de manuel de procédure du classement au DFP (2021)	Procédure validée et mise en œuvre		-	0%	
Produit 1.8.	La commission de classement interministérielle de classement du DFT est fonctionnelle	La commission de classement interministérielle n'existe pas (2021)	Un décret définissant les membres et attributions de la commission interministérielle existe.		-	0%	
Produit 1.8.	Les UFA et Aires protégées sont classées au DFP	Aucune UFA et 2 Aires Protégées sont classées au DFP (2021)	Les UFA et AP sont classées au DFP		-	0%	
Produit 1.8.	La déforestation au sein du DFP (HVC/HSC incluses) est détectée par le MRV		100% du DFP est surveillé et des alertes de déforestation sont produites annuellement		-	0%	
Produit 1.9.	L'ensemble des données scientifiques est centralisé	Données dispersées et non consensuelles	Rapport scientifique sur l'état de connaissance des tourbières disponible		-	0%	Processus contractualisation en cours avec
Produit 1.9.	Une carte de zonage précise des tourbières est disponible.	Absence de carte délimitant précisément les tourbières	Carte des tourbières du Congo disponible et publiée		-	0%	l'UMNG (retard dans la proposition de protocole d'accord par l'UGP MEDDBC)
Produit 1.9.	Une modélisation des impacts des activités humaines sur le fonctionnement des tourbières est disponible	Méconnaissance de l'impact des activités humaines dans le temps.	Rapport de modélisation des impacts disponible		-	0%	
Produit 1.9.	Un mécanisme de suivi des tourbières est mis en œuvre	Rapports trimestriels	Le MEDDBC publie régulièrement en ligne un rapport de suivi des tourbières		-	0%	

Produits	Indicateurs	Baseline	Cible initiale	Cible révisée (le cas échéant)	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur ⁸	Commentaires
Produit 1.10.	Un rapport d'étude socio-économique sur la zone tourbière est disponible et fait l'objet de consultations auprès des populations locales	Manque de données socio-économiques sur la zone de tourbières (2021)	RESE disponible		Initiée au 4 ^{ème} trimestre 2024 par le CIFOR	25%	
Produit 1.11.	Un statut juridique particulier assigné aux zones de tourbières est validé, incluant des modalités pour leur protection et/ou leur gestion durable	Il n'existe pas de statut juridique spécifique à la zone de tourbières	Statut juridique validé		-	0%	
Produit 1.11.	Une communication est réalisée sur le statut particulier assigné aux zones de tourbières		Communication sur le statut juridique effective		-	0%	
Produit 1.11.	La déforestation au sein des tourbières est détectée par le MRV		100% du zonage de tourbière est surveillé et des alertes de déforestation sont produites annuellement		-	0%	
Produit 1.12. Produit 1.13. Produit 1.14.	Des cartes thématiques (version imprimée et polygones) et les rapports ou notices associées sont disponibles et remis officiellement lors d'ateliers nationaux. Ces thèmes sont : Potentialités pédoclimatiques ; Systèmes de production et de transformation actuels ; Dynamique d'utilisation des terres à vocation agricole ; Systèmes de culture proposés en zone de savane et forestière ; DA théorique ; DA potentiel	Pas de cartes des potentialités mis à part quelques études sur le cacao (Kinomé, Cirad) et sur la palme (Cirad, WWF)	Cartes disponibles (physique et polygones)		Enquêtes agricoles réalisées par le CIRAD	10%	
Produit 1.12.	Une carte du DA est disponible et présentée officiellement	Carte FAO très générale ne prenant pas en compte les enjeux sectoriels	Carte du DAPH disponible (physique et polygones)		-	0%	
Produit 1.12.	Un atlas pédologique et des potentialités départementales est disponible pour le MAEP et les DDA	Cartes ORSTOM (1968) Manque de document opérationnel à l'usage des praticiens du terrain	Atlas		Enquêtes agricoles réalisées par le CIRAD	15%	

Produits	Indicateurs	Baseline	Cible initiale	Cible révisée (le cas échéant)	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur ⁸	Commentaires
Produit 1.12.	Une brochure sur les potentialités régionales est disponible	Pas de cartes des potentialités mis à part quelques études sur le cacao (Kinomé, Cirad) et sur la palme (CIRAD, WWF)	Brochures		-	0%	
Produit 1.12.	Un rapport sur les tenures foncières (droit moderne ou coutumier, cadastre, etc.) et règles d'accès et d'usage actuelles pour la valorisation des terres en cultures et plantations agricoles est disponible	Pas d'étude foncière officielle axée facilitation des investissement agroforestiers	Rapport PV d'ateliers		-	0%	
Produit 1.12.	Une stratégie nationale des marchés visés (trois types d'opérateurs : petits producteurs, agriculteurs entrepreneurs, agro-industries) pour les filières prioritaires 0-déforestation et/ou par types de produits agricoles est élaborée et identifie les normes et critères techniques associés	Pas de stratégie de valorisation des produits durables	Document de stratégie PV d'ateliers		-	0%	
Produit 1.14.	Des scénarios d'aménagement du territoire et l'analyses coûts-bénéfices sont établis	SNAT (2005)	Chapitres diagnostic du SNAT		-	0%	
Produit 1.14.	Les scénarios d'aménagement du territoire sont présentés et mis en débat				-	0%	
Produit 1.14.	Des scénarios de développement des bassins de production sont présentés et mis en débat				-	0%	
Produit 1.14.	Une carte du DA est disponible et présentée officiellement	Carte FAO très générale ne prenant pas en compte les enjeux sectoriels	Carte du DAPH disponible (physique et polygones)	On parle de DA seulement et non de DAPH, les aspects élevage et pêche ne seront pas détaillés par les experts du Cirad	-	0%	
Produit 1.15.	Des plateformes de durabilité des filières sont constituées individuellement quand cela est	Une plateforme sur la palme (APOI) Une plateforme REDD+	Une plateforme multi-filière et multithématique (durabilité, adaptation)		Une cartographie des acteurs de l'Administration, du secteur privé, des petits exploitants	10%	

Produits	Indicateurs	Baseline	Cible initiale	Cible révisée (le cas échéant)	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur ⁸	Commentaires
	pertinent et une plateforme multi-filière autour de l'agriculture zéro-déforestation et climato-intelligente est en place et opérationnelle (gouvernance, fonctionnement, feuille de route, plan de financement)				agricoles, des Partenaires techniques et financiers ainsi que des communautés locales, a été amorcée en avril 2024 (A1.15.1) Sept (7) produits agricoles prioritaires adoptés (A1.15.2.1), Pré-identification de deux plateformes multipartites sur le cacao à renforcer et sur le safoutier à proposer pour la création. Une réunion du groupe de travail agriculture est proposée le 24 ou 25 juin 2024 pour informer et valider ces propositions (A1.15.2.2) ;		
Produit 1.15.	Une plateforme multi-acteurs et des programmes des PTF du secteur agricole est constituée et fonctionnelle	Pas de plateforme de coordination des PTF centrée agriculture zéro-déforestation	Une plateforme des PTF		Identification de la synergie avec la plateforme ASCI dont l'arrêté adopté le 20 Avril 2024 était en cours de transmission du Ministre du MAEP en vue de la création d'une plateforme multi-acteurs et des programmes des PTF du secteur agricole avant Janvier 2025 (A1.15.2.3).	10%	
Produit 1.16.	Des cadres normatifs encadrant la durabilité des grandes filières zéro-déforestation (cacao, palme, etc.) sont élaborés	Des textes sont en cours d'élaboration sur la filière cacao (projet PARSA)			-	0%	
Produit 1.16.	Un texte sur l'agriculture durable et zéro-déforestation est élaborée	Un texte sur l'agriculture à impacts réduits sur l'environnement existe mais reste partiels et sans background scientifique			-	0%	
Produit 1.17.	Une base de données documentaire et géographique sur les utilisation	La composition actuelle de la cellule	La cellule du MATIER est en mesure, en temps réel, de		Revue en cours par le WRI	20%	

Produits	Indicateurs	Baseline	Cible initiale	Cible révisée (le cas échéant)	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur ⁸	Commentaires
	et occupations actuelles et planifiées des terres est constituée et mise à jour par la cellule cartographique du Matier. Elle informe la plateforme web du PNAT.	cartographique du Matier et les moyens qui lui sont alloués ne permettent par la constitution et l'actualisation au fil de l'eau d'un Système de gestion de bases de données multisectorielles sur l'aménagement du territoire.	produire des situations cartographiques de l'ensemble des données d'affectation et d'usage des terres, et centralise les données des ministères clés. La base du PNAT est codée.				
Produit 1.17.	La cellule cartographique du MATIER est structurée, équipée et opérationnelle.				Une formation d'appui réalisée par WRI et un diagnostic réalisé (en cours de validation par MATIER pour transmission à l'AFD)	20%	
Produit 1.17.	Les cellules cartographiques d'autres ministères sont impliquées dans le processus d'aménagement du territoire et travaillent avec la cellule du MATIER	Les parties prenantes identifiées n'ont pas reçu de formation leur permettant de prendre position sur les décisions nationales stratégiques d'aménagement du territoire.			Procoles de collaboration en cours d'élaboration par WRI	10%	
Produit 1.18.	Des cas de superpositions et/ou conflits d'affectations sont étudiés et un mécanisme de recours et de résolution des conflits fonciers est proposé	Quelques données de superposition d'affectation ont déjà été produites par le MATIER avec l'appui de WRI	Un mécanisme de résolution des conflits efficace est opérationnel		Une méthodologie d'analyse proposée par le CIRAD	15%	
Produit 1.18.	Les processus et modalités d'affectation des terres au niveau local sont étudiées		Les procédures d'affectation des terres est harmonisé et transparent		-	0%	
Produit 1.18.	Les procédures relatives aux règles d'affectation des terres et de résolution des conflits d'usage des terres sont élaborées et validées		Les procédures relatives aux règles d'affectation et de résolution des conflits sont mises en œuvre		-	0%	
Produit 1.18.	Des cadres de concertation du secteur privé, de la société civile et des ministères clés pour résoudre les conflits identifiés sont proposés et validés.	Actuellement c'est le CIADT qui arbitre les cas de superposition mais ce processus n'est pas / peu opérationnel	Les acteurs disposent d'un cadre de concertation opérationnel, et deux concertations pilotes ont		-	0%	

Produits	Indicateurs	Baseline	Cible initiale	Cible révisée (le cas échéant)	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur ⁸	Commentaires
	Des concertations pilotes pour résoudre les conflits d'affectation forêts/mines ont été conduites.		permis de résoudre certains conflits de superposition.				
Produit 1.19.	Les données collectées sont analysées et le diagnostic territorial est réalisé		Diagnostic territorial du SNAT		-	0%	
Produit 1.19.	Des ateliers de restitution/validation du diagnostic territorial sont organisés		Ateliers organisés sur tout le territoire national		-	0%	
Produit 1.19.	Les stratégies sectorielles existantes des ministères clés du processus d'aménagement du territoire sont spatialisées et des recommandations d'ajustement sont émises.	Il n'existe pas de produits cartographiques des stratégies sectorielles de développement	Il n'existe pas de produits cartographiques des stratégies sectorielles de développement		-	0%	
Produit 1.19.	Des modèles de simulation des dynamiques d'usage et d'occupation des sols sont développés				-	0%	
Produit 1.20.	Le portail web de l'AT est mis en place et actualisé	Une première ébauche élaborée par WRI existe	Les données spatiales sur le portail web sont exhaustives		-	0%	
Produit 1.20.	L'état des lieux de l'affectation des terres actuelle et l'identification des superpositions d'affectation non compatibles sont réalisés	Quelques données de superposition d'affectation ont déjà été produites par le Matier avec l'appui de WRI			-	0%	
Produit 1.20.	Le PNAT est élaboré, validé et diffusé	PNAT	PNAT opérationnel et exhaustif		-	0%	
Produit 1.20.	Un projet de SNAT, confirmant les orientations nationales, est élaboré et diffusé	Une première ébauche élaborée par WRI existe	Un projet de SNAT pré-final est disponible. La sortie de projet vise sa finalisation et publication au Journal Officiel		-	0%	
Produit 1.21.	Un premier projet d'orientations nationales d'aménagement du territoire est élaboré	SNAT (2005)	Chapitres "orientations stratégiques" du SNAT		-	0%	

Produits	Indicateurs	Baseline	Cible initiale	Cible révisée (le cas échéant)	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur ⁸	Commentaires
Produit 1.21.	Le projet d'orientations nationales d'aménagement du territoire est mis en débat				-	0%	
Produit 1.21.	Les orientations stratégiques du SNAT sont finalisées				-	0%	
Produit 1.22.	Les textes d'application de l'aménagement des terres rurales à produire est identifié	Il n'existe pas d'études identifiant les besoins de codification du processus d'AT	Les premiers textes d'application du processus d'aménagement des terres rurales sont produits de manière concertée,		-	0%	
Produit 1.22.	Rédaction de manière concertée, présentation aux élus et validation en Atelier des premiers textes d'application d'aménagement des terres rurales.	La République du Congo est dépourvue d'un Code de l'aménagement du territoire.	présentés aux élus locaux et nationaux et validés en Atelier national.		-	0%	
Produit 2.1.	Analyse de la consommation énergétique et des pratiques de cuisson des ménages et des usagers productifs utilisant le bois-énergie des villes de Brazzaville & Pointe-Noire	Dernière situation de référence en 2014 (Boudzanga, 2014)	La consommation énergétique de Brazzaville et Pointe-Noire est estimée		Enquêtes réalisées par le CIRAD en 2024	90 %	
Produit 2.1.	Caractérisation des filières d'approvisionnement en bois-énergie des villes de Brazzaville & Pointe-Noire		Les filières sont détaillées et le nombre d'acteurs est estimé		Enquêtes réalisées par le CIRAD en 2024	75 %	
Produit 2.1.	Identifier, cartographier et caractériser les bassins d'approvisionnement en bois-énergie de Brazzaville & Pointe-Noire		Les limites des bassins d'approvisionnement sont déterminées		En cours sur la base des enquêtes réalisées	50 %	
Produit 2.1.	Mise à jour du bilan de l'offre et de la demande en bois-énergie à court terme dans les bassins d'approvisionnement en bois-énergie de Brazzaville & Pointe-Noire		Le bilan offre/demande de chaque ville est disponible		En cours sur la base des enquêtes réalisées	30 %	
Produit 2.2.	Les potentialités de généralisation de l'utilisation du GPL sont caractérisées	Pas d'étude récente	Des stratégies de développement sont présentées		-	0%	

Produits	Indicateurs	Baseline	Cible initiale	Cible révisée (le cas échéant)	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur ⁸	Commentaires
Produit 2.2.	Les potentialités de valorisation de la biomasse urbaine et péri-urbaine sont caractérisées	Existence d'une étude de Nitidae (2019)			-	0%	
Produit 2.3.	Élaborer et évaluer des solutions techniques de gestion durable et en simuler l'impact	Pas d'existence de SDA à l'heure actuelle	2 SDA sont validés et mis en œuvre		-	0%	
Produit 2.3.	Mettre en place et animer une plateforme de concertation multi-acteurs et multisectorielle pour collaborer les Schémas Directeurs d'Approvisionnement				-	0%	
Produit 2.3.	Rédiger et valider les Schéma Directeurs d'Approvisionnement				-	0%	
Produit 2.3.	Pérennisation des acquis				-	0%	
Produit 2.4.	Les cartes de base (cartes d'utilisation et d'occupation des terres) sont produites pour le Pool et le Niari à travers une approche participative incluant l'ensemble des parties prenantes, en particulier le secteur privé. Les cartes nationales des HSC/HCV et des potentialités agricoles sont affinés à l'échelle départementale.		Cartes disponibles		-	0%	
Produit 2.5.	Une méthodologie d'élaboration des SDAT est validée et contextualisée aux deux départements pilotes. Nombre d'acteurs clés au niveau des deux départements renforcés dans leur capacités à mettre en œuvre les SDAT		1 méthodologie d'élaboration des SDAT disponible Nombre d'acteurs clés au niveau des deux départements renforcés dans leur capacités à mettre en œuvre les SDAT		-	0%	
Produit 2.6.	Les capacités des acteurs locaux sont renforcées	Les acteurs locaux (décentralisés,	Les acteurs locaux sont en capacité d'intervenir sur		-	0%	

Produits	Indicateurs	Baseline	Cible initiale	Cible révisée (le cas échéant)	Valeur actuelle (en cumulatif)	Pourcentage d'achèvement de l'indicateur ⁸	Commentaires
Produit 2.6.	Les acteurs locaux sont équipés	déconcentrés) disposent de compétences quasi inexistantes sur l'AT et de moyens matériels très faibles	l'aménagement de leur territoire		-	0%	
Produit 2.7.	Les deux SDAT sont élaborés et validés pour le Pool et le Niari	Les collectivités territoriales et les DDAT sont peu impliquées dans le processus de décentralisation et d'AT.	Les SDAT et PDAT sont élaborés dans un processus participatif et constituent des outils d'aide à la planification territoriale		-	0%	
Produit 2.7.	Les deux PDAT sont élaborés et validés pour le Pool et le Niari	6 SDAT existent, mais il ne sont pas opérationnels et s'apparentent davantage à des monographies			-	0%	

4.2 Etat d'avancement de la mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage⁹

Démarré au dernier trimestre 2023, les activités opérationnelles se sont accélérées après la tenue du COPIL du 22 mars 2024 ayant permis et validé la programmation annuelle et budgétaire. Les progrès réalisés par produits et activités en 2024 sont présentés de manière détaillée ci-dessous :

Résultat 1. Le processus d'aménagement du territoire national pour la planification des affectations et des utilisations des terres rurales est structuré et piloté conformément au cadre réglementaire existant et aux engagements pris à travers la Lettre d'intention CAFI

Sous-Résultat A – Le processus de décision et de concertation sur l'aménagement du territoire est structuré et opérationnel

La mise en place du cadre de travail opérationnel du PUDT a débuté en septembre 2023 avec le processus d'institution du GACAT et le lancement de la revue du cadre politique, stratégique et réglementaire de l'aménagement du territoire.

Le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du GACAT¹⁰ a été signé le 17 Janvier 2024, ce qui a permis le démarrage des activités pour la mise en place du GACAT. La réunion d'installation du GACAT a permis à la coordination du PUDT de sensibiliser les membres du GACAT sur ses objectifs et les modalités de fonctionnement prévues conventionnellement. Le GACAT a ensuite tenu sa session inaugurale du 29 au 30 mai 2024. Cette première session a permis d'adopter les orientations qui devaient permettre de définir la feuille route du GACAT pour l'exercice 2024 et la charte du GACAT¹¹. Ce premier travail n'a pas permis d'aboutir à une proposition de feuille de route cohérente, compte tenu de la défaillance de l'équipe du secrétariat du GACAT. Afin de palier à cette difficulté pour l'opérationnalisation du GACAT, point essentiel d'articulation pour le programme, la coordination a procédé à la révocation des membres du Secrétariat au 3^{ème} trimestre. Un nouveau secrétariat devra être nommé rapidement au cours du 1^{er} trimestre 2025. La mise en place du tableau de suivi des livrables, échéancier sur la durée du programme, devra permettre de faciliter la mise en place de cette feuille de route.

Cette première session a également permis de travailler sur les bases méthodologiques pour l'examen des livrables produits par les partenaires techniques en vue de la formulation des recommandations à l'endroit des organes de décision de l'aménagement du territoire que sont : le CIADT et le CNADT conformément aux missions du GACAT.

Après revue de l'organisation du plan de renforcement de compétences auprès du GACAT et clarification du processus de validation des livrables, porté par les partenaires techniques CIRAD et WRI :

⁹ Compte tenu de l'état d'avancement et de la phase de démarrage du programme en 2023 le présent tableau ne peut être renseigné de manière exhaustive à date.

¹⁰ Décret n°2024-15 du 17 janvier 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du groupe d'animation et de concertation sur l'aménagement du territoire, en sigle GACAT

¹¹ <https://drive.google.com/drive/folders/14GCFZu1-erso9zArN0ALa-NyU6aDkG6O?usp=sharing>

- fin juin le plan provisoire de renforcement des compétences a été soumis pour approbation par les parties prenantes (ministères sectoriels) ;
- les premières sessions de formations portant sur la formation des formateurs en développement organisationnel et institutionnel ont pu être tenues par le WRI ;
- les activités de diagnostic territorial national et de gestion des conflits fonciers ont pu être initiées et un premier atelier sur les thématiques du diagnostic territorial a eu lieu les 25 et 26 septembre 2024 ;
- une base de données bibliographiques a pu être constituée et sera diffusée sur le site du programme une fois ce dernier créé.

Produit 1.0. Identification des rôles, responsabilités, capacités et besoin en renforcement des institutions en charge de l'aménagement du territoire et recommandations

- [Activité 1.0.1. Revue des stratégies et des politiques d'aménagement et de développement du territoire](#)
- [Activité 1.0.2. Analyse réglementaire des rôles et compétences partagées en matière d'aménagement du territoire et matrice d'analyse des parties prenantes](#)
- [Activité 1.0.3. Production des plans de renforcement de compétences et des besoins matériels](#)

Les activités se sont concentrées sur la sensibilisation des acteurs pour leur pleine mobilisation, ainsi :

- un atelier de sensibilisation et de mobilisation a réuni du 31 janvier au 1er février 2024, tous les cadres (directeurs et chefs de services) de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT), afin de leur permettre de comprendre et de s'approprier le contenu du programme. Il en a été de même avec les partenaires et instituts nationaux (IRF, SNR, IRA, CRDPI, CVPFNL) permettant de confirmer leur sphère de compétence, en vue de l'élaboration des protocoles d'accord entre le MATIER et ces institutions.
- En sus de cette sensibilisation au niveau national des ateliers départementaux ont permis de mobiliser l'ensemble des partenaires et institutions impliquées par le programme sur les questions d'aménagement du territoire Kinkala (08 et 09/02/24), Doloise (15 et 16/02/24), Loango (19/04/24), Sibiti (22/04/24), Madingou (24/04/24), Owando (03/05/24), Ouesso (06/05/24), Ewo (08/05/24), Djambala (10/05/24), Impfondo (12/06/24).

En dehors de ces sessions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs impliqués sur le PUDT, les livrables suivants (attachés aux activités 1.0.1 et 1.0.2) sont en cours de revue selon le dispositif de validation défini dans le manuel de procédure.

- Stratégies et politiques de développement du territoire en République du Congo ;
- Etat de l'art. L'approche territoriale : démarches, méthodes et outils ;
- Proposition méthodologique pour la réalisation d'un diagnostic territorial à l'échelle nationale en République du Congo ;
- Analyse réglementaire des rôles et compétences partagées en matière d'Aménagement du Territoire en République du Congo : gouvernance, méthodes, outils et pratiques.

Après concertation et validation de l'ensemble des parties prenantes, les activités 1.0.3 et 1.3.1 seront mises en œuvre par les partenaires techniques que sont le CIRAD et WRI, conformément au contrat qu'ils ont signé avec le MATIER.

Produit 1.1. Mise en place du dispositif de concertation et de décision au niveau national, des orientations de l'aménagement du territoire.

- Activité 1.1.1 Un Décret ou un Arrêté est passé pour officialiser la création du groupe de travail et de concertation sur l'AT
- Activité 1.1.2 Mise en place et animation du Groupe d'animation et de concertation sur l'AT (GACAT)
- Activité 1.1.3 Mise en place d'un secrétariat permanent (équipe en charge de suivre, compiler les données, préparer les concertations et prises de décision) commun au CNADT et au CIADT
- Activité 1.1.4 Constitution fonctionnelle des organes de décision et d'orientations politiques (CNADT et CIADT)

Le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du GACAT¹² a été signé le 17 janvier 2024 (activité 1.1.1). Après l'institution formelle du GACAT, sa mise en place et son animation (Activité 1.1.2) s'est poursuivie avec la cérémonie d'installation qui a eu lieu le 6 février 2024¹³. Le GACAT a été également fortement impliqué dans les ateliers départementaux d'information et de sensibilisation organisés par l'UCP (cf. produit 1.0).

L'ensemble des activités menées avec l'appui conjoint du CIRAD et de WRI ont permis Le plan de renforcement de capacités des parties prenantes, notamment du GACAT est toujours en cours d'élaboration en 2025, compte tenu des difficultés rencontrées avec le secrétariat du GACAT (comme présenté en introduction du résultat A). Soumis pour approbation par les parties prenantes (ministères sectoriels), il sera disponible pour l'AFD à la fin du premier semestre 2025.

Produit 1.2. La méthodologie CLIP nationale adaptée au processus d'aménagement du territoire est développée et les parties prenantes du PUDT formées à ses principes

- Activité 1.2.1. Etablissement de la coordination indépendante pour la surveillance des mesures de protection environnementale et sociale et la mobilisation des intervenants
- Activité 1.2.2. Le plan de mobilisation des intervenants et le plan de gestion environnementale et sociale du PUDT et du PI-PUDT sont opérationnels et mis en œuvre

Le produit 1.2 est mis en œuvre par l'UCP-MATIER, en collaboration avec le partenaire technique WWF, et en lien étroit avec l'assistant technique en charge du suivi des sauvegardes environnementales et sociales du programme.

Dans le cadre du développement concerté et inclusif d'une méthodologie nationale CLIP adaptée au processus d'aménagement du territoire, un atelier d'élaboration des directives du CLIP s'est déroulé du 17 au 19 avril 2024. Celui-ci a été suivi d'une réunion technique avec la Direction générale de la promotion des peuples autochtones (DGPPA), rattachée au Ministère de la Justice des droits humains et de la promotion des peuples autochtone, ainsi que d'une mission (19 au 26 juin 2024) de consultation des communautés locales et populations

¹²Décret n°2024-15 du 17 janvier 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du groupe d'animation et de concertation sur l'aménagement du territoire, en sigle GACAT

¹³ https://drive.google.com/drive/folders/17vquhZ7B_C89CauQP81LrSsEQm9a0XYw

autochtones (CLPA) sur ces directives. Le document final a fait l'objet au cours du 4^e trimestre d'une revue par une équipe de juristes avant une ultime consultation et validation prévue début 2025.

Le renforcement des capacités des parties prenantes du PUDT en matière de CLIP sera réalisé en 2025 après la validation des directives. Les autres activités réalisées dans le cadre des sauvegardes environnementales et sociales du PUDT sont développées dans la section « 10.2. Respect des standards environnementaux et sociaux » du présent rapport.

Produit 1.3. Les parties prenantes disposent des capacités nécessaires pour encadrer le processus d'aménagement du territoire national et sont opérationnelles

- [Activité 1.3.1. Réalisation d'un plan de renforcement de capacités par typologie de parties prenantes](#)
- [Activité 1.3.2. Formation des formateurs au sein du MATIER](#)
- [Activité 1.3.3. Organisation de sessions de renforcement de capacités des membres du GACAT, des départements ministériels et des principales parties prenantes nationales institutionnelles](#)

Ce produit est mis en œuvre par les partenaires techniques CIRAD et WRI (activité 1.3.1 et 1.0.3 conjointes). Le WRI, sur la base d'un diagnostic préalable a élaboré un programme de développement de compétences en géomatique spécifique, principalement destiné aux cadres de la direction géomatique du MATIER. En complément, le diagnostic établi par le CIRAD a permis la rédaction du plan de renforcement de compétences de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, ainsi que les acteurs de la décentralisation et du développement local. Dans un premier temps, les bénéficiaires seront le personnel de la DGAT du MATIER, les membres du GACAT, les membres partenaires des ministères associés au MATIER (identifiés par les UGP), les parties prenantes des départements pilotes du Pool et du Niari.

Une première session de formation des formateurs s'est tenue du 24 au 28 juin à Kinkala sous la conduite de WRI avec les participants venus de la Direction de la géomatique de la DGAT, les représentants des cellules géomatiques du MAEP, du MEF, du MEDDBC, du MING, de l'IGN, un représentant du GACAT et un représentant de l'UCP.

Afin de réajuster le plan de renforcement des capacités, ont été fait un bilan des acquis suite à cette première formation ainsi qu'une enquête directe sur leurs besoins en formation auprès des membres du GACAT.

Le développement de modules de formations adaptés sur la cartographie par WRI est en cours. Ceux-ci seront déployés en complémentarité avec les autres modules sur l'aménagement développés par le CIRAD en 2025. Il est notamment prévu l'organisation des sessions de formation des membres du GACAT et des sessions de suivi et évaluation.

Sous-Résultat B – Classement au DFP des forêts naturelles productives, les zones de plantations agroforestières et les AP

Produit 1.4. Les zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) et Haut Stock de Carbone (HSC) sont identifiées à l'échelle nationale pour leur prise en compte dans l'aménagement du territoire

Les activités permettant l'identification des zonages HVC/HSC à l'échelle nationale sont appuyées par le PUDT à travers différents intervenants aux mandats suivants :

- le CIRAD assure la coordination technique et scientifique des activités en combinant des expertises nationales et internationales, et est garant de la production des livrables selon le chronogramme défini dans le document de programme;
- les partenaires techniques du PUDT (WWF, WCS, WRI) ainsi que la FAO, le HCV-Resource Network, le secrétariat du HCSA et des instituts de recherche nationaux forment le groupe de travail décrit en activité 1.4.1 pour contribuer à la collecte de données complémentaires le cas échéant ;
- un prestataire privé, sera sélectionné sur appel d'offres. Il contribuera aux aspects logistiques et organisationnels du déroulé des activités.

Les consultations menées avec les parties prenantes au cours du premier semestre 2024 ont mis en évidence les constats suivants :

- Plusieurs opérateurs ou institutions ont d'ores et déjà conduit des travaux d'identification des HVC, notamment les entreprises certifiées (CIB et IFO) et les ONG de conservation ou instituts de recherche (notamment Africa Biodiversity Collaborative Group au Congo) ;
- De nombreuses données sont disponibles, issues notamment des inventaires forestiers (aménagement ou national) ou des travaux conduits par les gestionnaires des aires protégées.

Ces constats amèneront l'UCP et les partenaires techniques impliqués à revoir la méthodologie et le plan d'action du PUDT pour atteindre le résultat en objet.

- [Activité 1.4.1. Constitution des groupes de travail et de concertation pour l'identification des HVC/HSC \(GT HVC/HSC\) et d'une base de données documentaire et géographique](#)

La constitution de du groupe de travail (GT) HVC/HSC (1.4.1.1) est finalisée. Elle est appuyée par les quatre experts nationaux ont été recrutés entre février et avril 2024 par les partenaires CIRAD et HCVN. Il s'agit d'un expert en géomatique, d'un expert écologue forestier, d'un expert sociologue et d'un expert HVC. L'expert HVC recruté assure également la représentation du HCV-Network (HVCN) au Congo. La constitution du groupe de Travail sur les HVC/HSC a été finalisée au cours du premier semestre 2024. La note de service sur le groupe de travail (GT)¹⁴ a été signée par Madame la Ministre de l'économie forestière. Le GT sur les HVC/HSC tient régulièrement ses réunions conformément au calendrier élaboré. Au total trois réunions se sont tenues.

Enfin, des missions d'expertise ont été conduites respectivement par le CIRAD et HCV-N pour appuyer la concertation et la coordination du groupe d'experts impliqués dans la collecte et la gestion des données de la « composante Forêt HVC/HSC » du programme PUDT en vue de la création de la BDD nationale HVC/HSC. Le travail de collecte et de centralisation des données est en cours, permettant notamment d'identifier les données existantes et manquantes pour les six catégories de HVC. En prélude à la création du groupe de concertation, une mission d'expertise internationale conduite par le HCV-N a été organisée en vue de renforcer les pratiques du GT et de préparer la documentation de base permettant l'animation des futures réunions GT et du GC HCV/HSC.

¹⁴ https://drive.google.com/drive/folders/13bAdLnGfA-S6VA-aAICj2BMaiEPduQF?usp=drive_link

La constitution du groupe de concertation (GC) sur les HVC/HSC (1.4.1.2) a été finalisée au cours du premier semestre 2024 et la note de service soumise à signature auprès de la Ministre de l'économie forestière. Etant donné que les membres constituant le GC ont déjà été nommés par leurs structures respectives, ce dernier a tenu sa session inaugurale le 25 octobre 2024. Les activités de renforcement des capacités du GC HVC/HSC et du GACAT concernant les HVC/HSC (1.4.1.3) démarreront une fois le GC mis en place (cf. 1.4.1.2).

Concernant l'élaboration d'une base de données nationale HVC/HSC (1.4.1.4), au cours de l'année 2024, les experts de la cellule technique du GT HVC/HSC ont contribué à identifier l'ensemble des ressources existantes permettant d'élaborer la cartographie au niveau national. C'est ainsi que plusieurs produits cartographiques numériques ont été recensés :

Nom de la carte	Information	Disponible
CCI Land Cover	Couverture terrestre mondiale (ESA 2020)	oui
Copernicus Land Cover	Couverture et usage des terres mondiales (2018)	oui
Admin	Limites administratives (pays, régions, districts)	oui
Carte forestière	Cartographie du couvert forestier (CNIAF, 2014)	oui
Couverture forestière globale	Masque forêt à l'échelle globale (JRC, 2020)	oui
Global Forest Change	Suivi de la déforestation globale entre 2000 et 2023 (GLAD & GFW)	oui
Concessions forestières	Cartographie des concessions forestières attribuées par le MEF	oui

Une analyse de ces données a permis d'identifier les manques et de réajuster la stratégie d'élaboration de la cartographie à l'échelle nationale. Outre le recensement de l'ensemble des données existantes et de leur caractérisation (format et qualité) début mai, la mobilisation d'experts techniques du CIRAD a permis, en concertation avec WRI et la coordination du programme d'établir : (i) une feuille de route pour l'élaboration de la cartographie nationale HVC/HSC, (ii) les rôles et responsabilités au sein du programme pour y parvenir.

Afin de structurer les données déjà récoltées par les experts nationaux et de préparer le stockage et partage de données tout au long du projet, une séance de travail sur les plans de classement a été organisée. Elle a permis de définir les règles de gestion et de partage des données et le choix des différents niveaux d'arborescences pour le classement. La structure de la base des données des inventaires de terrain nécessaire à l'identification du HVC 1 a également été définie au cours du premier semestre 2024.

Produit 1.5 : Une analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux induits par le nouveau régime de partage de production est produite et vulgarisée. Les parties prenantes de la filière forêt-bois sont accompagnées dans la compréhension de la mise en œuvre de ce régime

Le recrutement des consultants (bureau d'études ou consortium de bureau d'études) spécialisée en gestion et législation forestières¹⁵, pour appuyer l'UGP MEF, en lien avec le CIFOR, dans le cadre des produits 1.5 et 1.6 et 1.8 du PUDT est en cours. Cette étude devra traiter les points suivants :

- Analyse et vulgarisation des impacts économiques, environnementaux et sociaux induits par le régime de partage de production (activité 1.5.1) ;
- Mise en place et mobilisation de groupes de concertation pour étudier les conclusions de l'étude du régime de partage de production (activité 1.5.2) ;
- Facilitation et accompagnement des groupes d'acteurs dans l'examen de la proposition du régime de partage de production (activité 1.5.3) ;
- Information des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre du régime de partage de production (activité 1.5.4).

Le démarrage opérationnel du projet intervenant plus de 2 ans après la phase d'instruction, il convient de noter qu'entre temps, une proposition de loi sur le régime de partage de production a déjà été introduite par le MEF en septembre 2023 et est à ce jour adoptée par le Parlement. Sa promulgation est encore en attente.

Les termes de référence de la prestation ont été réajustés pour intégrer ce nouvel élément et de ce fait, la facilitation à la concertation (activité 1.5.2) pourrait éventuellement être réorientée sur l'appui à l'élaboration des textes d'application de cette loi relative au partage de production (activité 1.5.3), en concertation avec l'ensemble des parties et en lien avec le groupe de travail multi-acteurs (GTMA) mis en place dans le cadre de l'APV-FLEGT.

Ainsi le BE forêt travaillera sur : (i) l'étude des impacts socio-économiques relatifs à l'opérationnalisation de la société nationale chargée de gérer la part de l'Etat issue du partage de production des grumes ; (ii) l'étude sur la consolidation du cadre de la gestion durable des forêts ; (iii) l'étude sur l'identification et le classement du Domaine Forestier Permanent (DFP) via l'approche du CLIP.

Produit 1.6 Le cadre de la gestion durable des forêts est consolidé

Un contrat avec le CIFOR a été établi dans le cadre de ce produit pour appuyer le BE Forêt dans l'élaboration de manière participative des textes d'application de la loi 33-2020 identifiés (activité 1.6.2). Pour mener à bien cette activité le CIFOR a préalablement entrepris l'analyse des besoins en complément du programme d'accompagnement au changement pour la mise en œuvre de l'APV-FLEGT (PACO)¹⁶ en cours pour le développement des textes d'application à produire dans le cadre de la nouvelle loi 33-2020 (activité 1.6.1).

¹⁵ <https://drive.google.com/drive/folders/1twlZ32Q3uFFFEaGLuwckQ0HysyZnaqha>

¹⁶ Programme d'accompagnement au changement pour la mise en œuvre de l'APV-FLEGT (PACO), financé par le Foreign Commonwealth and Development Office (FCDO). Lancé en 2021, il a pour objectif général de renforcer la gouvernance du secteur forestier congolais en soutenant les réformes liées à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV). Il vise, notamment, à renforcer la conformité des opérateurs de la filière grâce à une intervention plus efficace et mieux organisée du Ministère de l'économie forestière dans la mise en œuvre du Système de Vérification de la Légalité des bois (SVL). Une phase 2 a été proposée en 2024 par le FCDO (en cours d'identification).

- **Activité 1.6.2. Elaboration de manière participative des textes d'application de la Loi 33-2020 identifiés**

Suite à la mise en place des équipes du CIFOR en avril 2024, l'activité liée à l'élaboration de manière participative des textes d'application de la Loi 33-2020 identifiés, a pu démarrer avec :

- La consultation de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans l'élaboration des textes d'application de la loi 33-2020 ;
- La collecte de données et la constitution d'une base de données accessible ;
- L'identification des besoins en matière de textes d'application énoncés par la loi (voir tableau 1). À l'issue de cette analyse, une liste des textes initialement requis par la loi a été établie. Un GT restreint a été mis en place par le MEF pour déterminer les textes prioritaires à élaborer par le CIFOR ;
- L'initiation de l'évaluation de la cohérence du cadre juridique entourant la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 à travers l'identification des lacunes, contradictions et cohérences entre les différents textes existants.

Tableau 1 : Récapitulatif des besoins pour le développement des textes d'application de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier

Types d'instruments juridiques	Nombre	Publiés	Non publiés (élaborés)	Reste à élaborer
Décrets en conseil des ministres	20	7	1	12
Arrêtés du ministre en charge des forêts	26	2	3	21
Arrêtés conjoints	3	0	0	3
Lois	2	0	0	2
Total	51	9	4	38

Produit 1.7 Des recommandations sur l'implantation et la gestion de plantations forestières industrielles, actuelles et futures, sont formulées, prenant en compte les résultats d'une étude de leurs impacts environnementaux et sociaux

La mise en œuvre de cette activité, mise en œuvre par le CIFOR, a essentiellement consisté en la collecte des données auprès des institutions nationales (CRDPI, PRONAR, SNR...) pour constituer une veille documentaire et légale sur les processus de consultations déjà engagés sur l'attribution et la gestion des UFA, des plantations et des aires protégées. Le rapport sera disponible au 1er trimestre 2025.

Produit 1.8. Le DFP est identifié et classé, via une approche HVC/HSC/CLIP et classé selon la procédure en vigueur

Le recrutement du consultant (bureau d'études ou consortium de bureau d'études), pour appuyer l'UGP MEF, sur ce produit est en cours. Comme susmentionné (cf. produit 1.5), la contractualisation est envisagée début 2025 afin de pouvoir traiter des points suivants :

- La procédure de classement au DFP est élaborée et validée, incluant les plantations forestières (activité 1.8.1) ;
- Analyse prospective des impacts économiques, environnementaux et sociaux de la mise en œuvre de la procédure de classement sur la filière forêt-bois, les recettes de

l'état et les populations dépendantes des forêts (activité 1.8.2, basée sur l'activité 1.7.1) ;

- Constitution et classement du DFP (activité 1.8.3) ;
- Le DFP (HVC/HSC/CLIP incluses) est suivi par le MRV et des alertes trimestrielles sont produites (activité 1.8.4).

Sous-Résultat C - L'enjeu de la protection des tourbières est circonscrit (identification, assignation d'un statut juridique particulier et définition de modalités de gestion)

La caractérisation des utilisations actuelles des tourbières (1.10) a démarré avec la mobilisation de l'équipe du CIFOR. Ce n'est pas le cas de la cartographie et la délimitation des zones de tourbières (1.9) du fait du retard dans le processus de contractualisation avec l'UMNG. La définition d'un statut juridique des tourbières et de modalités pour leur protection et leur gestion durable (1.11) est subordonnée à la réalisation des produits 1.9. et 1.10.

Produit 1.9. Les zones de tourbières sont cartographiées et délimitées

La réalisation de ce produit relève de la responsabilité de l'Université Marien Ngouabi/CongoPeat. Les contacts ont été pris avec cette institution et le protocole d'accord est en cours de discussion. Dans l'attente de la signature de cet accord de partenariat, la coordination de l'UGP-MEDDBC a anticipé en procédant à la mise en œuvre de la première activité de ce produit, à savoir, l'activité 1.9.1, relative à la revue des données scientifiques disponibles sur les tourbières.

Produit 1.10. Les utilisations actuelles des tourbières sont caractérisées

Cette activité a démarré avec la revue bibliographique sur les impacts des activités humaines et consultations des parties prenantes et l'analyse des sources de données sélectionnées. Le rapport de cette revue a été élaboré en tenant compte également des données issues des consultations des parties prenantes dont notamment : WCS, FAO, USAID, CongoPeat. Le manque de données sur la thématique dans la documentation au niveau national a été comblé par ces consultations.

Le groupe technique a été nommé par note de service n°1459/MEDDBC-CAB.24 du 30 juillet 2024¹⁷. Dans l'attente de la première réunion du GT et afin d'initier les premières réflexions techniques, le CIFOR a mis en place un panel experts inter-partenaires (CIFOR, WCS, WRI, etc...) qui a déjà tenu deux séances de travail.

Produit 1.11. Un statut juridique et des modalités pour la protection et la gestion durable des tourbières sont proposés

Les activités de ce produit démarreront en 2025.

Sous-Résultat D - Orientations nationales pour le développement d'une agriculture zéro-déforestation et soutien aux filières clés soutenues

¹⁷ Note de service N°1459/MEDDBC-CAB.24 est disponible 30 juillet 2024 :

<https://drive.google.com/drive/folders/13TT0GCowe-5vACvSvoXrfAF0yJpmecuK?usp=sharing>.

Ce sous-résultat est mis en œuvre avec l'appui du CIRAD et de WWF. Le CIRAD a recruté pour les produits 1.12, 1.13 et 1.14, un expert international mobilisé depuis janvier 2024 et un expert agronome national mobilisé depuis juin 2024. Sur l'année 2024, le travail s'est concentré sur le produit 1.12. Pour le produit 1.15, WWF a désigné une personne en interne en mars 2024 pour assurer le démarrage des activités compte tenu des difficultés rencontrées dans le recrutement de son référent agriculture. Le recrutement du consultant (bureau d'études ou consortium de bureau d'études) pour le produit 1.16 est en cours de finalisation.

Produit 1.12. Les zones à haut potentiel agricole zéro-déforestation sont identifiées par commodités à l'échelle nationale

▪ **Activité 1.12.1. Identification et cartographie du potentiel pédoclimatique**

La première étape de l'identification des zones potentiellement propices au développement des filières prioritaires repose sur une évaluation correcte des exigences climatiques et pédologiques pour le développement des cultures ciblées. Les 7 cultures prioritaires ont été définies par le GT Agriculture du MAEP le 14/12/2023. Elles ont été validées par note de service n°0011/MAEP/CAB-AAJ du 15/01/2024¹⁸. Cette notification officielle par le MAEP a permis de cadrer l'ensemble des travaux de la composante agriculture dont l'évaluation des potentiels pédoclimatiques.

Lors de la mission du 13 avril au 13 mai 2024, les experts ont recensé les données nécessaires à l'évaluation du potentiel pédoclimatique. Le recensement des données préexistantes effectué en parallèle permettra de compléter le premier travail de recensement de terrain. Les travaux sont en cours sur la méthodologie d'estimation des rendements potentiels par cultures et donc des modèles (technico-économiques) les plus pertinents à promouvoir selon les spéculations ciblées.

La production de l'atlas des sols et de l'atlas des potentiels pédoclimatiques attendu pour les 7 filières prioritaires, qui sera constitué des cartes pédologiques départementales à jour, a débuté avec la revue bibliographique et la consultation des personnes ressources. L'objectif est de faire un état des lieux des connaissances et des informations cartographiques disponibles avant de réaliser un ensemble d'échantillonnages et de faire des analyses dans un second temps en 2025.

▪ **Activité 1.12.2. Etat des lieux de l'utilisation agricole des sols actuelles**

L'objectif de cette activité est de réaliser une cartographie des acteurs et des différents systèmes de production et de transformation à l'échelle départementale pour chaque filière et pour chaque type d'acteurs (familiaux, entrepreneurs, industriels) pour l'ensemble du pays. Une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des maillons de la production et de la transformation agricole en découlera.

Afin d'atteindre cet objectif, une enquête nationale des foyers agricoles familiaux a été initiée afin de réaliser une typologie de ces foyers. La méthodologie a été détaillée et a permis de réaliser : (i) le questionnaire de la première phase de l'enquête permettant de structurer la typologie, (ii) l'échantillonnage stratifié des localités à enquêter et (iii) les zonages à dire

¹⁸ Note de service N°0011/MAEP/CAB-AAJ du 15 janvier 2024 :

<https://drive.google.com/drive/folders/13TT0GCowe-5vACvSvoXrfAF0yJpmecuK?usp=sharing>.

d'acteurs permettant de définir des grandes zones structurantes des 10 départements ruraux du Congo avant le déploiement des enquêtes. Cette enquête s'est achevée au début du troisième trimestre 2024 et le traitement de ses résultats est en cours

- [Activité 1.12.3. Définition et caractérisation des modèles sociotechniques de production et de transformation durables](#)

Cette activité (simulation de modèles) débutera ultérieurement puisqu'elle dépendra des données récoltées durant l'activité 1.12.2.

- [Activité 1.12.4. Caractérisation des systèmes de culture \(SdC\) en zone forestière et en zone de savane éligibles pour limiter la déforestation et dégradation forestière](#)

La 2^{ème} phase d'enquête prévue en 2025 a été préparée au 3^{ème} trimestre 2024, lors des missions des experts du CIRAD réalisée sur les précédents produits. Elle sera constituée de visites de terrain dans les zones forestières du pays, afin de caractériser les systèmes de cultures innovants et durables identifiés lors de la première phase d'enquête.

Produit 1.13 - Les scénarios de développement stratégique des bassins de production agricole élaborés sont alignés avec les objectifs de production du pays et les orientations nationales d'aménagement du territoire, et permettent de spatialiser les zones d'investissement prioritaire

Ce produit vise l'identification des sites éligibles pour le KOPEKOBBA (activité 1.13.1). Etant la continuité du produit 1.12, les activités de ce produit pourront débuter après la clôture des activités du produit précédent.

Produit 1.14 - Les orientations et sauvegardes nationales pour le développement de l'agroforesterie et l'agriculture dans le Domaine forestier permanent et en zones de savane sont définies et permettent la constitution de réserves foncières

Ce produit, envisagé à partir de 2025, devra permettre la soumission des propositions d'orientations aux organes de décisions de l'Aménagement du Territoire, se décline par la synthèse des travaux d'identification du développement de l'agroforesterie (activité 1.14.1), la définition des orientations nationales et des sauvegardes par le CIADT et le CNADT, pour le développement de l'agriculture et l'agroforesterie dans le DFP et en zones de savane (activité 1.14.2) et la constitution de réserves foncières pour le développement de l'agriculture et de l'agroforesterie au sein du DFP et en zones de savane (activité 1.14.3). Il est réalisé par le MAEP appuyé par le CIRAD.

Produit 1.15 - Les chaînes de valeur agricoles sans déforestation et sans conversion des écosystèmes naturels sont promues et vulgarisées

- Activité 1.15.1. Large consultation des parties prenantes (Gouvernement, secteur privé, petits exploitants agricoles, PTF, OSC et communautés locales) sur les enjeux socio-économiques et environnementaux de l'agriculture « Climato-intelligente »
- Activité 1.15.2. Constitution ou pérennisation des plateformes multi-acteurs des filières-spécifiques pour les chaînes de valeur agricoles et agro-forestières sans déforestation
- Activité 1.15.3 Développement du protocole technique et des directives opérationnelles sur le concept « agriculture climato-intelligente » pour une chaîne de valeur agricole sans déforestation en République du Congo

Une large consultation des parties prenantes au niveau du territoire national sur les enjeux socio-économiques et environnementaux de l'agriculture « climato-intelligente » a été amorcée en avril 2024 par le WWF. Elle doit permettre d'aboutir à une cartographie des acteurs de l'administration, du secteur privé, des petits exploitants agricoles, des partenaires techniques et financiers ainsi que des communautés locales. Suite à l'achèvement de cette phase de consultation au dernier trimestre 2024 (activité 1.15.1), le rapport est attendu pour le 1^{er} trimestre 2025 par l'AFD.

La cartographie des parties prenantes initiée en avril 2024 a permis à ce stade de (i) récolter auprès des autorités décentralisées et acteurs dans les départements consultés sur les sept cultures prioritaires de la politique du MAEP (A1.15.2.1), (ii) de pré-identifier deux produits agricoles devant faire l'objet de la mise en place de plateformes multipartites, à savoir le cacao (plateforme existante à renforcer) et le safoutier (plateforme à créer).

Ces travaux se poursuivront afin de (i) Identifier une synergie avec la plateforme *African Palm Oil Initiative* (APOI)¹⁹ en cours de migration vers la plateforme de l'Agence Congolaise des systèmes d'information (ASCI)²⁰, (ii) amorcer la préparation de l'atelier de création de deux plateformes nationales. Cet atelier adoptera : un plan de communication (A1.15.2.4), une stratégie d'intervention et plan de durabilité (A1.15.2.5), ainsi que les activités d'échanges et partage d'expériences entre les acteurs que le PUDT peut soutenir (A1.15.2.6).

La cartographie des parties prenantes initiée en avril 2024 a également permis des échanges approfondis avec le programme ProClimat Congo de la Banque Mondiale, qui a lancé un appel à manifestation d'intérêt le 16 avril 2024 visant l'identification des approches pour une agriculture durable et résiliente en République du Congo, dans le but d'identifier les synergies et d'éviter les doublons ou superpositions. Le protocole technique et des directives opérationnelles sur le concept « agriculture climato-intelligente » pour une chaîne de valeur agricole sans déforestation prévus par le PUDT, à adopter en 2025, pourront s'appuyer sur les travaux de capitalisation du ProClimat Congo (A1.15.4). Ces outils seront enfin transmis aux autorités pour une reconnaissance légale (A1.15.5).

¹⁹ La Plateforme APOI est chargée d'assurer la coordination de la mise en œuvre des principes nationaux pour la production d'huile de palme en République du Congo, dans le cadre de l'Initiative d'Huile de Palme en Afrique (APOI). Il s'agit spécifiquement de développer des synergies et garantir une cohérence des interventions entre les différents acteurs à travers une planification stratégique et opérationnelle pour la production d'huile de palme en République du Congo.

²⁰ L'ACSI est un établissement public à caractère administratif ayant pour missions d'élaborer et de mettre en œuvre des schémas appropriés de systèmes d'information, adaptés aux besoins spécifiques nationaux.

Produit 1.16 Le cadre légal et réglementaire des filières agricole est enrichi

Le processus de recrutement du consultant (bureau d'études ou consortium de bureau d'études)²¹ spécialisé en filières agricoles et aux réglementations y afférentes, mandaté pour appuyer l'UGP MAEP dans le cadre du produit 1.16.1 du PUDT, est en cours de finalisation. Ce recrutement intervient en parallèle de l'élaboration de la loi agricole en cours. Le PUDT se focalisera donc sur un travail d'appui à la prise en compte et à l'intégration des aspects environnementaux (non déforestation) dans la loi organique agricole ou le développement d'une loi spécifique sur l'agriculture durable et zéro-déforestation. La contractualisation avec le consultant (bureau d'études ou consortium de bureau d'études) est prévue au 1^{er} trimestre 2025 (en phase d'attribution en décembre 2024).

Sous-Résultat E - Le PNAT et le projet de SNAT 2025 sont produits à travers une approche holistique combinant analyses de schémas sectoriels spatialisés, recommandations d'ajustement des stratégies sectorielles existantes, superpositions d'usage identifiées, PND 2022-2026 et grandes orientations nationales d'aménagement des terres rurales

Produit 1.17. Un système dynamique de gestion de base de données est développé et mis à jour par la cellule cartographique du MATIER et les jeux de carte d'occupation et d'utilisation des sols produits pour la réalisation du PNAT

- **Activité 1.17.1 : Identification des données disponibles, analyse du circuit de partage des données et validation des données et métadonnées à collecter**

L'identification des données disponibles et à collecter, ainsi que la méthodologie pour ce faire (activité 1.17.1) s'est poursuivie au cours de l'année sous la responsabilité du MATIER appuyé par le partenaire WRI. Le diagnostic des données géo-spatiales existantes auprès du MATIER concernant l'affectation des usages des sols a permis d'identifier l'existence de :

- Trois cent soixante-trois (363) permis miniers ;
- Soixante-quatorze (74) permis d'hydrocarbures ;
- Dix-neuf (19) Aires protégées ;
- Soixante (60) Concessions forestières ;
- Soixante une (61) concessions agricoles ;
- Trois (3) zones économiques spéciales.

Ces informations issues de la base de données du MATIER seront confrontées aux données existantes au niveau des ministères concernés : (i) Industrie minière et de la Géologie, (ii) Economie Forestière, (iii) Agriculture, Elevage et Pêche ; (iv) Economie et Finances en charge des zones économiques spéciales, afin de consolider les bases de données respectives et de s'assurer de l'exhaustivité de la base de données nationale ainsi constituée. En parallèle de cette revue des données disponibles au niveau du MATIER, une revue des données disponibles au niveau des ministères impliqués et de leur format a pu être initiée.

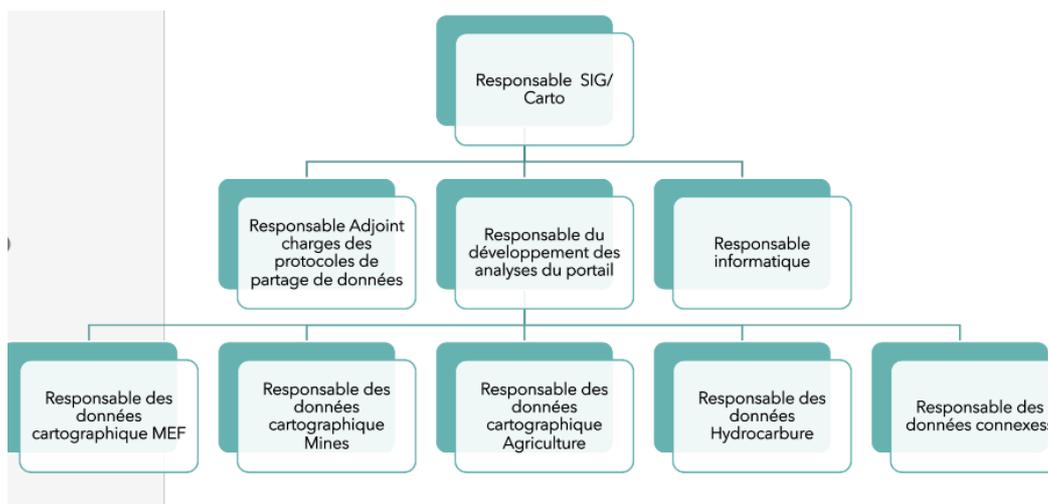
Le processus de contractualisation avec l'IGN est en cours afin de définir et de mettre en œuvre un système cohérent de partage d'informations géo-spatiales entre les bases de données des différents ministères concernés et de permettre que ces dernières puissent s'autoalimenter les unes et les autres.

²¹ <https://drive.google.com/drive/folders/1twlZ32Q3uFFFEaGLuwckQ0HysyZnaqha>.

- **Activité 1.17.2 : Accompagnement de la cellule cartographique du MATIER dans sa structuration et son équipement**

À l’instar du diagnostic des ressources humaines en Système d’Information Géographique et l’état des lieux des composantes SIG existantes au sein du MATIER, une proposition d’organigramme pour la structuration de la direction de la géomatique du MATIER en y précisant les rôles et responsabilités a pu être soumise à l’approbation du MATIER. En parallèle, un plan de renforcement des capacités en Système d’Information Géographique du MATIER a été initié. Il est constitué de 9 modules en cours de développement.

Figure 3. : Proposition de l’organigramme de la direction de la géomatique



- **Activité 1.17.3 : Les cellules cartographiques d’autres ministères impliqués dans le processus d’aménagement sont identifiées et les flux d’information entre elles et la cellule cartographique du MATIER établis**

Ce diagnostic effectué auprès du MATIER a pu être amorcé auprès des différents ministères sectoriels intervenants dans le PUDT. Le rapport de diagnostic d’analyse des besoins des ministères sectoriels réalisé par le WRI a été transmis au 2^{ème} trimestre 2024 auprès de l’AFD qui a sollicité des précisions sur l’analyse précise des besoins, en particulier ceux du MEDDBC non pris en compte dans ce premier rapport. La version finale reste en attente de transmission (suite à la demande de complément adressé par l’AFD).

- **Activité 1.17.4 : Appui dédié au ministère des industries minières et de la géologie : cartographie de l’ensemble des permis existants et spatialisation de la stratégie de développement du secteur minier**

Le travail d’appui auprès du ministère des industries minières et de la géologie (MING) a pu être engagé par le PUDT et a permis à ce stade de :

- (i) recenser les besoins d’appui du MING (nécessité pour le MING d’avoir un Cadastre Minier ; définition du mécanisme de migration du Cadastre Minier vers une plateforme dynamique ; harmonisation des normes cartographiques internes au MING ; mise en place d’un système de veille des affectations minières; mise en place d’un suivi des Zones Minières Spéciales) ;
- (ii) de commencer à collecter avec l’appui du MING, les données existantes sur les permis miniers.

Ce travail se poursuivra par une consolidation des données auprès du MING eu égard au données numérisées sur les permis miniers existants par ailleurs.

- [Activité 1.17.5 : Etablissement de protocoles d'accord pérennes relatifs aux échanges de données entre le MATIER et les ministères clés d'une part, et les acteurs du secteur privé d'autre part](#)

Un projet de protocole d'accord d'échanges d'informations entre ministères pour la mise en place d'une base de données nationale consolidée a été élaboré et est en cours de discussion. Il s'appuie sur les échanges en cours avec l'IGN afin de définir et de mettre en œuvre un système cohérent de partage d'informations géo-spatiales entre les bases de données des différents ministères concernés.

- [Activité 1.17.6 : Constitution d'une base de données documentaire et géographique sur les utilisations et occupations actuelles et planifiées des terres](#)

Cette activité n'a pas encore démarré dans l'attente de l'avancée des activités précédemment citées.

Produit 1.18. Le mode de résolution des conflits d'affectation et d'usage fonciers est établi

- [Activité 1.18.1. Publication de l'état des lieux de l'affectation actuelle des terres et des superpositions existantes incompatibles avec les engagements pris dans la Lettre d'intention](#)

L'étude initiée par le CIRAD pour définir une méthodologie sur les modes de résolution des conflits d'affectation et d'usage fonciers a été validée au 4^{ème} trimestre 2024 et devra être présenté au GACAT en 2025. Elle servira de base pour l'analyse des cas de superposition d'usage identifiés lors de l'élaboration du PNAT.

- [Activité 1.18.2. Étude de cas de superpositions et/ou conflits](#)

Au cours du second trimestre 2024 ont pu être initiés les premiers travaux concernant l'identification de la superposition des usages des sols avec pour objectifs et les différents types de conflits y afférents (au sein des opérateurs privés, entre les opérateurs privés et les CLPA, etc.) Ces travaux permettront d'établir deux livrables à savoir :

- une synthèse décrivant les différents types de conflits fonciers, existants au niveau national ;
- une proposition méthodologique pour la réalisation d'études de cas afin que les autorités compétentes puissent traiter de ces cas de superposition des droits d'usage.

Une fois cette méthodologie approuvée et stabilisée, des premières études de cas pourront être menées.

Produit 1.19. Un diagnostic territorial est produit et des recommandations d'ajustement des politiques sectorielles validées sur base de projections spatiales des stratégies sectorielles existantes et définies par les ministères clés de l'aménagement du territoire (agriculture, énergie, forêts, hydrocarbures, infrastructures et mines) et d'analyses prospectives

- Activité 1.19.1. Développement de méthodes d'analyse multi-échelle
- Activité 1.19.2. Analyse et spatialisation des stratégies sectorielles si existantes (agriculture, énergie, forêt, hydrocarbures, infrastructures et mines)
- Activité 1.19.3. Développement de modèles de simulation des dynamiques d'usage et d'occupation des sols
- Activité 1.19.4. Réalisation du diagnostic territorial national
- Activité 1.19.5. Élaboration de scénarios nationaux prospectifs d'aménagement des terres rurales et analyses coûts-bénéfices
- Activité 1.19.6 Validation par le CIADT et le CNADT de recommandations d'ajustement des stratégies sectorielles nationales d'aménagement des terres rurales, intégrant les orientations du PND 2022-2026

La première activité du produit 1.19 concerne l'élaboration de méthodes d'analyse multi-échelle (1.19.1), où deux livrables sont attendus : un état de l'art permettant d'identifier les méthodes utilisables pour la réalisation d'un diagnostic territorial multi-échelles et une proposition méthodologique pour la réalisation d'un diagnostic territorial national.

Le diagnostic territorial national a été finalisé en septembre 2024 ; il comprend un état de l'art sur les approches territoriales considérées comme les plus à mêmes de répondre aux enjeux du PUDT et une proposition de méthodologie à utiliser pour la réalisation d'un diagnostic territorial national. Le document a été présenté et amendé lors de l'atelier avec le groupe de travail de la DGAT du MATIER (28 et 29 mai 2024). Ce document doit également être présenté au GACAT, étant donné les éléments de compréhension de base sur l'aménagement du territoire et de méthodologie qu'il véhicule.

Lors de sa mission en septembre 2024, l'expert en diagnostic territorial du CIRAD a rencontré les personnes ressources identifiées afin d'amorcer la 1^{ère} étape méthodologique prévue, à savoir la compilation des informations nécessaires à la première phase de l'état des lieux de l'aménagement du territoire. En fonction de ces entretiens, l'expert a proposé une première liste restreinte d'experts sectoriels et thématiques de 13 personnes pour conduire l'atelier de cadrage du diagnostic prévu au 1^{er} trimestre 2025.

Produit 1.20 : le PNAT est produit et validé par le CIADT et le CNADT ;

Ce produit sera mis en œuvre en phase 2 du PUDT.

Produit 1.21 : le CIADT et le CNADT se concertent et prennent des décisions de haut niveau en matière de règlements de conflits d'affectations et d'orientations nationales d'aménagement du territoire alignées au PND 2022-2026. Elles sont consignées au sein d'un projet de SNAT 2025 ;

Ce produit sera mis en œuvre en phase 2 du PUDT.

Produit 1.22 : une série de textes d'application des décisions d'orientations nationales d'aménagement des terres rurales, prises en phase 1 du PUDT et mettant en œuvre le projet de SNAT 2025, sont produits

Ce produit sera mis en œuvre en phase 2 du PUDT.

Sous-Résultat F - Les premiers textes d'application du Code de l'aménagement du territoire sont produits, renforçant l'ensemble des processus initiés par le PUDT (Phase 2)

Ce sous-résultat étant lié à la phase 2, aucune activité n'a été programmée pour être démarrée en 2024.

Résultat 2. Les stratégies d'aménagement du territoire au niveau local (bassins de production et d'approvisionnement des territoires) sont élaborées et mises en œuvre pour les Départements du Pool et du Niari

Sous-Résultat G - Les schémas directeur d'approvisionnement en bois-énergie pour les villes de Brazzaville et Pointe-Noire sont élaborés

Au cours de l'année, les pratiques de consommation des ménages urbains des villes de Brazzaville et de Pointe Noire ont été caractérisées et la consommation globale des villes en charbon de bois et bois de feu a été estimée. Les enquêtes auprès des commerçants et transporteurs de bois-énergie ont été réalisées par le CIRAD. L'analyse des données avec les résultats des enquêtes auprès des producteurs de bois-énergie permettra de produire un rapport sur la caractérisation des filières bois-énergie des villes de Brazzaville et de Pointe Noire. Ce rapport sera disponible au 1^{er} trimestre 2025.

Produit 2.1 Les modes de consommation de bois-énergie et les filières et bassins d'approvisionnement sont caractérisés

- **Activité 2.1.1. Analyse de la consommation énergétique et des pratiques de cuisson des ménages et des usagers productifs utilisant le bois-énergie des villes de Brazzaville & Pointe-Noire**

Au cours du premier semestre 2024, des enquêtes auprès de 504 ménages urbains ont été réalisées à Brazzaville (du 2 au 8 avril 2024) et à Pointe Noire (du 10 au 16 avril 2024). Afin de pouvoir calculer la consommation moyenne (kwh/pers./jour) en charbon de bois et en bois de feu sur base des données des ménages enquêtés, les pesées des différents types de conditionnement de bois-énergie ont été réalisées à Brazzaville (du 21 au 30 mai 2024) sur 1443 échantillons (sacs de charbon de bois, tas et seau de charbon de bois et fagot de bois de feu) et à Pointe Noire (3 au 12 juin 2024) sur 1174 échantillons (sacs de charbon de bois, tas et seau de charbon de bois et fagot de bois de feu).

A l'issue de la collecte de ces données, des analyses ont été réalisées et les rapports provisoires d'étude sur la consommation en énergie domestique des ménages urbains des villes de Brazzaville et de Pointe Noire ont été produits. Les points d'entrée des flux de charbon de bois et de bois de feu autour des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire ont été identifiés et une prise de contact a été établie avec les Directions Départementales des Eaux et Forêts (DDEF) des départements concernés. Le lancement des suivis de flux en saison sèche a été fait lors du trimestre 3 suite à l'organisation d'un atelier de travail avec les DDEF. Un rapport de consommation globale intégrant les données des flux en saison de pluies et en saison sèche est attendu pour le premier trimestre 2025.

- [Activité 2.1.2. Caractérisation des filières d’approvisionnement en bois-énergie des villes de Brazzaville et Pointe-Noire](#)

Les enquêtes auprès des commerçants/transporteurs de bois-énergie ont été conduites du 17 au 21 juin 2024 à Brazzaville et du 24 au 28 juin 2024 à Pointe-Noire auprès de 185 commerçants (commerçants détaillants, semi-grossistes et grossistes de charbon de bois et de bois de feu) et 104 transporteurs (camion, pick-up, moto tricycle et bateau) pour la ville de Brazzaville. Les enquêtes sont achevées et le rapport devrait être disponible au 1^{er} trimestre 2025. Concernant les enquêtes à réaliser auprès des producteurs, la saisie du formulaire d’enquête « producteurs » sur Kobocollect a été réalisée et les enquêtes auprès de ces derniers sont en cours.

Produit 2.2. Des propositions d’alternatives durables sont étudiées et formulées

Dans le cadre de l’activité 2.2.1, une prise de contact a été établie avec l’expert international biomasse au 4^{ème} trimestre 2024. Par ailleurs, le recrutement des trois experts internationaux dont l’expert filière gaz domestique pour la conduite de l’activité 2.2.2 « *Analyse technique et financière pour recourir aux alternatives identifiées au bois-énergie* » est en cours. Ces derniers seront accompagnés d’un expert national également à recruter début 2025.

Produit 2.3. Des modèles de schémas directeurs d’approvisionnement en bois-énergie sont établis pour les villes de Brazzaville et Pointe-Noire pour informer les travaux d’élaboration des stratégies nationales et locales d’aménagement du territoire

Ce produit est lié aux produits 2.1 et 2.2, et sera donc lancé début 2025 dans un premier temps par l’identification des parties prenantes et la création des trois plateformes de concertation dans lesquels seront conduites la concertation (activité 2.3.2) pour identifier les mesures techniques et/ou économiques de gestion durable de la ressource bois-énergie dans les bassins d’approvisionnement des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire (activité 2.3.1).

Produit 2.4. Production des cartes de bases pour le Pool et le Niari

- [Activité 2.4.2 : Cartographie participative des zones représentatives du Pool et du Niari](#)

Les partenaires CIRAD et WRI sont mobilisés sur cette activité, conformément à leur contrat de prestation. L’activité 2.4.2 a été subdivisée en sous-activités pour faciliter sa réalisation :

- la contractualisation d’une organisation de la société civile (OSC) : les termes de référence du recrutement de l’OSC sont élaborés et en cours de publication ;
- l’identification des membres du groupe d’experts pour la cartographie participative ;
- l’organisation d’une première réunion du groupe de travail ;
- l’élaboration de la première ébauche de la méthodologie de la cartographie participative.

Pour une meilleure orientation de l’activité, WRI échange avec le CIRAD sur les méthodes de cartographie participative utilisées dans le secteur agricole dans le cadre du PUDT.

Sous-Résultat H – Les cartes d’utilisation et d’occupation des terres pour les départements du Pool et du Niari sont produites (Phase 1)

Le recueil bibliographique des données cartographiques existantes par le partenaire CIRAD avec l'appui de WRI et les échanges avec les autorités départementales sont en cours.

Sous-Résultat I – Des plans d'aménagement du territoire locaux pilotes sont développés et alignés à une méthodologie de développement des schémas et plans départementaux d'aménagement du territoire

Produit 2.5. Le processus d'élaboration des SDAT et des PDAT est défini

A travers la conception d'une méthodologie adaptée aux départements cibles d'élaboration des SDAT et des PDAT par le partenaire d'appui CIRAD en collaboration avec le MATIER, ce produit est envisagé pour 2025 après le diagnostic territorial.

Produit 2.6. Les parties prenantes, au niveau des deux départements pilotes, disposent de moyens humains, matériels et les compétences pour élaborer, suivre et mettre en œuvre les SDAT pilotes

- Activité 2.6.1 : réalisation d'un plan de renforcement de capacités humaines, matérielles et techniques des collectivités locales et de l'administration décentralisée
- Activité 2.6.2 : organisation de sessions de renforcement de capacités des parties prenantes incluant l'administration décentralisée, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile
- Activité 2.6.3 : appui au fonctionnement du secrétariat technique des organes locaux de l'AT

Le démarrage de ce produit est prévu en 2025.

Produit 2.7. Les parties prenantes à l'aménagement des territoires sont accompagnés dans l'élaboration des schémas et des plans départementaux d'aménagement du territoire pour les départements du Pool et du Niari

L'accompagnement des parties prenantes dans l'élaboration des schémas et des plans départementaux d'aménagement du territoire pour les départements du Pool et du Niari (produit 2.7) est prévu pour être démarré fin 2025.

4.2.1 Tableau de l'état d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

Le PTAB 2024 est disponible sur : https://drive.google.com/drive/folders/1tPq14LKf9tqm_DqJAAmziUTs5YovbzMX?usp=sharing. Le tableau ci-dessous renseigne l'état d'avancement des activités programmées au cours de la période.

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit	Chronologie prévue pour cette activité	Cible prévue dans le PTBA	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Activité 1.0.1. Revue réglementaire : rôles et compétences partagées en matière d'aménagement du territoire, effectivité, identification des lacunes et recommandations pour le processus de concertation/décision <i>Analyse des documents officiels portant sur l'aménagement du territoire, en premier lieu PND 2022-2026, stratégies sectorielles (e.g. agricole, forestière, minière, hydrocarbure)</i>	Produit 1.0	Du 02/10/2023 au 30/04/2024	Parties prenantes en AT	95%	En cours	Les synthèses suivantes ont été réalisées : - « Stratégies et politiques de développement du territoire en République du Congo » - « Analyse réglementaire des rôles et compétences partagées en matière d'aménagement du territoire » - « Etat de l'art de l'approche territoriale : démarches, méthodes et outils » - « Proposition méthodologique pour la réalisation d'un diagnostic territorial l'échelle nationale en République du Congo » - « Plan provisoire de renforcement des capacités par typologie des parties prenantes » Atelier de validation des livrables à programmer
Activité 1.1.1. Appui à l'UCP (Matier) pour la préparation d'un décret ou un arrêté de création du GACAT <i>Proposition de décret définissant les objectifs donnés au GACAT, sa composition, son organisation,</i>	Produit 1.1	Du 03/07/2023 au 31/08/2023	13 départements ministériels concernés	100%	Achevé	Le décret portant création du GACAT a été signé le 17 janvier 2024
<i>Rédaction d'une note sur sa feuille de route, ses activités, ses procédures de travail et ses livrables.</i>		Du 18/09/2023 au 29/02/2024	ND	90%	En cours	Feuille de route en cours finalisation entre le GACAT, Cirad et WRI.
Définition des critères de choix des membres du GACAT		Du 03/07/2023 au 22/07/2023	13 départements ministériels concernés	100%	Achevé	Membres désignés par le décret
Activité 1.2.1. Mise en place d'une Coordination Indépendante pour le Suivi des Sauvegardes Environnementales et Sociales	Produit 1.2	Du 02/10/2023 au 31/12/2023		59%	En cours	Recrutement des 5 Référents locaux MGPR et déploiement Déploiement des Points focaux des UGP

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit	Chronologie prévue pour cette activité	Cible prévue dans le PTBA	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
(CISSES) et l'engagement des parties prenantes						
Activité 1.2.6. Développement concerté et inclusif d'une méthodologie CLIP nationale adaptée au processus d'aménagement du territoire	Produit 1.2	Du 01/01/2024 au 31/07/2024		75%	En cours	Organisation de l'atelier national de validation de la méthodologie CLIP
Activité : 1.4.1 Constitution des groupes de travail et de concertation pour l'identification des HVC/HSC (GT HVC/HSC) et d'une base de données documentaire et géographique <i>Sous activité 1.4.1.1 Constitution du GT HVC/HSC</i>	Produit 1.4	Du 16/10/2023 au 31/12/2023	GT HVC/HSC	90%	En cours	Signature de la note de service du GC Continuation des échanges itératifs entre le GT et le GC Collecte des données sur le terrain Production d'une carte provisoire sur les HVC
Activité 1.6.2. Elaboration de manière participative des textes d'application de la Loi 33-2020 identifiés	Produit 1.6	Du 02/10/2023 au 30/11/2024	Les gestionnaires des espaces forestiers	60%	En cours	Définition par le MEF des textes prioritaires sur lesquels le CIFOR doit travailler Elaboration de façon participative des textes
Activité 1.7.1 : Veille documentaire et légale sur les processus de consultations déjà engagés sur l'attribution et la gestion des UFA, des plantations et des aires protégées	Produit 1.7	Du 10/05/2024 au 20/12/2024	L'ensemble des parties prenantes concernées	25%	En cours	Consultation des différents partenaires intervenant dans le domaine de l'afforestation, les forêts et les plantations Finalisation de la revue bibliographique Finalisation du rapport
Activité 1.10.1 : Revue bibliographique sur les impacts des activités humaines et consultations des parties prenantes	Produit 1.10	Du 20/04/2024 au 15/12/2024	Parties prenantes concernées par la gestion durable et la protection des zones de tourbières	70%	En cours	
Activité 1.12.1. Identification et cartographie du potentiel pédoclimatique <i>Définition des filières prioritaires à étudier avec le groupe de travail agriculture</i>	Produit 1.12	Du 02/10/2023 au 31/01/2025		25%	En cours	Recensement des données et connaissances nécessaires à la modélisation des potentiels pédoclimatiques des 7 cultures cibles Les stratégies de développement de ces cultures doivent être définies sur base des diagnostics réalisés et des

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit	Chronologie prévue pour cette activité	Cible prévue dans le PTBA	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
						modèles sociotechniques de production et de transformation durables retenus
Activité 1.12.2. Etat des lieux de l'utilisation agricole des sols actuelle	Produit 1.12	Du 01/01/2024 au 30/06/2025	Agents département aux MAEP, 1000 foyers agricoles familiaux	50%	En cours	Cadrage méthodologique de l'enquête nationale Réalisation des Zones à dire d'acteurs (ZADA) dans 5 départements sur 10 Poursuite des ZADA dans les 5 derniers départements. Réalisation de l'enquête phase 1, traitement des données et cadrage et l'ensemble de l'enquête phase 2 ainsi que des enquêtes pour l'agriculture industrielle et entrepreneuriale
Activité 1.15.1. Large consultation des parties prenantes (Gouvernement, secteur privé, petits exploitants agricoles, PTF, OSC et communautés locales) sur les enjeux socio-économiques et environnementaux de l'agriculture « Climato-intelligente »	Produit 1.15	Du 06/11/2023 au 31/12/2023		25%	En cours	Organisation des consultations
Activité 1.17.6. Constitution d'une base de données documentaire et géographique sur les utilisations et occupations actuelles et planifiées des terres (activité menée en étroite collaboration avec le WRI) <i>Contacts et enquêtes pour définir les besoins en termes de données documentaires et géographiques sur les utilisations et occupations actuelles et planifiées des terres</i>	Produit 1.17	Du 02/10/2023 au 31/12/2023			Non entamé	
Activité 1.17.1. Mise à jour de la plateforme PNAT, production d'analyses et de tableaux de bord spécialisés <i>Sous activité 1.17.1.1: Revue et diagnostic de la base de données existante du MATIER (Organisation des sessions techniques sur les données existantes avec les différents producteurs des données)</i>		Du 02/10/2023 au 31/12/2023		80%	Achévé	Validation du rapport diagnostic

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	Produit	Chronologie prévue pour cette activité	Cible prévue dans le PTBA	Valeur atteinte	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Activité 1.17.2 : Accompagnement de la cellule cartographique du MATIER dans sa structuration et son équipement <i>Sous activité 1.17.2.1: Diagnostic des ressources humaines en SIG</i>		Du 02/10/2023 au 31/12/2023	Agents cellule géomatique	65%	En cours	Validation du rapport diagnostic
<i>Sous activité 1.17.2.2: Etat des lieux des composantes SIG existantes au sein du MATIER</i>		Du 02/10/2023 au 31/12/2023	Agents cellule géomatique	100%	Achévé	Elaboration des fiches pour l'état des lieux des composantes SIG du MATIER
<i>Sous activité 1.17.2.3: Collecte des besoins en termes du renforcement des capacités</i>		Du 02/10/2023 au 31/12/2023	Agents cellule géomatique	50%	En cours	Élaboration des fiches de collecte des besoins en formation du MATIER Poursuivre l'identification des besoins en AT
<i>Appui conseil pour l'acquisition des équipements SIG et informatiques de la cellule de géomatique du MATIER</i>		Du 02/10/2023 au 31/12/2023	-----//-----	100%	Achévé	Partage avec l'UCP des caractéristiques nécessaires des ordinateurs à acquérir pour les SIG
<i>Séance de travail avec l'IGN pour les réflexions d'élaboration de protocole d'accord</i>		Du 02/10/2023 au 31/12/2023	-----//-----	25%	En cours	Finaliser le draft du Protocole d'accord
Activité 2.1.1. Analyse de la consommation énergétique et des pratiques de cuisson des ménages et des usagers productifs utilisant le bois-énergie des villes de Brazzaville & Pointe-Noire	Produit 2.1	Du 18/09/2023 au 31/12/2023	Populations Brazzaville et Pointe Noire	80%	En cours	Validation du rapport

5 Résultats du projet

5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

❖ **Projet approche territoriale / utilisation des terres : annexe 1.**

5.1.1 Matrice des bénéficiaires

Effet	Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Commentaires
Aménagement du territoire	5 <i>(données désagrégées H/F non disponibles)</i>	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un renforcement de capacités (groupe de travail MATIER) + Nombre d'agents dans les cellules SIG renforcées	0	Nombre de personnes au sein de l'institution concernée (directions générales et départementales et agences concernées au sein du MATIER)	A ce stade, en 2024, les résultats n'ont pas encore atteint les bénéficiaires indirects

Energie	-	-	-	-	Non concerné
Agriculture	12	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un renforcement de capacités (groupe de travail MAEP)	0	Nombre de personnes au sein de l'institution concernée (directions générales concernées et agences au sein du MAEP)	A ce stade, en 2024, les résultats n'ont pas encore atteint les bénéficiaires indirects
Forêts	15 (+ 9 membres partenaires)	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un renforcement de capacités (groupe de travail MEF + MEDDBC)	0	Nombre de personnes au sein de l'institution concernée (directions générales concernées et agences au sein du MEF)	A ce stade, en 2024, les résultats n'ont pas encore atteint les bénéficiaires indirects
Foncier	1 (membre GACAT)	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un renforcement de capacités (MAF)	0	Nombre de personnes au sein de l'institution concernée (directions générales concernées au sein du MAF)	A ce stade, en 2024, les résultats n'ont pas encore atteint les bénéficiaires indirects
Mines et infrastructures	-	-	-	-	Non concerné
Démographie	-	-	-	-	Non concerné
Gouvernance	50	Nombre de participants au GACAT	0	Nombre de personnes au sein du CIADT et CNAT	A ce stade, en 2024, les résultats n'ont pas encore atteint les bénéficiaires indirects
Nombre total (peut ne pas être égal à la somme des rangées ci-dessus)	82	-	0	-	-

5.2 Contributions du PUDT à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention²²

Les activités du PUDT devront permettre l'atteinte de 22 jalons au terme du processus de mise en œuvre du programme.

²² L'année 2023 signant le démarrage effectif des activités opérationnelles du programme la colonne « *progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet* » prévue dans le canevas de reporting a été supprimée pour une meilleure lisibilité.

Le tableau ci-contre https://drive.google.com/drive/folders/1Prx9RTcobgikYNJnU7BijEHe9Fa_FDq renseigne sur l'ensemble des jalons auxquels le PUDT contribue à partir des sous-résultats et produits, les indicateurs, la situation de référence, la situation au terme des 5 ans, les sources et moyens de vérification et les progrès accomplis lors de la période du rapportage ainsi que le progrès réalisé depuis le début du programme.

6 Communication et promotion

6.1 Illustration spécifique

La 1^{ère} session du Comité de pilotage a fait l'objet d'une large communication au niveau des médias (radios, télévisions, presses écrites et cybernétiques). Les radios communautaires ont également été mises à contribution pour la communication dans le cadre des ateliers départementaux d'information et de sensibilisation sur le PUDT.

Une présentation des premiers résultats des études sur la consommation en énergie des ménages urbains des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire a été faite lors d'une session à la 20^{ème} réunion des parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo qui s'est tenue du 3 au 6 juin 2024 à Kinshasa. Le PUDT et son approche ont été également présentés à la session portant sur l'aménagement du territoire.

6.2 Stratégie et plan de communication

La stratégie et plan communication du projet n'est pas encore en place au regard du retard pris dans la contractualisation d'une agence de communication. En effet, le recrutement de l'agence de communication conjointe au PUDT/KOPEKOBA, formellement lancée en mars 2024, a subi une annulation en novembre 2024, suite à un vice de procédure constaté par la maîtrise d'ouvrage dans la passation des marchés.

Le plan de communication comprendra notamment les éléments suivants :

- Édition et diffusion (physique et/ou numérique) d'un bulletin trimestriel d'information ;
- Edition et diffusion d'une émission radio par semestre (à confirmer) ;
- Opérationnalisation du site web conjoint au PUDT/KOPEKOBA ;
- Mise en place d'un compte média pour le Programme (de manière complémentaire au site web), afin d'assurer une visibilité sur les actualités du programme (a minima sur la base d'une publication par trimestre).

Nom du projet de communication	ND : bureau d'étude communication en cours de recrutement		
Date de début du projet de communication :	ND	Date de fin du projet de communication :	ND
Objectifs du projet de communication (comment ce projet de communication s'insère-t-il dans les objectifs et la stratégie globale ?) :	ND : bureau d'étude communication en cours de recrutement		

Audience	Résultat en termes de communication (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)	Lien aux outils de communication (Par exemple : publications, ateliers, spots radio, pages web)
Gouvernement, Autorités centrales, déconcentrées et décentralisées, populations rurales et autochtones, société civile, partenaires techniques et financiers	Sensibilisation sur les enjeux de l'utilisation durable des terres (en attente du BE Communication)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ https://www.facebook.com/share/v/19tkR7eedQ/?mibextid=euilfKPR21o5GuOb ▪ https://www.youtube.com/live/8qGnFEWQlj0?si=IUcZAdkyALVfoj_o ▪ https://www.youtube.com/live/8qGnFEWQlj0?si=twpoBbbk5S6JmMno

7 Exécution financière

7.1 Décaissements

7.1.1 Taux de décaissement du Programme²³

A) Résultats	B) a. Budget Total (USD) tel que dans le document de projet	B) b. Budget Total (USD) révisé	C) Budget prévu pour la période de rapportage (semestre ou année)	D) Dépenses annuelles	E) Solde au 31/12/2024 (USD)	F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Taux de décaissement cumulatif depuis le début du projet
A. COUTS PAR RESULTATS DU PROGRAMME							
RESULTAT 1	11 753 170	12 592 280	4 350 727	965 043	11 120 569	22%	12%
Produit 1.0	150 500	353 200	158 950	50 068	296 182	31%	16%
Produit 1.1	292 130	1 061 180	321 785	246 926	660 462	77%	38%
Produit 1.2	0	153 000	39 000	16 834	153 000	43%	0%
Produit 1.3	588 900	758 950	293 960	64 996	641 989	22%	15%
Sous-total Résultat A	1 031 530	2 326 330	813 695	378 824	1 694 447	47%	27%
Produit 1.4	2 588 950	2 534 022	1 043 338	158 630	2 346 050	15%	7%
Produit 1.5	563 256	563 256	92 251	0	563 256	0%	0%
Produit 1.6	235 600	235 600	80 720	26 838	208 762	33%	11%
Produit 1.7	111 000	111 000	124 000	0	111 000	0%	0%
Produit 1.8	339 500	339 500	53 500	0	339 500	0%	0%
Sous-total Résultat B	3 838 306	3 783 378	1 393 809	185 468	3 568 568	13%	6%

²³ Les montants engagés mais non dépassés correspondant à la totalité des fonds du programme prévu par le budget initial, au regard des conventions de financement signées entre l'AFD et le gouvernement congolais, la colonne y relative n'est pas intégrée dans le tableau (correspondance à la colonne B.).

Produit 1.9	244 400	244 400	73 320		244 400	0%	0%
Produit 1.10	249 000	249 000	114 000	9 927	239 073	9%	4%
Produit 1.11	283 500	283 500	33 375	5 773	277 727	17%	2%
Sous-total Résultat C	776 900	776 900	220 695	15 701	761 199	7%	2%
Produit 1.12	2 125 264	1 960 525	660 241	303 897	1 482 077	46%	24%
Produit 1.13	215 500	161 600			161 600	0%	0%
Produit 1.14	74 500	62 100			62 100	0%	0%
Produit 1.15	527 200	459 500	105 050	9 553	449 947	9%	2%
Produit 1.16	306 000	306 000	41 310		306 000	0%	0%
Sous-total Résultat D	3 248 464	2 949 725	806 601	313 450	2 461 723	39%	17%
Produit 1.17	1 590 970	1 517 520	728 723	37 600	1 443 705	5%	5%
Produit 1.18	219 650	206 950	140 500	3 700	203 250	3%	2%
Produit 1.19	587 600	590 450	194 325	30 300	546 650	16%	7%
Produit 1.20	114 900	99 050	0	0	99 050	0%	0%
Produit 1.21	172 250	154 325	0	0	154 325	0%	0%
Sous-total Résultat E	2 685 370	2 568 295	1 063 548	71 600	2 446 980	7%	5%

Produit 1.22	172 600	187 652	52 380		187 652	0%	0%
Sous-total Résultat F	172 600	187 652	52 380	0	187 652	0%	0%
RESULTAT 2	3 386 110	2 698 000	846 950	178 796	2 486 184	21%	8%
Produit 2.1	682 110	577 800	403 560	178 796	365 984	44%	37%
Produit 2.2	198 400	181 900	172 900	0	181 900	0%	0%
Produit 2.3	1 209 900	928 400	18 600	0	928 400	0%	0%
Sous-total Résultat G	2 090 410	1 688 100	595 060	178 796	1 476 284	30%	13%
Produit 2.4	371 400	429 550	56 190		429 550	0%	0%
Sous-total Résultat H	371 400	429 550	56 190	0	429 550	0%	0%
Produit 2.5	203 900	118 850	68 200	0	118 850	0%	0%
Produit 2.6	399 000	284 200	127 500	0	284 200	0%	0%
Produit 2.7	321 400	177 300		0	177 300	0%	0%
Sous-total RESULTAT I	924 300	580 350	195 700	0	580 350	0%	0%
Total COUTS PAR PRODUITS DU PROGRAMME :	15 139 280	15 290 280	5 197 677	1 143 839	13 606 753	22%	11%
B. COUTS DE GESTION DU PROGRAMME (Unités de gestion de projet)							

Sous-Total UCP MATIER :	7 420 742	7 365 742	1 631 274	242 590	6 501 795	15%	12%
Sous-Total UGP MEF	855 968	855 968	100 227	69 979	624 324	70%	27%
Sous-Total UGP MEDDBC	455 250	455 250			396 609	0%	13%
Sous-Total UGP MAEP	733 600	733 600	99 500	63 750	555 490	64%	24%
Total COUTS DE GESTION DU PROGRAMME :	9 465 560	9 410 560	1 831 001	376 319	8 078 218	21%	14%
TOTAL COUTS DIRECTS DU PROGRAMME	25 054 840	25 150 840	7 122 757	0	21 934 882	0%	13%
TOTAL COUTS INDIRECTS DU PROGRAMME	1 208 458	1 208 458	0	0	227 150	0%	81%
TOTAL DES COUTS	26 359 298	26 359 298	7 122 757	1 520 159	22 162 032	21%	16%

7.1.2 Annexe 3 - Tableau 8.2 (cf. 12.3)

7.1.3 Cout efficacité : tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Attention signalée (!) : les informations indiquées dans ce tableau sont déjà reprises de manière similaire dans le 4.1. Evaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre logique et le 7.1.1 Taux de décaissement du Programme.

Lignes budgétaires	Indicateurs	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulatives en (USD)	Commentaires
RESULTAT 1 : Le processus d'aménagement du territoire national pour la planification des affectations et des utilisations des terres rurales est structuré et piloté conformément au cadre réglementaire existant et aux engagements pris à travers la Lettre d'intention CAFI				
Produit 1.0. Identification des rôles, responsabilités, capacités et besoin en renforcement des institutions en charge de l'aménagement du territoire et recommandations	Nombre de décisions adoptées et appliquées		57 018	Les activités qui permettront de

	prises par les organes de décision de l'AT	voir 4.1		prendre les décisions sont en cours
	Les rôles et responsabilités des différents acteurs du processus d'aménagement du territoire sont 1) identifiés 2) agréés et 3) établis au travers d'un document			-
	Des plans de renforcement de capacités des différents acteurs clés sont produits et couvrent l'ensemble des parties identifiées dans le document établis.			-
Produit 1.1. Mise en place du dispositif de concertation et de décision au niveau national, des orientations de l'aménagement du territoire	Nombre de réunions du CNADT /CIADT		400 718	Le secrétariat technique permanent du CIADT est opérationnel. Le CNADT est un organe hautement politique placé au niveau de la présidence de la République. Sa convocation dépend de la PR.
	Le secrétariat permanent du CNADT/CIADT est opérationnel			Décret GACAT disponible
	Un texte officialise la création du Groupe d'animation et de concertation sur l'AT (GACAT)			

	<p>Nombre de réunions du Groupe d'animation et de concertation sur l'AT avec présence d'une diversité de parties prenantes (Ministères, société civile et secteur privé)</p> <p>Nombre de notes sur le processus technique, juridique et politique de l'AT au travers d'analyses et de recommandations produites par le GACAT</p>			<p>2 réunions du GACAT se sont tenues (installation et session inaugurale)</p>
Produit 1.2. La méthodologie CLIP nationale adaptée au processus d'aménagement du territoire est développée et les parties prenantes du PUDT formées à ses principes	<p>La méthodologie CLIP nationale est validée par l'ensemble des PP</p> <p>Nombre de formations (nationales et départementales) conduites par le programme et nombre de bénéficiaires désagrégés par groupe et par genre</p> <p>Surface des zones pilotes (géo référencées) couvertes par le CLIP</p>		-	
Produit 1.3. Les parties prenantes disposent des capacités nécessaires pour encadrer le processus d'aménagement du territoire au national et sont opérationnels	<p>Nombre de formations réalisées pour le renforcement de capacités des parties prenantes nationales institutionnelles</p> <p>Nombre de formations réalisées pour le renforcement de capacités des parties prenantes nationales institutionnelles</p>		116 961	
Sous-total Résultat A			631 883	

<p>Produit 1.4 . Les zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) et Haut Stocks de Carbone (HSC) sont identifiées à l'échelle nationale pour leur prise en compte dans l'aménagement du territoire</p>	<p>Une base de données des HVC/HSC nationales et des données sous-jacentes existe</p>	<p>187 972</p>	
	<p>Un jeu de cartes des HVC/HSC identifiées au niveau national au cours d'un processus participatif regroupant l'ensemble des parties prenantes (administrations, secteur privé, OSC, ONG, etc.) est disponible à l'échelle nationale</p>		
	<p>Un document stratégique des modalités de gestion et suivi des HCV/HCS au niveau national est établi</p>		
	<p>Des modalités de gestion des HVC/HSC sont définies conformément aux menaces qui pèsent sur les HVC/HSC</p>		
	<p>Des modalités de suivi des HVC/HSC sont définies et permettent d'adopter des mesures correctives en cas de pertes de valeur</p>		
<p>Produit 1.5 : Une analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux induits par le nouveau régime de partage de production est produite et vulgarisée. Les parties prenantes de la filière forêt-bois sont accompagnées dans la compréhension de la mise en œuvre de ce régime</p>	<p>Les groupes de concertation ont examiné les différents scénarios de Partage de production (PdP) proposés dans l'étude initiale et produit leurs recommandations à</p>	<p>-</p>	

	l'aune de l'étude des impacts environnementaux et sociaux produits par le PUDT.			
	Des missions d'accompagnement sont conduites auprès des parties prenantes de la Filière forêt-bois pour la mise en œuvre du régime de partage de production			
Produit 1.6 Le cadre de la gestion durable des forêts est consolidé	Les textes d'application et le cadre normatif de la Loi 33-2020 ont été (i) élaborés et (ii) adoptés selon un processus de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes		26 838	Contractualisation avec le Bureau d'études recruté en cours
	Un cadre légal et réglementaire des HVC/HSC existe et circonscrit leurs possibilités de conversion			
	La politique nationale de gestion durable des forêts est reformulée selon un processus de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes			
Produit 1.7 Des recommandations sur l'implantation et la gestion de plantations forestières industrielles, actuelles et futures, sont formulées, prenant en compte les résultats d'une étude de leurs impacts environnementaux et sociaux	Une étude prospective sur les projets de plantations agroforestières et leurs itinéraires techniques permet de légitimer leur bien-fondé dans le cadre de la lutte contre		0	

	le changement climatique, la réduction de la pauvreté et le maintien (ou l'enrichissement) de la biodiversité		
Produit 1.8 Le DFP est identifié et classé, via une approche HVC/HVC/CLIP et classé selon la procédure en vigueur	La procédure de classement au DFP des UFA et Aires protégées est validée et inclut les plantations	0	
	La commission de classement interministérielle de classement du DFP est créée		
	Nombre d'UFA et AP classées au DFP par décret/Nb d'UFA et AP existantes		
Sous-total Résultat B - Classement au DFP des forêts naturelles productives, les zones de plantations agroforestières et les AP (y incluant les forêts HVC et HSC et les possibilités de mise en œuvre du régime de partage de production)	Surface de forêts catégorisées HCS/HVC et non HCS/HVC et taux de couverture nationale	214 810	
	Pourcentage de surface de forêts classées au DFP (dont % de forêts HCS/HVC)		
	% et surface de forêts HCS/HVC encadrées par des modalités de gestion évitant la déforestation		
	Surface déforestée (dont dans zones HCS/HVC)		
	Surface de concessions sous régime de partage de production		
	Nombre de textes d'application du code forestiers adoptés et		

	répondant aux dispositions du code forestier			
Produit 1.9 Les zones de tourbières sont cartographiées et délimitées	L'ensemble des données scientifiques est centralisé au sein d'une base de données.		0	
	Une carte de zonage précise des tourbières est disponible			
	Une modélisation des impacts des activités humaines sur le fonctionnement des tourbières est disponible			
	Nombre de rapports annuels de suivi des tourbières			
Produit 1.10 Les utilisations actuelles des tourbières sont caractérisées	Un rapport d'étude socio-économique sur la zone tourbière est disponible et fait l'objet de consultations auprès des populations locales		9 927	
Produit 1.11 Un statut juridique et des modalités pour la protection et la gestion durable des tourbières sont proposés	Un statut juridique particulier assigné aux zones de tourbières est validé, incluant des modalités pour leur protection et/ou leur gestion durable		5 773	
	Nombre d'ha de tourbières (surface) et pourcentage bénéficiant d'une protection réglementaire			

<p>Sous-total Résultat C - L'enjeu de la protection des tourbières est circonscrit (identification, assignation d'un statut juridique particulier et définition de modalités de gestion)</p>	<p>Superficie de tourbière & forêts sur les zones de tourbières (suivi annuel prenant en compte l'évolution des superficies déforestées/asséchées)</p>	<p>15 701</p>	<p></p>
	<p>Pourcentage de la superficie des tourbières protégées juridiquement</p>		
	<p>Nombre et superficies des permis d'exploitation industrielle sur la zone de tourbière désagrégé par type</p>		
<p>Produit 1.12. Les zones à haut potentiel agricole zéro-déforestation sont identifiées par commodités à l'échelle nationale</p>	<p>Nombre de cartes thématiques (version imprimée et shapefiles) et les rapports ou notices associées (et remis officiellement lors d'ateliers nationaux). Ces thèmes sont : Potentialités pédoclimatiques ; Systèmes de production et de transformation actuels ; Dynamique d'utilisation des terres à vocation agricole ; Systèmes de culture proposés en zone de savane et forestière</p>	<p>478 448</p>	<p></p>
<p>Produit 1.13 - Les scénarios de développement stratégique des bassins de production agricole élaborés sont alignés avec les objectifs de production du pays et les orientations nationales d'aménagement du territoire, et permettent de spatialiser les zones d'investissement prioritaire</p>	<p>Une carte du DAPH est disponible et présentée officiellement couvrant le territoire national</p>	<p>0</p>	<p></p>
	<p>Un atlas pédologique des potentialités</p>		

	départementales est disponible pour le MAEP et les DDA			
	Une brochure communiquant les potentialités de développement agricole est disponible par département.			
	Un rapport sur les tenures foncières (droit moderne ou coutumier, cadastre, etc.) et règles d'accès et d'usage actuelles pour la valorisation des terres en cultures et plantations agricoles est disponible			
Produit 1.14 - Les orientations et sauvegardes nationales pour le développement de l'agroforesterie et l'agriculture dans le Domaine forestier permanent et en zones de savane sont définies et permettent la constitution de réserves foncières	Une stratégie nationale des marchés visés (trois types d'opérateurs : petits producteurs, agriculteurs entrepreneurs, agro-industries) pour les filières prioritaires 0-déforestation et/ou par types de produits agricoles est élaborée et identifie les normes et critères techniques associés		0	
	Des scénarios d'aménagement du territoire et l'analyse coûts-bénéfices sont établis par le SNAT pour le développement de l'agroforesterie et l'agriculture dans le			

	DFP et en zones de savanes.			
	Les scénarios d'aménagement du territoire établis par le SNAT sont présentés et mis en débat			
Produit 1.15 - Les chaînes de valeur agricoles sans déforestation et sans conversion des écosystèmes naturels sont promues et vulgarisées	Des plateformes de durabilité des filières sont constituées individuellement		9 553	
	Une plateforme multi-filière autour de l'agriculture zéro-déforestation et climato-intelligente est en place et opérationnelle (gouvernance, fonctionnement, feuille de route, plan de financement)			
	Une plateforme multi-acteurs et des programmes des PTF du secteur agricole est constituée et fonctionnelle			
Produit 1.16 Le cadre légal et réglementaire des filières agricole est enrichi	Des cadres normatifs encadrant la durabilité des grandes filières zéro-déforestation (cacao, palme, etc.) sont élaborés et validés par les autorités.		0	
	Un texte sur l'agriculture durable et zéro-déforestation est élaboré			
Sous-total Résultat D -Les orientations nationales pour le développement d'une agriculture zéro-déforestation sont prises et les filières clés soutenues	Superficie du DAPH (zone a potentiel de		488 002	

	développement agricole zéro-déforestation)		73 815	
	Superficie cultivée du DAPH (dans la mesure du possible désagrégée par type de production et commodités)			
	Surface des réserves foncières pour l'agriculture zéro-déforestation			
Produit 1.17. Un système dynamique de gestion de base de données est développé et mis à jour par la cellule cartographique du MATIER et les jeux de carte d'occupation et d'utilisation des sols produits pour la réalisation du PNAT	Une base de données documentaire et géographique sur les utilisations et occupations actuelles et planifiées des terres est constituée et mise à jour par la cellule cartographique du MATIER. Elle informe la plateforme web du PNAT.		73 815	
	La cellule cartographique du MATIER est structurée, équipée et opérationnelle :			
	Nombre et pourcentage d'agents ayant bénéficiés d'actions de renforcement par le programme au sein de la cellule cartographique			
	Nombre de protocole d'accords conclus et appliqués (SIG fonctionnels) entre le MATIER et les cellules			

	cartographiques d'autres ministères			
	(%) Nb et surface des permis cartographies / permis attribués (forestier, agricole, miniers et pétroliers)			
Produit 1.18. Le mode de résolution des conflits d'affectation et d'usage fonciers est établi	Superficies sujettes à des conflits de superposition identifiées		3 700	
	Existence d'un mécanisme de recours et de résolution des conflits fonciers			
	Les procédures relatives aux règles d'affectation des terres et de résolution des conflits d'usage des terres sont élaborées et validées et couvrent l'ensemble des types de superposition potentiels			
	Nombre de cadres pilotes de concertation du secteur privé, de la société civile et des ministères clés pour résoudre les conflits identifiés			
Produit 1.19 Un diagnostic territorial est produit et des recommandations d'ajustement des stratégies sectorielles validées sur base de projections spatiales des stratégies sectorielles existantes et définies par les ministères clés de l'aménagement du territoire (agriculture, énergie, forêts, hydrocarbures, infrastructures et mines) et d'analyses prospectives	Les données collectées sont analysées et le diagnostic territorial est réalisé		43 800	
	Des ateliers de restitution/validation du diagnostic territorial sont organisés			

	Les stratégies sectorielles existantes des ministères clés du processus d'aménagement du territoire sont spatialisées et des recommandations d'ajustement sont émises.			
	Des modèles de simulation des dynamiques d'usage et d'occupation des sols sont développés			
Produit 1.20 Le PNAT est produit et validé par le CIADT et le CNADT	Le portail web de l'AT est mis en place et actualisé		0	
	L'état des lieux de l'affectation des terres actuelle et l'identification des superpositions d'affectation non compatibles sont réalisés			
	Le PNAT est élaboré, validé et diffusé			
	Un projet de SNAT, confirmant les orientations nationales, est élaboré et diffusé			
Produit 1.21 Le CIADT et le CNADT se concertent et prennent des décisions de haut niveau en matière de règlements de conflits d'affectations et d'orientations nationales d'aménagement du territoire alignées au PND 2022-2026. Elles sont consignées au sein d'un projet de SNAT 2025	Un premier projet d'orientations nationales d'aménagement du territoire est élaboré		0	
	Le projet d'orientations nationales d'aménagement du territoire est mis en débat			

	Les orientations stratégiques du SNAT sont finalisées			
Sous-total Résultat E - Le PNAT et le projet de SNAT 2025 sont produits à travers une approche holistique combinant analyses de schémas sectoriels spatialisés, recommandations d'ajustement des stratégies sectorielles existantes, superpositions d'usage identifiées, PND 2022-2026 et grandes orientations nationales d'aménagement des terres rurales	Nombre de cellules cartographiques renforcées à l'issue du programme		121 315	
	Superficies cartographiées par la cellule du MATIER et nature des contributeurs			
Produit 1.22 Une série de textes d'application des décisions d'orientations nationales d'aménagement des terres rurales, prises en phase 1 du PUDT et mettant en œuvre le projet de SNAT 2025, sont produits	Les textes d'application de l'aménagement des terres rurales à produire sont identifiés		0	
	Nombre de textes d'application d'aménagement des terres rurales élaborés de manière concertée			
	Nombre de textes ayant fait l'objet d'une présentation aux élus			
Sous-total Résultat F - Les premiers textes d'application du Code de l'aménagement du territoire sont produits, renforçant l'ensemble des processus initiés par le PUDT	Ratio du nombre de textes élaborés/finalisés et adoptés grâce à l'appui du programme		0	
RESULTAT 2 : Les stratégies d'aménagement du territoire au niveau local (bassins de production et d'approvisionnement des territoires) sont élaborées et mises en œuvre pour les Départements du Pool et du Niari			211 816	
Produit 2.1 Les modes de consommation de bois-énergie et les filières et bassins d'approvisionnement sont caractérisés	Existence de rapports d'analyse de la consommation énergétique et des pratiques de cuisson des ménages et des usagers productifs utilisant le bois-énergie des villes de Brazzaville		211 816	

	& Pointe-Noire disponible			
	Existence d'études de caractérisation des filières d'approvisionnement en bois-énergie des villes de Brazzaville & Pointe-Noire			
	Identifier, cartographier et caractériser les bassins d'approvisionnement en bois-énergie de Brazzaville & Pointe-Noire			
	Mise à jour du bilan de l'offre et de la demande en bois-énergie à court terme dans les bassins d'approvisionnement en bois-énergie de Brazzaville & Pointe-Noire			
Produit 2.2. Des propositions d'alternatives durables sont formulées et développées	Les potentialités de généralisation de l'utilisation du GPL sont caractérisées	0		
	Les potentialités de valorisation de la biomasse urbaine et péri-urbaine sont caractérisées			
Produit 2.3. Des modèles de schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie sont établis pour les villes de Brazzaville et Pointe-Noire pour informer les travaux d'élaboration des stratégies nationales et locales d'aménagement du territoire	Elaborer et évaluer des solutions techniques de gestion durable et en simuler l'impact	0		
	Une plateforme de concertation multi-acteurs et			

	<p>multisectorielle chargée de l'élaboration des Schéma Directeurs d'Approvisionnement (SDA) est mise en place et animée</p>			
	<p>Les SDA des villes de BZV et PNR sont rédigés et validés</p>			
	<p>Pérennisation des acquis</p>			
<p>Sous-total Résultat G - Les schémas directeur d'approvisionnement en bois-énergie pour les villes de Brazzaville et Pointe-Noire sont élaborés</p>	<p>Existence (ou progrès) et implémentation pour l'adoption d'une stratégie nationale visant le développement de filières bois-énergie durables</p>		211 816	
<p>Produit 2.4. Production des cartes de bases pour le Pool et le Niari</p>	<p>Les cartes de base (cartes d'utilisation et d'occupation des terres) sont produites pour le Pool et le Niari à travers une approche participative incluant l'ensemble des parties prenantes, en particulier le secteur privé.</p>		0	
	<p>Les cartes nationales des HSC/HCV et des potentialités agricoles sont affinés à l'échelle départementale.</p>			
<p>Sous-total Résultat H - Les cartes d'utilisation et d'occupation des terres pour les départements du Pool et du Niari sont produites</p>	<p>Surfaces (et nombre de départements) couverts par des cartes d'utilisation et d'occupation des terres à jour</p>		0	

Produit 2.5. Le processus d'élaboration des SDAT et des PDAT est défini	Une méthodologie d'élaboration des SDAT est validée et contextualisée aux deux départements pilotes.		0	
	Nombre d'acteurs clés au niveau des deux départements renforcés dans leur capacités à mettre en œuvre les SDAT			
Produit 2.6. Les parties prenantes, au niveau des deux départements pilotes, disposent de moyens humains, matériels et les compétences pour élaborer, suivre et mettre en œuvre les SDAT pilotes	Nombre de collectivités locales et services de l'administration décentralisée renforcés dans leur capacités humaines, matérielles et techniques		0	
	Chaque département est doté de compétences et moyens nécessaires à la production, au stockage et la diffusion des cartes nécessaires pour le processus d'aménagement du territoire départemental.			
	Chaque DDATIER pilote dispose d'une cellule géomatique opérationnelle tant d'un point de vue des ressources humaines que matérielles.			
Produit 2.7. Les parties prenantes à l'aménagement des territoires sont accompagnés dans l'élaboration des Schémas et des Plans départementaux d'aménagement du territoire pour les départements du Pool et du Niari	Deux SDAT sont élaborés et validés pour le Pool et le Niari		0	

	Deux PDAT sont élaborés et validés pour le Pool et le Niari			
Sous-total RESULTAT I - Des plans d'aménagement du territoire locaux pilotes sont développés et alignés à une méthodologie de développement des schémas et plans départementaux d'aménagement du territoire	Nombre de départements du pays ayant connaissance de la méthodologie harmonisée pour l'élaboration des SDAT		0	
Total COUTS PAR PRODUITS DEPUIS LE DEBUT DU PROGRAMME :			1 683 527	

7.1.4 Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

PILIER	Correspondance aux résultats	BUDGET DANS LE PRODOC USD	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Aménagement du Territoire	E.F.H.I	4 153 670	71 600	121 315
Foncier	-	-	-	-
Agriculture	D	3 248 464	313 450	488 002
Forêt	B. C	4 615 206	201 169	230 511
Energie	G	2 090 410	178 796	211 816
Mines et Hydrocarbures	-	-	-	-
Démographie	-	-	-	-
Gouvernance	A	1 031 530	378 824	631 883

7.2 Contrats

N° du Contrat	Contractant ou fournisseur	Intitulé ou objet du marché	Type	Sous type (voir liste ci-dessous)	Montant du contrat en USD	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
Note de désignation N° 3304/MAETGT/CAB	Antoine GOMA	Coordonnateur National du PUDT	Agent Public	-	150 000	20/08/2020	01/12/2022	30/11/2027	60 mois	Coordonnateur UCP_MATIER du PUDT mobilisé
Note de désignation N°0114/MAEP/CAB-DDA-PFREDD	Marcel KOUBEMBA	Coordonnateur UGP_MAEP	Agent Public	-	120 000	11/03/2020	01/12/2022	30/11/2027	60 mois	Coordonnateur UGP_MAEP mobilisé
Note de service N°0135/MEDDBC-CAB.22	Vidalie Jean Frédérique ANDEA	Coordonnateur UGP_MEDDBC	Agent Public	-	120 000	14/02/2022	01/12/2022	30/11/2027	60 mois	Coordonnateur UGP_MEDDBC mobilisé
Note de service N°0344/MEF/CAB-CAJ	Gad Sadonyx MATIONA KINOANI	Coordonnateur UGP_MEF	Agent Public	-	120 000	07/12/2021	01/12/2022	30/11/2027	60 mois	Coordonnateur UGP_MEF mobilisé
Note de désignation N°094/MATIER-CAB-PUDT	Emiéry Dieudonné BOUKONGOU	Spécialiste en passation des marchés (SPM)	Agent Public	-	90 000	17/04/2023	01/12/2022	30/11/2027	60 mois	SPM mobilisé
Note de désignation N°282/MATIER-CAB-PUDT	Méjina Charmarelle KIMBEMBE	Secrétaire de l'UCP-PUDT	Agent Public	-	60 000	26/04/2023	17/05/2023	30/04/2027	60 mois	Secrétaire UCP du PUDT mobilisée

Rapport annuel PUDT - 2024

N° du Contrat	Contractant ou fournisseur	Intitulé ou objet du marché	Type	Sous type (voir liste ci-dessous)	Montant du contrat en USD	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
001/MATIER/CAB/PUDT/UCP	EXPERTISE France	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	Entité publique	-	1 056 000	03/04/2023	01/06/2023	03/04/2025	24 mois	Experts mobilisés
009/MATIER/CAB/PUDT/UCP	WWF	Assistance technique	ONG internationale	ONG	1 993 200	26/06/2023	14/09/2023	26/06/2027	60 mois	Experts mobilisés
010/MATIER/CAB/PUDT/UCP	HCV	Assistance technique	ONG internationale	ONG	281 300	26/06/2023	18/09/2023	26/06/2027	60 mois	Experts mobilisés
011/MATIER/CAB/PUDT/UCP	WCS	Assistance technique	ONG Internationale	ONG	182 700	03/07/2023	01/10/2023	03/07/2027	60 mois	Experts mobilisés
012/MATIER/CAB/PUDT/UCP	CIRAD	Assistance technique	Entité publique	Centre de recherche	7 684 375	03/07/2023	15/09/2023	03/07/2027	60 mois	Experts mobilisés
013/MATIER/CAB/PUDT/UCP	WRI	Assistance technique	ONG internationale	ONG	2 819 300	07/07/2023	07/09/2023	07/07/2027	60 mois	Experts mobilisés
014/MATIER/CAB/PUDT/UCP	CIFOR	Assistance technique	Entité publique	Centre de recherche	685 500	31/07/2023	Après signature du PV contradictoire	31/07/2027	60 mois	En attente de signature du PV contradictoire de prise de fonction
F-004/MATIER/CAB/PUDT/UCP/2023	CAP INFO	Acquisition du matériel informatique	Entité privée	-	68 274	18/05/2023	18/07/2021	18/07/2023	60 jours	Matériels livrés et réceptionnés
PI-001-2024/MATIER/CAB/PUDT/UCP	Synex Consulting	Audit	Entité privée	Bureau d'études	76 441	11/07/2024	30/10/2024	30/06/2028	90 jours ouvrables par an	-
F-005/MATIER/CAB/PUDT/UCP/2023	SCTB (Société Congolaise de Transformation du Bois)	Acquisition du mobilier de bureau	Entité privée	-	67 872	19/05/2023	22/05/2023	19/09/2023	120 jours	Mobilier livré et réceptionné
F-008/MATIER/CAB/PUDT/UCP/2023	AJUVIC CONGO TRANSPORT & BTP	Acquisition de trois (3) Véhicules 4x4 pour les partenaires techniques PUDT	Entité privée	-	205 541	14/06/2023	15/06/2023	25/07/2023	40 jours	Véhicules livrés et réceptionnés

N° du Contrat	Contractant ou fournisseur	Intitulé ou objet du marché	Type	Sous type (voir liste ci-dessous)	Montant du contrat en USD	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
F-015/MATIER/CAB/PUDT/UCP/2023	AJUVIC CONGO TRANSPORT & BTP	Acquisition de six (6) Véhicules 4x4 pour l'UCP et les UGP	Entité privée	-	348 073	04/08/2023	04/08/2023	14/09/2023	40 jours	Véhicules livrés et réceptionnés
F-027/MATIER/CAB/PUDT/UCP/2023	ACS (Approvisionnement Congo Services)	Acquisition du groupe électrogène	Entité privée	-	28 877,47	24/10/2023	24/10/2023	11/11/2023	45 jours	Groupe électrogène livré et réceptionné
002/MATIER/CAB/PUDT/UCP	SAMBA Drausin Emilien	Responsable administratif et financier (RAF) UCP MATIER/MEDDBC	Personnel PUDT	-	1 500	03/04/2023	03/04/2023	03/04/2028	60 mois	RAF mobilisé
003/MATIER/CAB/PUDT/UCP	IBARA-OMEGA Jelly Auger	Responsable administratif et financier (RAF) UGP MAEP	Personnel PUDT	-	1 500	03/04/2023	03/04/2023	03/04/2028	60 mois	RAF mobilisé et en service
028/MATIER/CAB/PUDT/UCP	TSOUMOU Franck-Dacyse	Responsable administratif et financier (RAF) UGP MEF	Personnel PUDT	-	1 000	25/10/2023	25/10/2023	25/10/2028	60 mois	RAF mobilisé et en service
018/MATIER/CAB/PUDT/UCP	MBOUMBA Solange Hado	Secrétaire	Personnel PUDT	-	1 000	06/09/2023	06/09/2023	06/05/2028	56 mois	Secrétaire mobilisée et en service
026/MATIER/CAB/PUDT/UCP	MOUKO-NGOUOMO Cédricia Mère-Gagué	Secrétaire	Personnel PUDT	-	1 000	06/09/2023	06/09/2023	06/05/2028	56 mois	Secrétaire mobilisée et en service
020/MATIER/CAB/PUDT/UCP	NDONGO MOUASSANGAN GA Lassie Jessica	Secrétaire	Personnel PUDT	-	1 000	06/09/2023	06/09/2023	06/05/2028	56 mois	Secrétaire mobilisée et en service
017/MATIER/CAB/PUDT/UCP	NGOUDIABALA Arnaud Brice	Chauffeur	Personnel PUDT	-	400	06/09/2023	06/09/2023	06/03/2028	54 mois	Chauffeur mobilisé et en service
016/MATIER/CAB/PUDT/UCP	GACKOSSO Bienvenu Dolorès	Chauffeur	Personnel PUDT	-	400	06/09/2023	06/09/2023	06/03/2028	54 mois	Chauffeur mobilisé et en service

Rapport annuel PUDT - 2024

N° du Contrat	Contractant ou fournisseur	Intitulé ou objet du marché	Type	Sous type (voir liste ci-dessous)	Montant du contrat en USD	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
023/MATIER/CAB/PUDT/UCP	TSIMBOU MIANDZOUKOUT A Narcisse Vivaldis	Chauffeur	Personnel PUDT	-	400	06/09/2023	06/09/2023	06/03/2028	54 mois	Chauffeur mobilisé et en service
019/MATIER/CAB/PUDT/UCP	EKOUMOUA NGAKIE Brel	Chauffeur	Personnel PUDT	-	400	06/09/2023	06/09/2023	06/03/2028	54 mois	Chauffeur mobilisé et en service
024/MATIER/CAB/PUDT/UCP	NZASSA EKASSA Frantamoye	Chauffeur	Personnel PUDT	-	400	06/09/2023	06/09/2023	06/03/2028	54 mois	Chauffeur mobilisé et en service
025/MATIER/CAB/PUDT/UCP	OPENDA Guy Patrick	Chauffeur	Personnel PUDT	-	400	06/09/2023	06/09/2023	06/03/2028	54 mois	Chauffeur mobilisé et en service
021/MATIER/CAB/PUDT/UCP	MOLEMBA Georgine	Agent d'entretien	Personnel PUDT	-	380	06/09/2023	06/09/2023	06/07/2028	58 mois	Agent d'entretien mobilisé et en service
022/MATIER/CAB/PUDT/UCP	MOKOKO Gerbritte Veridienne Ayache	Agent d'entretien	Personnel PUDT	-	380	06/09/2023	06/09/2023	06/07/2028	58 mois	Agent d'entretien mobilisé et en service

7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

Le manuel de procédures opérationnelles (MPO) permettant de cadrer la gestion fiduciaire du programme a été validé en juillet 2023. Afin de mieux suivre la réalisation des dépenses, la coordination du programme (l'UCP et les UGPs) a acquis le logiciel comptable TOM2PRO. Les responsables financiers du programme ont été formés à l'utilisation de ce logiciel et ont pu reporter la comptabilité du programme sous ce nouvel outil.

7.4 Mobilisation de ressources

NA

7.5 Audits

Le cabinet d'audit a été recruté en juillet 2024. La préparation du 1^{er} audit a démarré en novembre 2024 et la restitution du rapport provisoire est prévu pour janvier 2025.

7.6 Révisions budgétaires

Le programme n'a pas intégré de révision budgétaire au courant de l'année 2024.

8 Suivi évaluation et apprentissage du projet

8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet dans la période de rapportage

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien
COFIL de projet	2	2	22/03/2024 17/12/2024	https://drive.google.com/drive/folders/1tFgeVYiO5m5yZg0Z5c1gwB174gsIF91c?usp=sharing
Comité de suivi technique trimestriel CAFI-AFD-UCP PUDT	4	4	21/02 /2024 27/06/2024 18/09/2024 17/12/2024	https://drive.google.com/drive/folders/1FG6rA5NPs7Cdk0-KA5oUNskMyvPtqqiG?usp=sharing
Rapports semestriels & annuels	2	2	30/06/2024 31/12/2024	https://drive.google.com/drive/folders/1UIAnM8rUPxwEBo8xf76ARQT7CEi7gMa ?usp=sharing
Rapports CISSES	4	4	31/03/2024 30/06/2024 30/09/2024 31/12/2024	https://drive.google.com/drive/folders/140ltBHaHRVLMNrCDNCdq8gxlo_haJ1lx?usp=sharing
Ateliers départementaux d'information et de sensibilisation	-	4	9/02/2024 16/02/2024 10/05/2024 12/06/2024	https://drive.google.com/drive/folders/11NarYvGrMJxSMIkQbYUdVPVnET7NZjID?usp=sharing
Compte rendu des GT & GC	ND	ND	ND	https://drive.google.com/drive/folders/13bAdLlnGfA-S6VA-aAICj2BMaiEPduQF?usp=sharing
Compte-rendu des réunions GACAT	4	1	30/05/2024	https://drive.google.com/drive/folders/1QUBXdIGBnCrUXCljxLOvbyH3Z2csei?usp=sharing

8.2 Evaluations

A ce stade, aucune évaluation n'a encore eu lieu. L'UCP projette une évaluation à mi-parcours du programme en 2025 à la fin de sa première phase.

8.3 Intégration des leçons apprises

Tout le personnel du programme est mobilisé à son siège, ce qui permet une meilleure implémentation du programme. La complexité du programme nécessite des séances de sensibilisation à l'endroit du personnel sur le rôle de chacun dans le processus de mise en œuvre des activités du PUDT.

8.4 Révisions programmatiques

Pour le moment, aucune révision programmatique n'est prévue. Cependant, au regard du retard de démarrage du programme, les livrables envisagés pour être atteints à la fin de l'année 2024 (fin de la phase1) devraient être reportés à fin 2025.

9 Thèmes transversaux

9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Le personnel lié au mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGPR) mis à disposition par le WWF a été introduit au PUDT le 19 mars 2024. Un des assistants techniques MGPR a été responsabilisé pour la mise en œuvre du plan d'action Genre conformément à la réorganisation du cadre de redevabilité E&S du Programme qui a reçu la non objection de l'AFD en date du 10 janvier 2024.

Un atelier de planification des activités de sauvegardes E&S au cours de l'année 2024 a été organisé au mois de juin et a permis de retenir quelques activités prioritaires (dont les résultats sont présentés dans les parties ci-après) pour ce qui est du genre :

- Evaluation de la prise en compte du genre dans les activités du PUDT déjà réalisées ;
- Elaboration d'une base de données des études et des informations qui rendent compte des différences de genre dans toutes les activités ;
- Mise en place d'un système d'information sensible au genre ;
- Elaboration du guide d'orientation sur l'intégration du genre dans les activités du PUDT ;
- Elaboration du document d'orientation sur la procédure de traitement des cas de violences basées sur le genre (VBG) dans le MGPR ;
- Atelier de validation de la procédure de traitement des cas de VBG dans le MGPR ;
- Recrutement d'une organisation de la société civile (OSC) pouvant accompagner le programme dans le cadre des VBG ;
- Organisation d'une session de formation du personnel du PUDT sur le genre avec l'appui de la direction de l'approche genre et de la recherche du Ministère de la Promotion de la Femme ;

Sensibilisation des UGP sur le guide d'orientation sur l'intégration genre et veiller à son application tout au long du projet. Les activités mises en œuvre dans le domaine des populations autochtones sont notamment les suivantes :

- Elaboration des TdRs pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un CPPA ;

- Réunion technique d'intégration des observations des communautés locales et populations autochtones (CLPA) sur le processus de consentement libre et informé préalable (CLIP) ;
- Participation aux journées portes ouvertes sur le savoir endogène et de la pharmacopée des CLPA ;
- Atelier national de validation méthodologie CLIP ;
- Atelier de renforcement des capacités institutionnelles des différentes parties prenantes PUDT en matière de CLIP.

Toutes les réunions et autres ateliers ont servi de plateforme pour l'information et la sensibilisation sur le genre et les populations autochtones. Cela a notamment été fait au cours des ateliers d'information sur le PUDT dans 12 départements, des réunions avec les partenaires et lors de l'atelier de planification des activités de sauvegardes E&S. Une des premières mesures a été l'institutionnalisation de fiches de présence genre. Ainsi, selon les données disponibles, près de 280 personnes ont été touchées lors de ces réunions, dont 12% de femmes.

Tous les points focaux genre et populations autochtones ont été désignés, les derniers étant ceux du MEF et du MEDDBC pour lesquels l'AFD a donné une non objection en date du 11 juin 2024.

9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

- [Etude d'impact environnemental et social](#) Oui

Une étude d'impact environnemental et social et du mécanisme de gestion des plaintes du PUDT a été réalisée lors de l'étude de faisabilité du PUDT/Kopekoba, datant du 25 février 2022. Aucune activité du KOPEKOBBA n'a justifié de ce type d'étude en 2024.

- [Plan de gestion environnementale et sociale](#) Oui

Le programme dispose d'un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) qui retrace les grandes lignes de conduite du cadre politique et réglementaire dans les secteurs concernés par le PUDT/KOPEKOBBA et qui contient un Plan d'Engagement Environnemental et Social, qui prévoit 9 activités développées ci-dessous.

A noter que la mise en œuvre du CGES a subi un retard partiel, en particulier sur le déploiement du MGPR, lié à la durée du processus de recrutement de l'équipe de WWF. Le départ de l'ancien Coordinateur MGPR de WWF au cours du 2ème trimestre, remplacé en septembre 2024 a également impacté négativement cette opérationnalisation. Une feuille de route a été élaborée au dernier trimestre 2024, et sa validation au 1er trimestre 2025 devra permettre l'implémentation du mécanisme en 2025.

- [Activité 1. : Etablissement de la coordination indépendante pour la surveillance des mesures de protection environnementale et sociale et la mobilisation des intervenants](#)

Le recrutement de 3 cadres en charge du MGPR a été finalisé par WWF. Ces derniers ont été présentés au PUDT le 19 mars 2024. Cette équipe a connu le départ du Coordinateur MGPR (C-MGPR) initialement recruté et le processus de renouvellement a abouti à la présentation du nouveau C-MGPR à l'UCP le 23 septembre 2024. Une Responsable Inclusion des Populations Autochtones (RIPA) a été recrutée en mars 2024. Tous les points focaux genre et populations autochtones des UGP sont désignés et les échanges se

poursuivent avec l'AFD sur la question de leur déploiement. Le recrutement des référents MGPR par WWF sera lancé après l'actualisation du MGPR.

- [Activité 2. Le plan d'engagement des parties prenantes ainsi que le Plan de Gestion environnementale et sociale du PUDT et PI-PUDT sont opérationnels et mis en œuvre](#)

Un atelier de planification des activités de la Coordination en charge du Suivi des Sauvegardes Environnementales et Sociales du PUDT a été organisé du 4 au 7 juin 2024, pour consolider le plan de travail annuel et sensibiliser les équipes et les partenaires sur les sauvegardes environnementales et sociales. L'atelier a connu la participation de 25 personnes (dont 18% de femmes), issues du programme, des ministères sectoriels clés, du partenaire WWF et de la société civile. Le plan de travail 2024 consolidé a fait l'objet de mise en œuvre et suivi au cours de l'année.

Le programme a organisé également une session d'information et de sensibilisation des partenaires techniques le 12 juillet 2024 pour améliorer leurs capacités à intégrer de manière efficace et durable les préoccupations environnementales et sociales dans leurs activités. La session a connu la participation de 28 personnes dont 8 femmes venant du PUDT, des ministères sectoriels et des partenaires techniques PUDT.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la NES 2 de la Banque Mondiale reprise dans le CGES traitant des conditions de travail, un code de bonne conduite et d'éthique du programme a été élaboré. Il vise à définir les normes d'intégrité personnelle, de conduite morale, de déontologie, et de reddition de comptes à respecter par tout le personnel et les partenaires techniques. Il fera l'objet d'une large sensibilisation et l'ensemble du personnel du programme.

Comme susmentionné, un atelier de sensibilisation sur le genre et le code de bonne conduite et d'éthique a également été organisé du 15 au 16 octobre 2024 auprès des équipes de la coordination nationale, des partenaires techniques et du ministère de l'intégration de la Femme suivantes (35 personnes sensibilisés).

Afin de garantir la bonne prise en compte de sauvegardes E&S au cours de l'année 2025, un atelier de consultation des parties prenantes sur les activités proposées s'est tenu du 26 au 29 novembre 2024.

- Élaboration du Cadre de politique pour les déplacements involontaires et réinstallation (CPDIR)

Conformément à l'application de la NES 5 sur l'acquisition des terres de la Banque mondiale, les TDR relatifs au recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration d'un CPDIR ont été élaborés et validés avec les principales parties prenantes, notamment le Ministère des Affaires Foncières et du Domaine Public, lors de l'atelier de consultation de novembre. Le lancement du processus de recrutement du consultant se fera au cours du 1er trimestre 2025 après validation du plan de passation de marchés par l'AFD.

- [Activité 3. Le Mécanisme de gestion des plaintes et des recours \(RGPR\) est mis en œuvre par le CISSES et un Comité de gestion des plaintes et des recours \(CGPR\) est ancré dans les UCP](#)

Avec l'arrivée du nouveau C-MGPR en septembre 2024, la feuille de route pour l'opérationnalisation du MGPR a été actualisée.

Une mission d'échanges avec l'équipe MGPR du projet ETIC dans le département de la Sangha a été réalisée du 20 au 25 octobre 2024. Cette mission, qui avait pour objectif de permettre à l'équipe de sauvegardes du Programme de s'imprégner des bonnes pratiques de la mise en œuvre du MGPR du projet ETIC en vue de l'actualisation de celui du PUDT, a mobilisé différents acteurs au niveau local à savoir : les autorités administratives locales, les services déconcentrés de l'économie forestière, l'équipe du projet ETIC, les Chefs des villages et les communautés locales et populations autochtones. Soit au total 41 personnes dont 18 femmes.

Une série de consultations des différentes parties prenantes (partenaires, ONG et équipes des projets en cours) au programme, a été ensuite organisée du 12 au 19 novembre 2024, sanctionnée par une session de restitution auprès de l'Unité de Coordination du Programme, de l'Assistance technique à la maîtrise d'ouvrage et des Unités de Gestion du Programme le mercredi 20 novembre 2024. Ces consultations ont notamment permis de :

- Sensibiliser les parties prenantes sur le bien-fondé du MGPR dans le cadre du PUDT ;
- Connaître la nature et l'étendue des activités menées par les différents partenaires du PUDT ;
- Recueillir les préoccupations, les attentes et les propositions des parties prenantes pour un meilleur dimensionnement du MGPR ainsi que les outils y afférents ;
- S'imprégner des expériences (force, faiblesse, contraintes et opportunités) de certains mécanismes existants ;
- Renforcer la collaboration avec les initiatives existantes pour une mise en œuvre efficace du MGPR.

Dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes et de recours, l'appel téléphonique a été considéré comme l'un des canaux de réception des plaintes. Afin de permettre l'effectivité de ce canal, il est envisagé **la mise en place et la gestion d'une ligne verte**. Un cahier des charges relatif à la gestion du numéro vert a été élaboré afin de définir les rôles et responsabilités à cet effet. Le processus se poursuivra au 1^{er} trimestre 2025.

- [Activité 4. Élaboration et appui à l'opérationnalisation d'un Cadre de planification pour les peuples autochtones](#)

Les TdR pour l'élaboration du cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA) ont été produits et validés avec les principales parties prenantes notamment la Direction Générale pour la Promotion des Peuples Autochtones (DGPPA). Le lancement du processus de recrutement du consultant se fera au cours du 1^{er} trimestre 2025 après validation du PPM par l'AFD.

- [Activité 6. Développement concerté et inclusif d'une méthodologie CLIP nationale adaptée au processus d'aménagement du territoire](#)

En lien avec l'activité 1.2.1, plusieurs séances de travail avec la direction générale de la promotion des populations autochtones (30 janvier, 18 mars 2024) et le projet SWM de WCS (19 mars, 27 mars 2024) a permis de convenir d'un plan de travail pour le développement et la validation d'une méthodologie nationale CLIP. L'appui apporté par WCS à la DGPPA avait déjà permis l'élaboration d'un projet de méthodologie par un consultant.

Un atelier national de validation du projet de Directives Nationales de mise en œuvre du processus de Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) en République du Congo a été organisé du 17 au 19 avril 2024 à Kintélé. Il a notamment permis de :

- Présenter et examiner le projet des directives nationales du CLIP ;
- Présenter et examiner le projet de la grille d'évaluation du CLIP ;
- Valider le projet des directives nationales CLIP et de grille d'évaluation.

Suite à cet atelier, une mission de consultation des CLPA s'est déroulée du 19 au 26 juin 2024, qui avait pour objectif de susciter l'adhésion des populations autochtones et des communautés locales au projet des directives nationales du CLIP. Spécifiquement, il s'est agi de :

- Présenter le draft des directives nationales du CLIP et leur grille d'évaluation aux communautés cibles, sous forme de questionnaire ;
- Solliciter les contributions des communautés cibles sur le projet des directives nationales du CLIP ;
- Considérer les préoccupations des communautés consultées dans le projet des directives nationales du CLIP.

Ainsi, plus de 380 CLPA ont été consultées dans les communautés ciblées des départements des Plateaux, de la Sangha et de la Lékoumou, dont à peu près 49% de femmes.

Département	Localité	Participants		
		M	F	Total
Plateaux	Intégration	24	26	50
Plateaux	Mpala I	31	30	61
Sangha	Gbabali	14	13	27
Sangha	Kabo Centre	62	63	125
Lékoumou	Missama	28	22	50
Lékoumou	Indo	38	34	72
TOTAL		197	188	385

A la suite des missions de consultation des Populations Autochtones et des Communautés Locales sur le draft des directives nationales du CLIP, le Programme a accompagné la Direction générale pour la promotion des populations autochtones (DGPPA) dans

l'organisation d'une réunion de restitution et de consolidation du 30 juillet au 1^{er} août 2024 à Kinkala. Cette rencontre avait notamment pour objectifs de :

- présenter et analyser les préoccupations et avis des populations autochtones et communautés locales sur le projet des directives nationales du CLIP et la grille d'évaluation ;
- intégrer les préoccupations pertinentes des communautés dans le projet des directives nationales du CLIP et de la grille d'évaluation ;
- produire le projet des directives nationales de mise en œuvre du processus CLIP qui fera l'objet de validation au cours de l'atelier national.

Au-delà de l'équipe du PUDT, les vingt-quatre (24) participants étaient issus des ministères sectoriels, de la société civile et des autres partenaires techniques, avec une proportion de 21% de femmes.

- [Activité 8. Appui à l'opérationnalisation, à la diffusion et au suivi du Plan d'Action Genre](#)

Les activités mises en œuvre dans le domaine du genre ont été développées ont porté sur :

- l'information et la sensibilisation des parties prenantes ;
- l'évaluation de la prise en compte du genre dans les activités du PUDT-KOPEKOKA ;
- la production d'un guide d'intégration du genre simplifié ;
- l'élaboration des TdR pour le recrutement de l'OSC en charge de l'accompagnement psychosocial des victimes de VBG ;
- le suivi et la capitalisation de la prise en compte du genre dans les activités du Programme.

- [Activité 9. La mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale fait l'objet d'un rapportage trimestriel par l'UCP, les mesures et actions correctives sont prises](#)

Au cours de l'année, la mise en œuvre PGES a fait l'objet de la production des rapports conventionnels attendus, transmis à l'agence d'exécution. La prise en compte des sauvegardes environnementales et sociales au sein du PUDT a fait l'objet d'une supervision de l'AFD avec une séance de travail spécifique le 10 décembre 2025. Les orientations de la mission, notamment une meilleure prise en compte de la NES 7 de la Banque Mondiale dans le guide des directives CLIP et l'actualisation du PEES sont en cours de mises en œuvre.

- [Gestion des plaintes et recours](#)

Une feuille de route pour le processus d'opérationnalisation du MGPR, est en cours d'élaboration depuis septembre 2024 et doit être présenté à l'AFD dans le rapport trimestriel CISES du 1^{er} trimestre. De ce fait, à ce stade aucune plainte n'a été recueillie.

- [Garanties de Cancún](#)

Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

Principe	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services	Etudes prévues sur le Domaine Forestier Permanent et les	Retard dans le démarrage des activités du PUDT. Les études prévues pour définir l'usage des forêts

Principe	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	tourbières dans le cadre du PUDT	devront être mises en perspective avec les autres activités présentes sur les zones forestières (ex. concessions minières)
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Mise en place du Groupe d'animation et de concertation sur l'aménagement du territoire (GACAT)	Opérationnalisation du GACAT) pour favoriser une vision commune interministérielle
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	Opérationnalisation du MGPR en cours Mode de résolution des conflits d'affectation et d'usage fonciers à développer (Produit 1.18)	Retard lié au recrutement tardif du coordonnateur MGPR par le WWF
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancún f ; IFC norme 1)	Mise en place du guichet d'accompagnement aux porteurs de projet via le KOPEKOB A et suivi du plan d'engagement des parties prenantes	Les modalités d'accès au guichet KOPEKOB A doivent être clarifiées pour assurer le partage des bénéfices directs du projet.
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Elaboration d'un CPPA devant permettre de favoriser la prise en compte des opportunités	Le mise en place du guichet d'accompagnement devra prendre en compte ces opportunités dans ses modalités

Principe	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
	pour les populations autochtones	
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Mise en place du cadre d'engagement des parties prenantes	L'intégration et la participation des différentes parties aux travaux réalisés par le PUDT devra être assurée notamment via leur participation du GACAT et avec l'appui de la CISSES.
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées	Suivi à effectuer dans le cadre de la mise en œuvre du CGES	Mode opératoire en cours de définition
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	Etudes prévues sur le Domaine Forestier Permanent et les tourbières	Le programme devra s'attacher à favoriser l'alignement des décisions prises en matières d'utilisation des terres au niveau interministériel (via le GACAT)
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Etudes prévues sur le Domaine Forestier Permanent, les tourbières, les zones HVC / HSC	Les modalités du guichet de financement dans le KOPEKOBBA devront mettre en place ces incitations.
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Suivi à effectuer dans le cadre de la mise en œuvre du CGES	Mode opératoire en cours de définition

10 Gestion des risques

10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

IDENTIFICATION DES RISQUES				TRAITEMENT DU RISQUE		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Entité/Personne responsable	Date limite
Non allocation de fonds en prévision dans le budget initial pour la réhabilitation du bâtiment mis à la disposition par le MATIER pour accueillir la salle du matériel et des techniciens SIG entravent l'acquisition des équipements et les formations SIG	Septembre 2024	Fiduciaire	ÉLEVÉ	Travaux de réhabilitation indispensable en raison du changement d'usage de la salle. L'UCP a engagé des discussions avec l'AFD pour la recherche des fonds nécessaires à l'accélération des travaux préalables, avant redistribution des espaces devant servir à accueillir le matériel et les techniciens SIG mis à disposition par le MATIER	UCP	Le plutôt possible
Organisation du COPIL & Lancement officiel du KOPEKOBA	Au démarrage du programme	Politique	Clôturé	Coordonner les actions avec la Primature, tous les Ministères sectoriels afin de trouver la date convenable aux agenda selon les disponibilités des principaux Ministres concernés.	Unité de Coordination du Programme (UCP) au travers notamment le Cabinet de MATIER	Organisation du COPIL le 22 Mars 2024
Non-ouverture du compte bancaire PUDT-CAFI-MEDDBC pour le Versement de l'avance initiale au titre des activités placées sous la maîtrise d'ouvrage du MEDDBC, d'un montant de deux cent mille (200 000 US\$). ⇒ Blocage total dans l'état d'avancement financier du programme et des dépenses sociales de l'UGP-MEDDBC, tels que: le fonctionnement de l'UGP, l'organisation des ateliers, le salaire du personnel (avec 9 mois d'arriérés)...	Pendant l'implémentation du programme	Risques Opérationnels	ÉLEVÉ	Coordonner les actions avec l'AFD, CAFI, le Ministère de l'Economie et des Finances, la MOA Principale, signataires de la Convention de financements pour le déblocage de la situation.	l'AFD, CAFI, le Ministère de l'Economie et des Finances, la MOA Principale	Sans limite

IDENTIFICATION DES RISQUES				TRAITEMENT DU RISQUE		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Entité/Personne responsable	Date limite
<p>Délai de transmission des rapports très court : Le délai contractuel de reporting technique et financier à l'AFD (cf. Convention de financements) est de 15 jours calendaires.</p> <p>⇒ Au regard de la complexité des deux programmes et des multiples partenaires (CIRAD, WCS, HCV-N, WRI, WWF, CIFOR) et institutions nationales de mise en œuvre (SNR, IRF, IGN, CRDPI, CVPFNL, UMNG, etc.), il est très difficile de respecter ce délai....</p>	Pendant l'implémentation du programme	Risques Opérationnels	ÉLEVÉ	Le délai de transmission des rapports à l'AFD pourrait avoir du retard vu la particularité de ces deux programmes qui réunissent plusieurs partenaires et institutions nationales qui devront soumettre leur rapport et permettre à l'UCP de faire une compilation et une consolidation avant transmission à l'AFD qui à son tour fera ses analyses et avis pour d'éventuelles questions et corrections avant de le transmettre à CAFI. Ceci prend du temps qu'il faut nécessairement revoir pour un rapport complet qui ressort ce qui a été fait, ce qui se fait et ce qui reste à faire pour chaque résultat/produit/activité.	l'AFD et CAFI	Sans limite
<p>Contradictions entre les politiques et priorités sectorielles des Ministères et le processus d'aménagement du territoire appuyé par le PUDT ou absence de l'existence de politiques sectorielles</p>	Au démarrage du programme	Politique	ÉLEVÉ	Les appuis au CNADT et au CIADT doivent permettre de favoriser la coordination interministérielle relative au processus d'aménagement du territoire. Le Groupe d'animation et de concertation sur l'AT (GACAT) doit permettre de favoriser un dialogue permanent entre Ministères tout en incluant le secteur privé et la société civile. Le PND 2022-2026 devrait permettre d'articuler les politiques sectorielles avec une vision globale du développement du pays dont la partie spatialisée sera formalisée dans le PNAT et le SNAT. Les analyses conduites par le GACAT permettront la formulation de recommandations d'ajustement et de mise en cohérence des politiques existantes. L'UCP veillera à un dialogue et un partage d'informations permanent avec toutes les UGP du Programme.	Unité de coordination de programme (UCP) au travers notamment de la mise en œuvre des produits 1.1 et 1.2.	

IDENTIFICATION DES RISQUES				TRAITEMENT DU RISQUE		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Entité/Personne responsable	Date limite
Manque de et d'engagement limité en faveur des réformes	Au démarrage du programme	Politique	MOYEN	L'UCP sera chargée de garantir la coordination d'ensemble du PUDT via des échanges réguliers avec les UGP et un système de reporting technique et financier conforme au futur manuel de procédures. L'UCP et les 3 UGP tiendront des réunions mensuelles garantissant la cohésion des activités qu'elles mettront respectivement en œuvre et une communication fluide au sein du Programme. Une assistance technique internationale (ATI) sera recrutée pour mettre à disposition de l'UCP des compétences techniques en gestion de projet et processus institutionnels (réforme de l'état, aménagement du territoire, facilitation). Elle interviendra notamment à travers un assistant.e technique senior, chef.fe de file de l'AT et assistant du coordonnateur national du programme nommé par le Gouvernement de la République du Congo.	UCP (avec l'appui de l'ATI)	
Changements institutionnels majeurs au sein du gouvernement de la République du Congo et turn-over au sein de l'administration.	Pendant l'implémentation du programme	Politique	FAIBLE	La dernière élection Présidentielle s'est tenue en mars 2021. L'actuel Président de la République est élu pour cinq ans, jusqu'en 2026. La structure du gouvernement est relativement stable. La nouvelle équipe gouvernementale nommée en mai 2021 comporte plus ou moins les mêmes Ministères que la précédente.	Politique	Imprévisible
Des augmentations significatives dans les cours des principaux minerais et/ou du pétrole pourraient entraîner des entrées en production désordonnées dans plusieurs concessions et la construction d'infrastructures énergétiques et de transport sans coordination et planification spatiale.	Pendant l'implémentation du programme	Fiduciaire	MOYEN	Le Ministère en charge des mines et celui en charge des hydrocarbures sont membres des organes de l'AT (CNADT et CIADT). Le GACAT intégrera étroitement ces deux Ministères mais également des représentants du secteur privé minier. Les travaux relatifs au PNAT doivent permettre de collecter et consolider les données disponibles relatives à ces deux secteurs. Les travaux prospectifs	CNADT et CIADT + MATIER	Sans limite dans le temps

IDENTIFICATION DES RISQUES				TRAITEMENT DU RISQUE		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Entité/Personne responsable	Date limite
				conduits dans le cadre de l'élaboration du SNAT considéreront différentes hypothèses de développement de ces secteurs et des infrastructures associées.		
La situation sécuritaire et/ou sanitaire (conflits, etc.) se dégrade dans certaines zones du pays amenant à des arrêts d'activités et/ou posant des risques pour les équipes/bénéficiaires et acquisition.	Pendant l'implémentation du programme	Politique	FAIBLE	Le Congo bénéficie d'une situation sécuritaire stabilisée depuis 2017, en dépit de l'instabilité politique et sociale de ses voisins R.D. Congo et République Centrafricaine, rendant les zones frontalières communes fragiles et plus exposées à d'éventuels conflits. Le programme participe au renforcement et à la consolidation des institutions étatiques de par sa nature et son montage organisationnel incluant différents ministères et promouvant, par le biais du GACAT, un dialogue interministériel et une approche intersectorielle. L'attention portée à la mise en place d'un cadre environnemental et social est susceptible de réduire les risques de conflits avec les communautés locales. Par ailleurs, les résultats attendus du programme notamment en matière de sécurité alimentaire devraient permettre d'augmenter la résilience économique du pays et la réponse face aux crises extérieures. Veille sécuritaire sera assurée par l'AFD + plan de réponse	Politique	
Manque de finance domestique public pour l'exercice des fonctions de l'administration (fonctionnement) et pour le développement / mise en œuvre des stratégies nationales (investissement).	Pendant l'implémentation du programme	Fiduciaire	ÉLEVÉ	Le mode opératoire du PUDT renforce la collaboration intersectorielle entre les différents ministères impliqués à travers notamment la mise en place du GACAT et le rôle central joué par le MATIER, qui loge l'UCP, de coordination avec les trois autres UGP du MAEP, du MEDDBC et du MEF, permettant de mettre en cohérence les stratégies sectorielles des différents ministères et de concourir à l'atteinte des objectifs fixés dans le PND 2022-2026.	Politique	

IDENTIFICATION DES RISQUES				TRAITEMENT DU RISQUE		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Entité/Personne responsable	Date limite
				L'AFD collabore depuis de nombreuses années avec les Ministères impliqués au travers le PUDT, soutenant au travers ces programmes de développement le renforcement de capacités de ces Ministères		
Organes de l'AT (CNADT et CIADT) non ou peu fonctionnels pendant le PUDT.	Pendant l'implémentation du programme	Politique	MOYEN	Les organes de l'AT (CNADT et CIADT) sont de haut niveau (Ministres). Leur absence ou leurs défauts de fonctionnement seraient préjudiciables au PUDT. Ce risque est d'ordre politique, seul le gouvernement de la République du Congo et le Chef de l'État sont en mesure de décider et d'activer ces organes de l'AT. Au regard des engagements du gouvernement au travers de la Lettre d'intention, la mobilisation du gouvernement devrait être suffisante. Le PUDT prévoit de financer un assistant technique et administratif qui fera le lien entre ces organes et les activités du Programme	Politique	
Une partie de la société civile pourrait contester ou même dénoncer le processus d'aménagement du territoire et certaines décisions stratégiques qui pourraient être prises dans ce cadre.	Pendant l'implémentation du programme	Politique	MOYEN	La société civile sera pleinement intégrée au processus, au travers notamment de sa participation au groupe d'animation et de concertation sur l'AT, des renforcements de capacités et diverses consultations et participations dans le cadre de l'élaboration de documents clés et d'études thématiques. L'UCP et les UGP devront veiller à la bonne intégration de la société civile aux différentes étapes du PUDT.	UCP, UGP, GACAT	
Les services déconcentrés du MATIER dans les départements (DDAT) ainsi que les Conseils départementaux sont particulièrement peu dotés en ressources humaines, matériel et moyens de fonctionnements. Leur participation au processus d'AT sera difficile à assurer pour appuyer les activités du résultat 3.	Pendant l'implémentation du programme	Politique	ÉLEVÉ	Le contexte de l'AT dans les départements est peu favorable. Le PUDT prévoit donc modestement d'apporter des appuis au fonctionnement des DDAT et des Conseils départements et de mobiliser une expertise pour le renforcement de capacités de ces derniers.	UCP et UGP MATIER	

IDENTIFICATION DES RISQUES				TRAITEMENT DU RISQUE		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Entité/Personne responsable	Date limite
L'Incompréhension et/ou manque de clarté et/ou superposition des compétences des parties prenantes au processus d'aménagement du territoire national.	Pendant l'implémentation du programme	Politique	ÉLEVÉ	L'UCP aura un rôle centralisateur et veillera à un dialogue et un partage d'informations permanent avec toutes les UGP du programme. Elle sera accompagnée de l'appui de l'ATI en ce sens. L'UCP, les 3 UGP et le personnel affecté par les partenaires (Cifor, Cirad, HCV-RN, WCS, WRI et WWF) seront regroupés dans un même ensemble de bureaux afin de créer un pôle dynamique intersectoriel sur l'aménagement du territoire. Le plan de communication développé par l'UCP, permettra également de mettre en évidence les responsabilités, rôles respectifs et réalisations de différentes parties prenantes impliquées.	UCP (avec l'appui de l'ATI)	
Le manque d'appropriation des décisions et des résultats par les parties prenantes et en particulier les acteurs ayant un rôle décisionnaire important dans les questions relatives à l'affectation et l'usage des terres y inclus le refus de partage d'informations (notamment sur les stratégies et les affectations spatiales).	Pendant l'implémentation du programme		ÉLEVÉ	Les différentes parties prenantes seront conviées aux comités de pilotage annuels, notamment : les représentants des UGP, quatre représentants du secteur privé, à travers leurs principales structures fédératives (mines, bois, hydrocarbures, agriculture), les représentants de la société civile (a minima 4 représentants dont RENAPAC et PGDF), ainsi que les partenaires financiers et techniques en tant qu'observateurs (AFD, et CAFI ainsi qu'un représentant pour chacun des six partenaires techniques du PUDT).	UCP	
Le MATIER est un Ministère peu expérimenté en gestion de projets et programmes financés par des bailleurs de fonds. La faiblesse de ses ressources humaines et le manque d'expérience pourrait nuire à la conduite du programme.	Au démarrage du programme		ÉLEVÉ	L'UCP sera accompagnée par 2 Assistants techniques internationaux expérimentés en gestion de projet et Aménagement du territoire. Un volume important d'activités sera confié à des partenaires techniques et des prestataires de services recrutés par Appel d'offre. Un volet important relatif au renforcement de capacités de parties prenantes devrait permettre de renforcer les compétences au sein du MATIER. Des	UCP	

IDENTIFICATION DES RISQUES				TRAITEMENT DU RISQUE		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Entité/Personne responsable	Date limite
				recrutements spécifiques seront réalisés dans le cadre du PUDT pour combler les manques existants (responsable cellule SIG, etc.)		
Un nombre important d'appels d'offres internationaux et nationaux est prévu. La qualité de la mise en œuvre des activités dépend en grande partie du processus de sélection des prestataires qui doit être concurrentiel et équitable. Les risques liés à la gouvernance des passations de marchés sont à considérer.	Pendant l'implémentation du programme		ÉLEVÉ	La mise en place d'une UCP et de 4 UGP accompagnées par une Assistance technique internationale doit permettre d'élaborer des TDR robustes pour Des Comités d'évaluation des offres devront être mis en place avec des personnes aptes à juger la qualité technique des offres soumises. Les procédures de passation de marché devront être suivies et respectées par toutes les parties prenantes. L'AFD, en tant que partenaire d'exécution, aura la possibilité de délivrer ses Avis de non objection ou non en cas de doutes sur un prestataire.	UCP, UGs et AFD	
Retards voire des réactions en chaînes due à des retards des opérations pour la mise en place des UGP, le recrutement des experts, les passations de marchés, etc.	Au démarrage du programme		ÉLEVÉ	L'UCP sera accompagnée par une ATI expérimentée en gestion de projet. Des réunions trimestrielles seront organisées par le comité de suivi technique en vue d'évaluer les risques potentiels de retards liés aux étapes administratives (signature du PRODOC, transfert de fonds, recrutements, etc.) et/ou opérationnelles ; et, si nécessaires, identifier des solutions permettant leur déblocage. Elles permettront de faire un point à échéance régulière de l'état d'avancement de la feuille de route de l'année 1 du PUDT, puis par la suite de l'exécution des plans de travail budgétisés annuels.	UCP, UGs et AFD	
Manque de coopération et d'échanges d'information entre les partenaires de mise en œuvre du programme.	Pendant l'implémentation du programme		ÉLEVÉ	L'UCP ancrée au MATIER assurera le dialogue politique entre les parties prenantes à l'aménagement du territoire et la cohérence des Plans de travail budgétisés annuels (PTBA) des différentes UGP, avec l'appui de l'ATI. Il veillera à un dialogue et un partage d'informations permanent avec les UGP du	UCP, UGP, partenaires techniques	

IDENTIFICATION DES RISQUES				TRAITEMENT DU RISQUE		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Entité/Personne responsable	Date limite
Plusieurs activités du PUDT reposent sur la prise de décisions politiques, l'élaboration de textes règlementaires et une concertation interministérielle devant aboutir à des arbitrages. D'éventuels retards dans ces activités d'ordre politique pourraient entraîner des retards sur d'autres activités plus techniques.	Au démarrage du programme	Politique	ÉLEVÉ	<p>programme en lien avec les partenaires techniques.</p> <p>Le PUDT s'inscrit dans le cadre des engagements du Congo avec CAFI formalisés dans la Lettre d'intentions. Il sera donc suivi à la fois par le Secrétariat permanent CAFI du Congo, par le Comité de pilotage de la LOI et par un COPIL Ad hoc. Le CIADT est présidé par le premier Ministre qui pourra donner instruction aux autres Ministres de donner les instructions pour ne pas retarder les prises de décisions nécessaires aux avancées du PUDT et du processus d'AT. Le GACAT permettra de partager largement les problématiques rencontrer et de les diffuser aux différents Ministères concernés. L'UCP et les 4 UGP du PUDT seront en lien permanent et rendront compte à leurs Ministres respectifs.</p>	COPIL, CIADT, GACAT, UCP et UGP	
Manque d'appropriation de la théorie du changement du PUDT par les parties prenantes.	Au démarrage du programme	Risques Institutionnels	MOYEN	<p>La théorie du changement du PUDT s'ancre sur un diagnostic robuste de l'existant qui est globalement compris et partagé par les parties prenantes.</p> <p>Les options proposées ont été discutées et révisées avec les parties prenantes au stade de la faisabilité en entretiens bilatéraux, en réunions de travail multi-acteurs et lors d'un atelier national.</p> <p>La théorie du changement du PUDT sera présentée et discutée lors des ateliers et autres modalités de consultation et de dialogue entre parties prenantes (CIADT, CNADT, GACAT, etc.).</p>	UCP	

IDENTIFICATION DES RISQUES				TRAITEMENT DU RISQUE		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Entité/Personne responsable	Date limite
Le manque de collaboration et d'implication effective des sectoriels constitue l'un des risques les plus importants du programme – de même des arrangements trop complexes et non fonctionnels risqueraient de ralentir voire remettre en cause le programme.	Au démarrage du programme	Risques Institutionnels	ÉLEVÉ	Les Ministères en charge des activités d'importance particulière tel que les ministères en charge de l'AT, des forêts et de l'agriculture disposent de leur propre unité de gestion, etc. Le nombre d'UGP est cependant limité pour ne pas alourdir la mise en œuvre du Programme. Le GACAT a pour objet, entre autres, i) de faciliter la consolidation d'un dialogue entre ministères sectoriels impliqués et clés dans le processus de planification de l'aménagement du territoire et ii) d'animer le PUDT de manière transversale, en permettant aux acteurs clés l'appropriation des principaux livrables du programme et leur dissémination au sein de leurs entités respectives, pour une prise de décision concertée par les organes nationaux de l'aménagement du territoire (CIADT et CNADT).	UCP, UGP, Copil du GACAT	
Le cadre de mise en œuvre de la décentralisation, notamment financière, n'est pas amélioré et diminue en particulier la capacité des conseils départementaux à être acteurs de l'aménagement du territoire.	Au démarrage du programme	Risques Institutionnels	ÉLEVÉ	L'élaboration des SDAT et a fortiori leur mise en œuvre ne devrait intervenir qu'en 2ème partie de Programme. Une analyse d'opportunité devra à ce moment être conduite au niveau de l'UCP, afin d'établir dans quelle mesure les conseils départementaux peuvent être en capacité de conduire le processus, et le cas échéant de proposer des mesures alternatives, en s'appuyant par exemple davantage sur les échelons déconcentrés. Ces choix devront être validés par le COPIL.	UCP	
Certains cadres des Ministères sectoriels (forêt, agriculture, environnement) ne perçoivent pas la légitimité du MATIER à piloter le PUDT au travers de l'UCP	Au démarrage du programme	Risques Institutionnels	ÉLEVÉ	Du point de vue institutionnel, le MATIER est légitime pour piloter le processus d'AT qui doit impliquer l'ensemble des autres Ministères concernés. La LOADT sera vulgarisée à tous les Ministères	UCP et UGPs	

IDENTIFICATION DES RISQUES				TRAITEMENT DU RISQUE		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Entité/Personne responsable	Date limite
				concernés par l'AT. Les rôles et responsabilités de l'UCP MATIER et des différentes UGP seront clarifiés dans un manuel de procédure qui devra être accepté et validé par toutes les parties prenantes. L'UCP et les UGP maintiendront un contact régulier au travers de réunions de coordination du PUDT et d'échanges de documents.		
La fraude et la corruption sont des pratiques existantes en République du Congo qui pourraient porter préjudice au processus d'AT et au PUDT	Pendant l'implémentation du programme	Risques Fiduciaires	MOYEN	L'UCP et chaque UGP mobilisera un RAF en charge du suivi des dépenses et décaissements sous l'autorité du Coordonnateur d'UCP et/ou d'UGP. L'UCP contractualisera un cabinet indépendant en charge des audits financiers annuels du PUDT. L'AFD, en tant que partenaire d'exécution du Programme veillera à la gestion des risques fiduciaires au travers notamment d'un manuel de procédures et de la délivrance d'Avis de non-objection.	UCP, UGP, AFD	
La complexité du programme et le recours à de multiples organes de concertation entraînent des dépenses additionnelles non performante en termes de résultats atteints ('value for money')	Au démarrage du programme	Risques Fiduciaires	ÉLEVÉ	L'UCP ancrée au MATIER assurera le dialogue politique entre les parties prenantes à l'aménagement du territoire et la cohérence des Plans de travail budgétisés annuels (PTBA) des différentes UGP, qui seront soumis annuellement aux ANO de l'AFD et du CAFI, ainsi qu'au comité de pilotage. Un.e consultante indépendante, dotée d'expertise dans le secteur de l'aménagement du territoire et le suivi de projet, internalisée au sein de l'AFD, renforcera la supervision rapprochée du programme. Il permettra d'assurer une gestion optimale des différentes activités du programme, une maîtrise satisfaisante des risques fiduciaires lors de l'exécution de la dépense ainsi qu'un meilleur suivi technique, en vue notamment du reportage aux délégants de fonds	UCP, AFD	

IDENTIFICATION DES RISQUES				TRAITEMENT DU RISQUE		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action(s)	Entité/Personne responsable	Date limite
Le Congo et CAFI se sont accordés sur des objectifs environnementaux et sociaux ambitieux au travers de la LOI. Des attributions de terres fortement préjudiciables à l'environnement ou aux CLPA au cours du PUDT feraient courir un risque d'image à l'ensemble des acteurs	Au démarrage du programme	Risques de réputation	MOYEN	La mise en œuvre du Plan d'engagement environnemental et social (PEES) fera l'objet d'un rapportage semestriel par l'UCP, pour permettre de prendre les mesures et actions correctives correspondantes. Le programme mettra à cet effet en place un Cadre de Planification des activités en faveur des populations autochtones. Au sein de l'UCP, le coordinateur.ice indépendant du Suivi des sauvegardes environnementales et sociale et du mécanisme de gestion des plaintes et des recours., en lien avec deux représentants d'ONG nationales et le comité de Gestion des Plaintes et Recours (CGPR), assurera un rôle de veille légales des attributions des terres, en lien avec l'analyse des textes juridiques relatifs aux enjeux de reconnaissance des droits fonciers des CLPA. x Au niveau des UGP, deux point focaux seront désignés pour la prise en compte des enjeux de genre et des populations autochtones. Le MGPR sera également alimenté par les mécanismes de dépôt des plaintes (MDP) mis en place par les partenaires techniques.	CIADT	

Hypothèses:

- ✓ Stabilité politique et contexte sécuritaire favorable
- ✓ Le budget de l'État permet d'assurer le fonctionnement normal des Ministères impliqués dans la mise en œuvre du PUDT
- ✓ La pandémie de Covid-19 est contrôlée et les déplacements internationaux se normalisent
- ✓ Les secteurs de la forêt, de l'agriculture, des mines et des hydrocarbures ne sont pas impactés par des crises majeures

Niveau de risque: Très élevé (X>12) / Élevé (12<X<8) / Moyen (4x<X<8) / Faible (X<4) – X Probabilité x Impact

Probabilité: Quasiment certain – 5 / Probable – 4 / Possible - 3 / Peu probable - 2 / Rare – 1

Impact: Extrême – 5 / Majeur - 4 / Modéré - 3 / Mineur - 2 / Non significatif - 1

10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption		Non
Allégations		Non
Investigations		Non
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		Non
Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels		Non
Allégations		Non
Investigations		Non
Sanctions		Non
Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption :		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés / nombre de staff total	1 (spécialiste en passation de marchés)	Aucun
Nombre de consultants formés / nombre total	Aucun	Aucun
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	Aucun	Aucun
Exploitation, abus et harcèlement sexuels		
Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel		Pour la période de rapportage
Nombre de staffs formés / nombre de staff total		Aucun
Nombre de consultants formés / nombre total		Aucun
Nombre de sous-contractants formés / nombre total		Aucun

11 Récapitulatif des livrables²⁴

Sous-	Prod	Activi	Partenaire principal	Nom du livrable	Code base	Lien serveur CAFI	Statut
A	0	1	CIRAD	Synthèse sur les stratégies et les politiques d'aménagement et de développement du territoire et références bibliographiques	PUDT_A.0.1	https://docs.google.com/document/d/1-bKUJFUUN54Ho0gSkZINd6Y9wxCkqaf/edit?usp=drive_link&ouid=113812892642062732846&rtprof=true&sd=true https://docs.google.com/document/d/1Y2jx_ZzATx3_JqrC9QBbUGPJUr4_2xR/edit?usp=drive_link&ouid=113812892642062732846&rtprof=true&sd=true	Provisoire
A	0	2	CIRAD	Synthèse d'analyse réglementaire des rôles et compétences partagées en matière d'aménagement du territoire	PUDT_A.0.2	https://docs.google.com/document/d/1-eEGYiM8LI_bKzUzcsnj14sQkhyxDVY/edit?usp=drive_link&ouid=113812892642062732846&rtprof=true&sd=true	Provisoire
A	1	1		Décret GACAT	PUDT_A.1.1	https://drive.google.com/file/d/1PFseLbO6CV4S0kiBw1Z9c8s9GWaz2GRZ/view?usp=drive_link	Finalisé
A	1	2	CIRAD	Charte de fonctionnement du GACAT	PUDT_A.1.2	https://drive.google.com/file/d/16q3whG9DRPn3iwydgZEvL0BaZTdqCRq/view?usp=drive_link	Provisoire
A	2	1	WWF	Projet de directives CLIP nationale consolidé	PUDT_A.2.1	non	Provisoire
A	3	1	WRI	Plan de renforcement de capacités par typologie de parties prenantes	PUDT_A.3.1	https://docs.google.com/document/d/1Y2jx_ZzATx3_JqrC9QBbUGPJUr4_2xR/edit?usp=drive_link&ouid=113812892642062732846&rtprof=true&sd=true	Provisoire
B	4	1	CIRAD	Note de service de la liste des membres du GT HVC/HSC	PUDT_B.4.1	https://drive.google.com/file/d/113iNz3kYcFuX8K_60nQmCT-3hdPbEXOa/view?usp=drive_link	Finalisé
E	1 7	1	WRI	Rapport diagnostique de la cellule cartographique de MATGT et des autres Ministères sectoriels	PUDT_E_17.1	non	Provisoire

²⁴ Les livrables principaux du programme (uniquement), finalisés ou disponibles en version provisoire, sont présentés dans le tableau ci-dessus.

E	1 8	2	CIRAD	Méthode d'analyse des conflits d'affectation foncière	PUDT_E.18.2	https://docs.google.com/document/d/1_ip2p6_3hqzrA4bw364enFP_qrHRJXP/edit?usp=drive_link&oid=113812892642062732846&rtpof=true&sd=true	Provisoire
E	1 8	3	CIRAD	Identification des processus et modalités d'affectation des terres	PUDT_E.18.3	https://docs.google.com/document/d/1XH7qxKJWTVcVNRojsrR_9XMVtcie63E/edit?usp=drive_link&oid=113812892642062732846&rtpof=true&sd=true	Provisoire
E	1 8	4	CIRAD	Analyse préalable des mécanismes légaux de recours et de résolution concertée des conflits de superposition	PUDT_E.18.4	https://docs.google.com/document/d/1N-edmEOjSPc8JtF-nCS-nly7pvg8EoyQ/edit?usp=drive_link&oid=113812892642062732846&rtpof=true&sd=true	Provisoire

12 Annexes

- [Annexe 1 : tableaux indicateurs projets à approche territoriale](#)

En sus, et en ligne avec les Lignes Directrices de Suivi Évaluation de CAFI, pour les projets approuvés avant le 13 novembre 2023, les indicateurs du cadre de résultat sont présentés dans le présent rapport annuel. Les indicateurs formalisés dans l'annexe 1 correspondant aux nouveaux indicateurs CAFI, la mise à disposition de cette annexe ne peut être applicable au présent rapport.

- [Annexe 2 : indicateurs transversaux](#)

NA – concerne les projets de type 2

- [Annexe 3 : tableau 8.2](#)

https://docs.google.com/spreadsheets/d/13TS0o8CeJ71SW61DSCn9XfnxC95boR2/edit?usp=drive_link&oid=113812892642062732846&rtpof=true&sd=true